

Carte 22 : Environnement immédiat des Zones d'Implantation Potentielle

V.5. L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

L'étude des évolutions des paysages au cours du temps permet l'identification de certaines sensibilités paysagères liées aux fondements de la mise en place des paysages et aux dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Dans cette optique, une analyse des changements et transformations majeurs ayant eu lieu sur le paysage à travers différentes époques est réalisée. Ce travail s'appuie sur la lecture de cartographies anciennes, et pour les époques plus récentes (des années 1950 à nos jours), sur la comparaison diachronique de prises de vue aériennes.

Les cartes de Cassini (cf. carte suivante), produites vers 1740, illustrent parfaitement la complexité du territoire et sa structuration par un relief chahuté. La ligne de crête contre laquelle s'adosse les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) ressort et semble scinder en deux l'aire d'étude rapprochée. Les vallées de l'Ouine et de la Sèvre Nantaise sont clairement visibles, preuves de leur importance. Le caractère diffus de l'habitat est présenté sur cette carte, et brouille la lecture de cette dernière. Peu d'axes de communication sont représentés.

Les cartes de l'État-Major (cf. carte suivante), réalisées vers 1866 avec plus de détails que les cartes de Cassini (on discerne précisément la trame bâtie, les routes, etc.), met également en évidence la complexité de la trame bâtie et du relief. Ces cartes font ressortir un paysage très irrigué, avec de nombreux cours d'eau. Comme pour les cartes de Cassini, la Sèvre Nantaise ressort tout particulièrement.

La comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles (cf. carte suivante) met en évidence l'agrandissement parcellaire, ayant eu lieu depuis 1958 (en lien avec la mécanisation de l'agriculture et le changement des pratiques) ainsi qu'un maintien des boisements (exemple du bois de Pugny, entre les deux ZIP). Cependant, les parcelles restent globalement de petite taille (entre 0,5 et 25 hectares) et la trame bocagère, bien que plus lâche, est toujours très présente et structurante. On observe un certain étalement urbain, avec la construction de quartiers pavillonnaires, qui, dans l'ensemble, suivent la trame viaire, restée inchangée entre 1958 et aujourd'hui. Les hameaux, quant à eux, se sont très peu développés ; on note seulement l'apparition de quelques hangars.

À une échelle plus large, on remarque l'évolution récente des paysages avec l'apparition du motif éolien depuis ces dernières années. Cette nouvelle composante confère une nouvelle identité paysagère locale qui ancre ces territoires dans une dynamique de développement durable.

L'étude des cartes postales anciennes révèle un attachement au patrimoine bâti, avec de nombreuses cartes relatives aux monuments, aux rues et à la vie dans les villages. L'importance de l'eau ressort également, avec de nombreux clichés de la Sèvre Nantaise. Les activités liées à l'agriculture sont, quant à elles, peu voire pas représentées par les cartes postales anciennes, alors que le bocage est fortement mis en avant par les différents sites touristiques (cf. V.3.3. Les éléments d'intérêt touristique).

L'analyse de l'évolution des paysages vient confirmer l'importance de la préservation du bocage, dégradé au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle ; **le maintien du maillage bocager constitue donc un enjeu paysager primordial.**

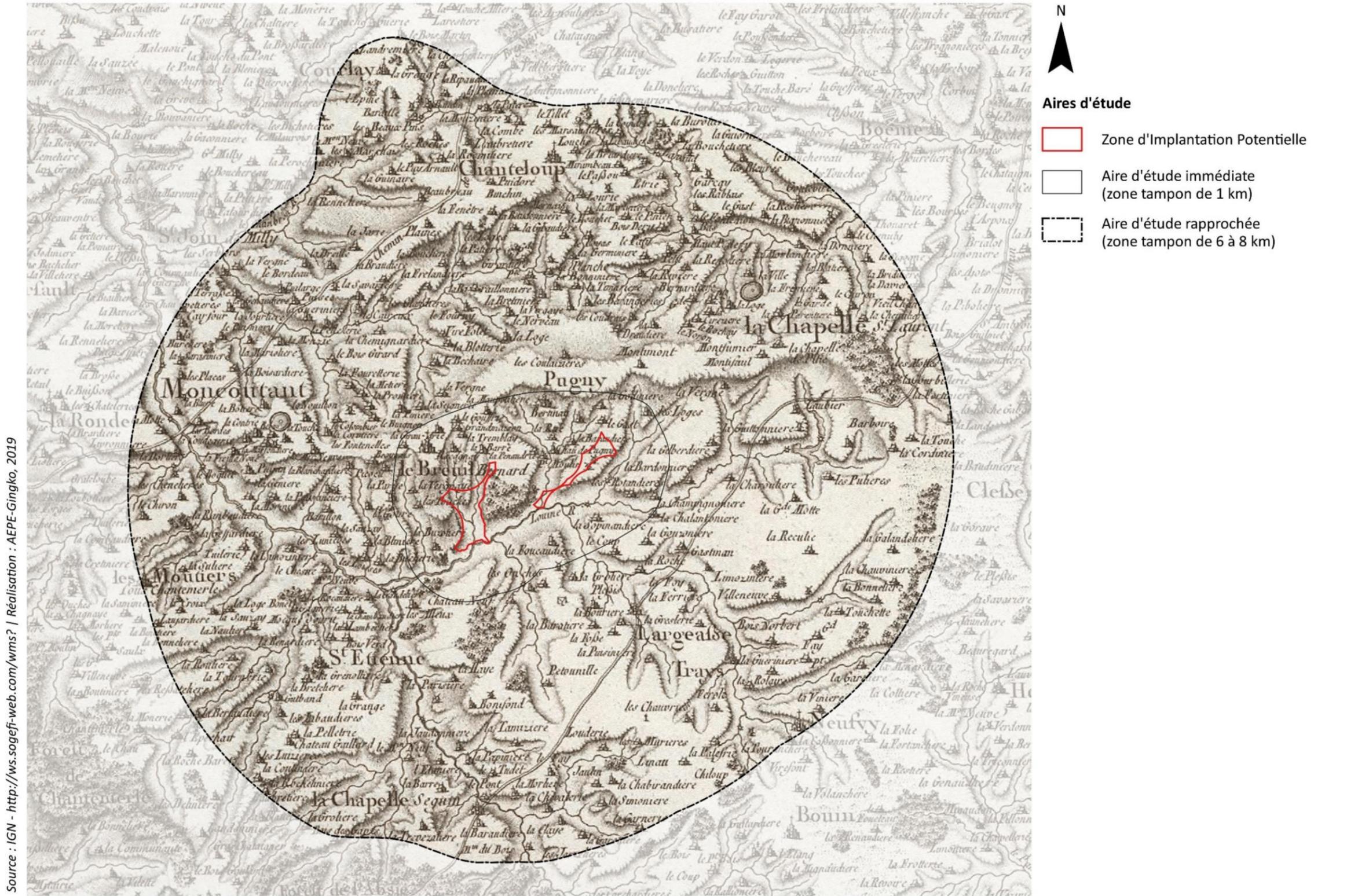
Au-delà de la préservation du bocage sur le site, le principal enjeu concernant l'évolution des paysages réside dans **l'accompagnement de la transformation progressive des paysages avec le renforcement du motif éolien.** Cela se traduit par une analyse fine, dans la partie relative aux effets du projet, de son insertion paysagère pour vérifier son acceptabilité (détermination des zones de visibilité, étude de l'effet sur les rapports d'échelle, de la lisibilité du parc éolien projeté et de son impact sur les ambiances paysagères initiales).



Photo 59 : La Sèvre Nantaise est un sujet récurrent des cartes postales anciennes (source : <https://delcampe.net/>)



Photo 60 : Un certain attachement au patrimoine bâti ressort des cartes postales anciennes avec à gauche, le calvaire de la Chapelle-Saint-Laurent, et à droite la Grande rue de Moncoutant (source : <https://delcampe.net/>)

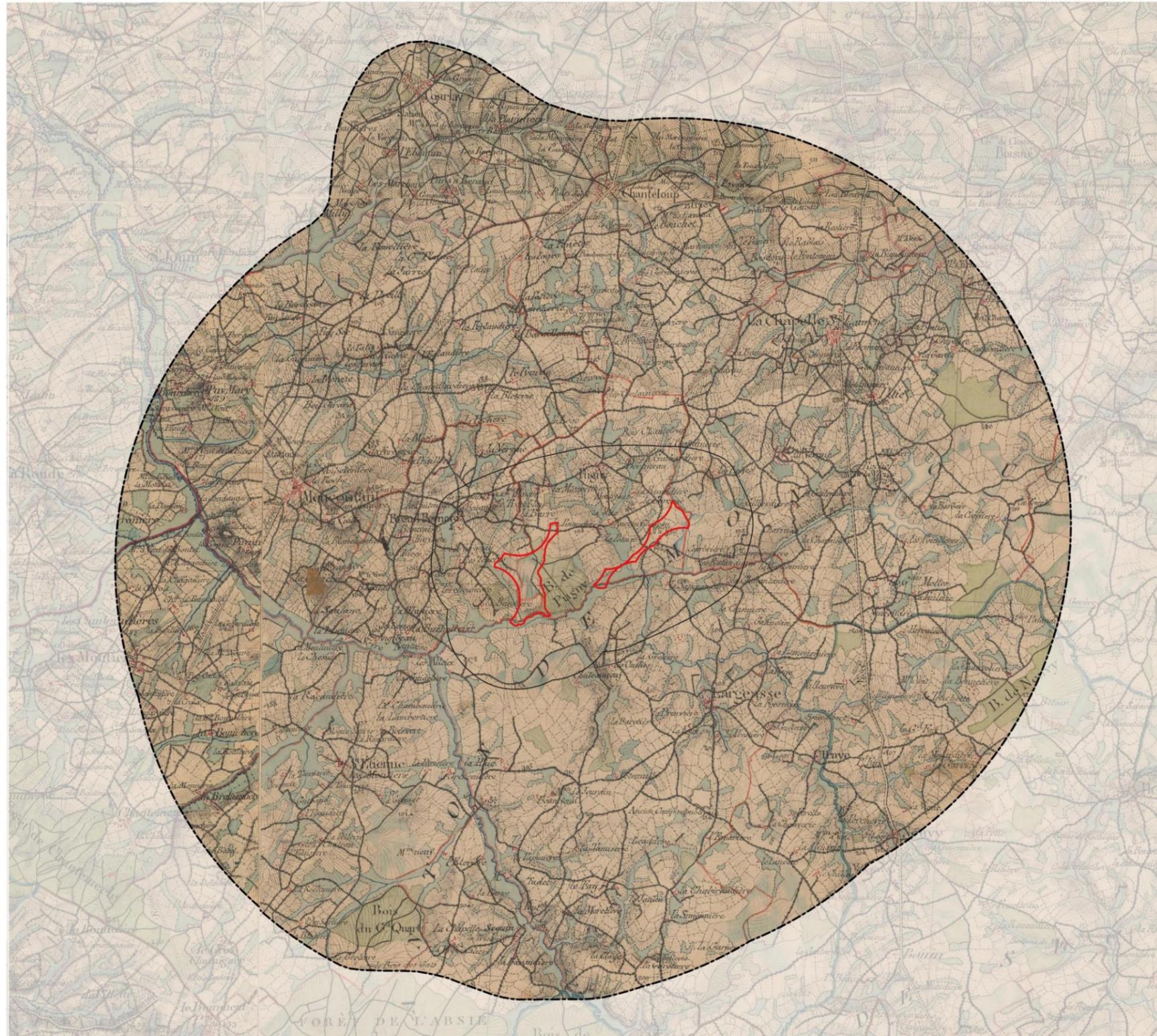


Source : IGN - <http://ws.sogefi-web.com/wms/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Cartes de Cassini à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 23 : Cartes de Cassini à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



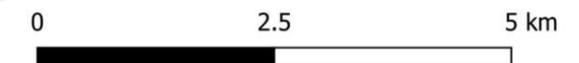
Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
-  Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)

Source : IGN - <https://remonterletemps.ign.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Cartes de l'État Major à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 24 : Cartes de l'État-Major à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Source : IGN - <https://remonterletemps.ign.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Évolution des paysages entre 1958 et 2018

 Zones d'Implantation Potentielles

0 0,5 1 km

Carte 25 : Évolution des paysages de l'aire d'étude immédiate entre 1958 et 2018

V.6. L'ANALYSE PATRIMONIALE

V.6.1. LES SITES CLASSES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le patrimoine mondial de l'UNESCO reconnaît la valeur universelle exceptionnelle d'un site ou d'un élément patrimonial. Afin de figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent respecter des critères de sélection culturels et naturels. On peut citer les trois premiers des dix critères définis par les Orientations :

- 1/ Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- 2/ Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- 3/ Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

L'ambition de l'UNESCO est d'agir en faveur du patrimoine mondial afin d'encourager les États à élaborer des plans de gestion afin d'assurer la conservation des sites, de fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial qui sont en danger immédiat, d'encourager la participation des populations locales à la préservation des biens de ce patrimoine, d'appuyer les actions de sensibilisation du public à la préservation et d'encourager la coopération internationale dans le domaine culturel et naturel du monde. Ces missions de l'UNESCO sont énoncées dans un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté en 1972.

Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est relevé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

V.6.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Le dispositif des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR), introduit par les articles L. 631-1 à L.633.1 de l'article 75 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine appelé Sites Patrimoniaux Remarquables qui succède aux trois dispositifs existants (les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : ZPPAUP, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : AVAP, et les secteurs sauvegardés). Les SPR sont gérés par des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

À ce jour, le règlement de l'AVAP ou de la ZPPAUP continue de produire ses effets de droit jusqu'à ce que s'y substitue un PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou un plan de valorisation (PVAP). L'article 42 de la nouvelle loi sur le patrimoine prévoit que les AVAP et PSMV aujourd'hui en cours d'étude s'achèveront dans les conditions juridiques antérieures à la loi. Au jour de leur création, les AVAP deviennent des sites patrimoniaux remarquables. Ce règlement se substitue, le cas échéant, à celui de la ZPPAUP applicable antérieurement.

Trois SPR sont identifiés au sein de l'aire d'étude éloignée : **le SPR de Parthenay, le SPR de Faymoreau et le SPR de Foussais-Payré.**

La zone classée en SPR de Parthenay est située à 20,5 km des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Elle comprend le centre historique de la ville et une partie des paysages du Thouet. Le SPR de Parthenay se superpose en partie avec les sites classés et inscrits des anciennes fortifications, des abords de la rue du Vau Saint-Jacques, de la ville basse et du rocher du Thouet (cf. V.6.3. Les sites inscrits et sites classés). Implantée sur le coteau du Thouet, la vieille ville surplombe la vallée. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité de la trame bâtie et végétale ne permettent pas de vues lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord. **La sensibilité potentielle attribuée au SPR de Parthenay est donc évaluée à faible.**

L'histoire de Foussais-Payré remonte à l'époque gallo-romaine et a laissé de nombreux monuments remarquables du Bas-Poitou comme son église romane érigée entre 1050 et 1100. À la Renaissance, la ville connaît son époque florissante dont témoigne la construction de nombreux logis et bâtiments remarquables. La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), puis du Site Patrimonial Remarquable (SPR), et l'obtention de l'homologation "Petite Cité de Caractère" ont stimulé les réhabilitations et conforté la politique patrimoniale et architecturale (Source : <https://www.foussais-payre.com>). Ce site patrimonial se situe au sud de la zone de projet, à plus de 19 km, en limite d'aire d'étude éloignée.

La commune de Faymoreau est une ancienne cité minière dont le patrimoine architectural est aujourd'hui reconnu. Localisé au sud des ZIP, à environ 17 km, on y trouve les anciens logements des ouvriers nommés « corons », la chapelle des mineurs, l'Hôtel des mines et l'ancien dortoir des verriers devenu musée de France.

Ces deux SPR sont situés dans un contexte boisé et derrière la ligne de crête (cf. coupe DD' ci-dessous) ; aucune sensibilité paysagère particulière vis-à-vis du futur projet éolien n'est donc relevée. **Une sensibilité faible est attribuée aux SPR de Foussais-Payré et Faymoreau.**

La carte ci-après localise ces 3 SPR, ainsi que la coupe DD'.

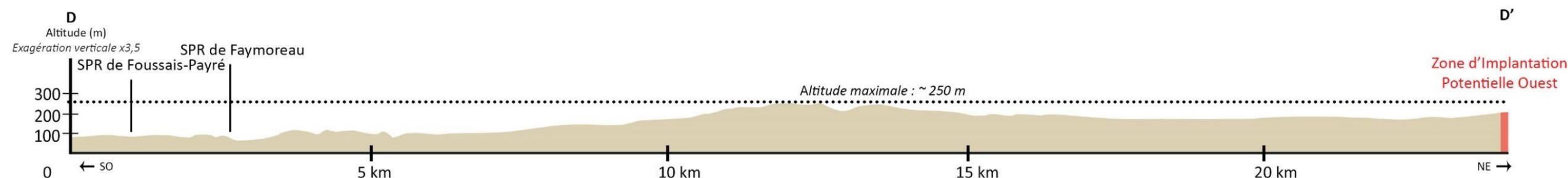
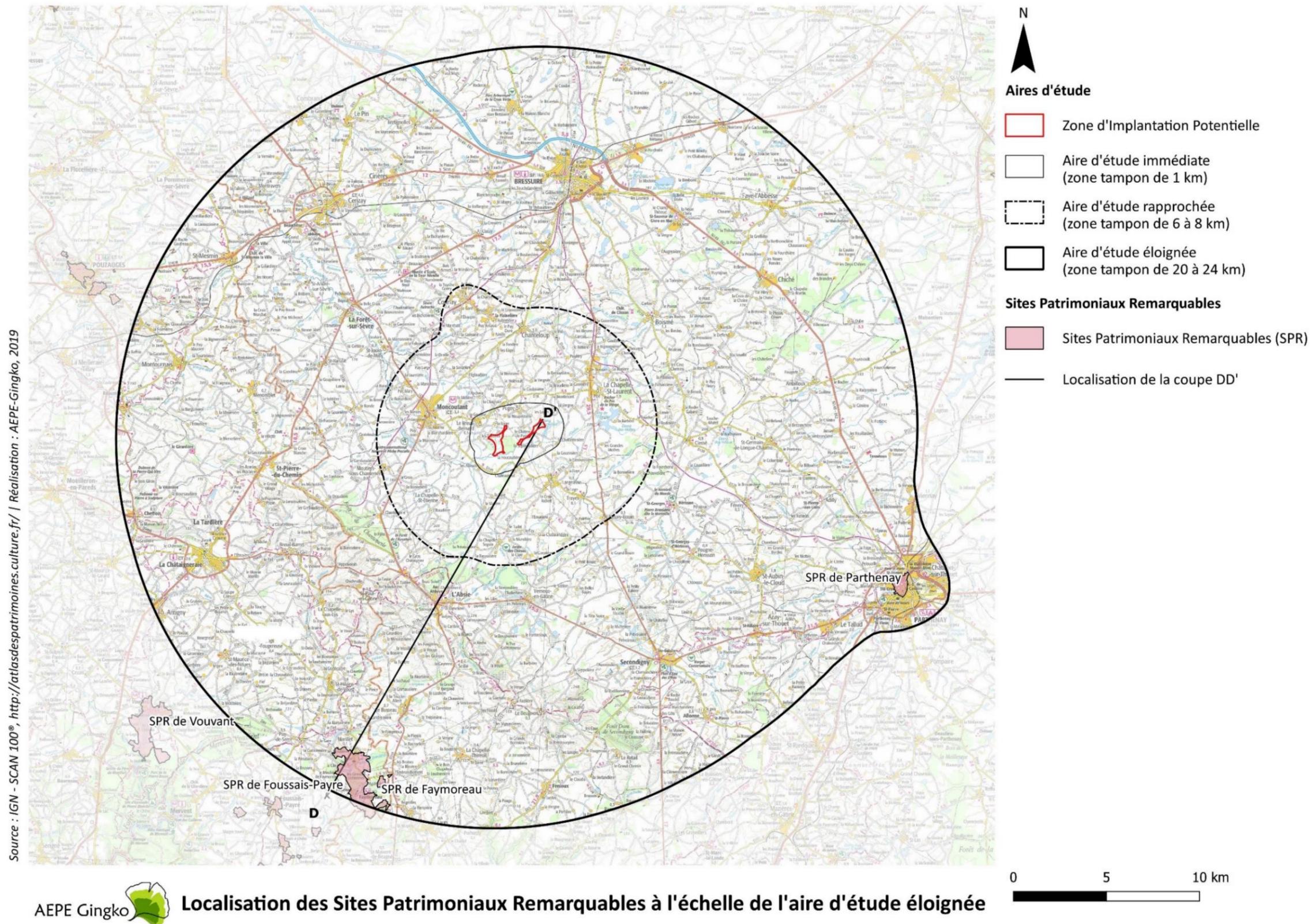


Figure 12 : Coupe topographique DD' selon un axe sud-ouest/nord-est, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (exagération verticale x3,5) (Source : AEPE-Gingko, 2019)



Carte 26 : Localisation des Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

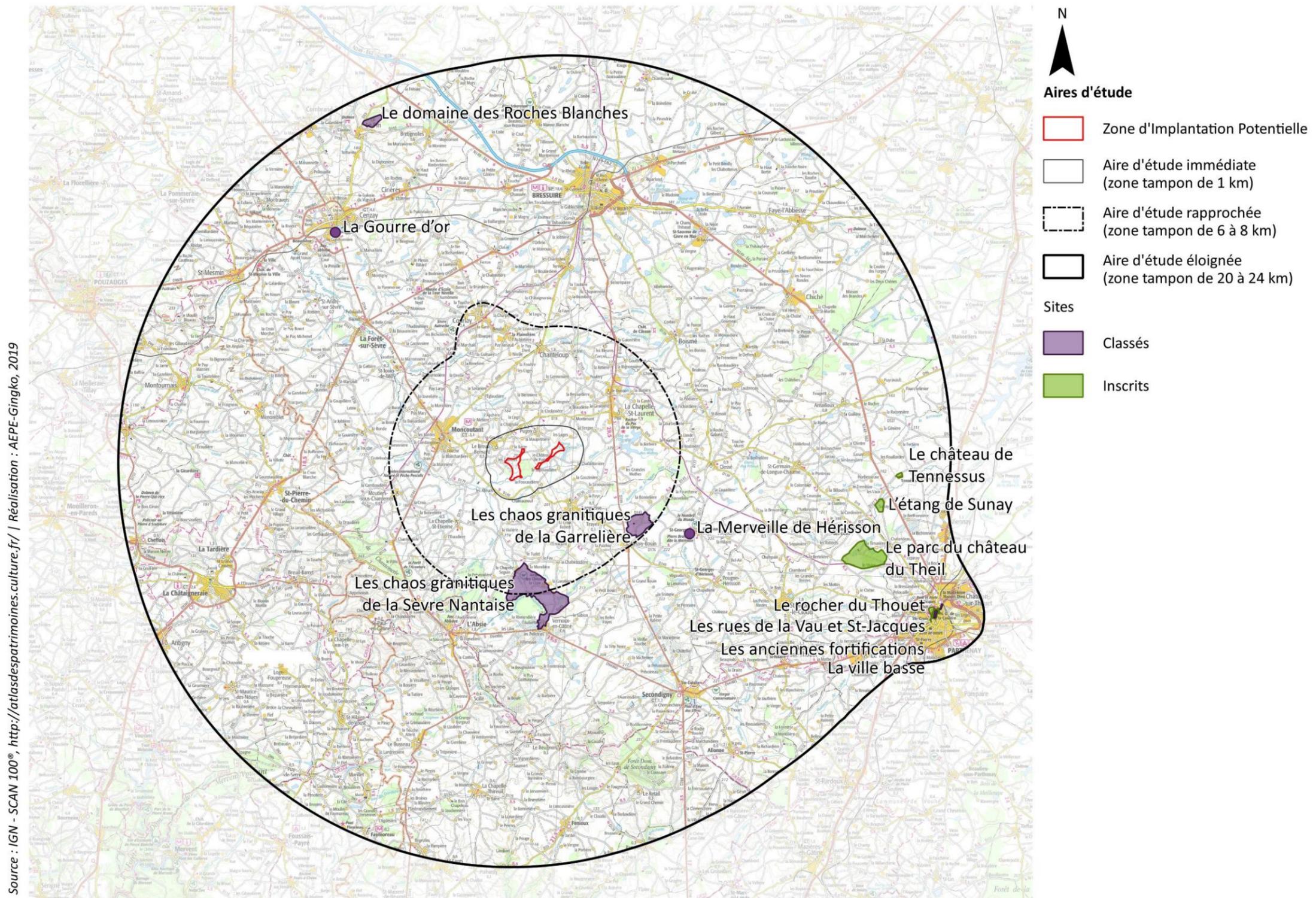
V.6.3. LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Comme l'illustre la carte ci-après, 6 sites inscrits et 7 sites classés sont présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Les sites présentant une sensibilité particulière sont détaillés individuellement par la suite.

Tableau 8 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Site (Commune)	Type de protection	Éloignement vis-à-vis des ZIP (km)	Commentaire paysager	Sensibilité paysagère potentielle
Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine, site de la vallée de la Sèvre Nantaise (Largeasse, l'Absie, Vernoux-en-Gâtine)	Classé	4,5	Roches granitiques dispersées dans des parcelles agricoles entourées de haies bocagères. Le masque visuel constitué par la trame végétale ne suffit pas à masquer les vues depuis l'extrémité nord du périmètre classé au vu du faible éloignement aux ZIP. Les vues sont toutefois peu probables depuis les rochers, parfois situés en fond de vallon et/ou au sein d'un contexte boisé.	Modérée
Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine, site de la Garrelière et Rocher Branlant (Neuvy-Bouin)	Classé	4,8	Roches granitiques dispersées dans des parcelles agricoles entourées de haies bocagères. Le masque visuel constitué par la trame végétale ne suffit pas à masquer les vues depuis les parties les plus dégagées du site classé, au vu du faible éloignement aux ZIP. Toutefois, les perceptions depuis le site classé du Rocher Branlant sont peu probables, celui-ci étant placé en fond de vallon, au sein d'un boisement.	Modérée
La Merveille de Hérisson (Neuvy-Bouin)	Classé	7,7	Rocher branlant faisant partie des chaos granitiques de la Gâtine Poitevine. Situé en périphérie du hameau du Hérisson, la trame bâtie, complétée par la trame bocagère, ne permet pas de vues lointaines.	Faible
La Gourre d'or (Cerizay)	Classé	14,6	Trou d'eau situé au cœur d'un petit boisement, en périphérie sud de Cerizay. L'environnement fermé de ce site classé ne permet pas de percées visuelles vers l'extérieur et, de ce fait, vers la zone de projet.	Faible
Parc du château du Theil (Saint-Aubin-le-Cloud)	Inscrit	15,4	Parc paysager, bois, château et communs protégés (propriété privée). Ce domaine s'inscrit dans un environnement bocager et fortement boisé : les paysages cloisonnés limitent donc les perceptions, et le site est suffisamment éloigné pour exclure les possibilités de perception du projet. Aucune covisibilité identifiée.	Faible
Étang de Sunay et ses abords (Chatillon-sur-Thouet / Adilly)	Inscrit	16,2	Étang sur le cours d'eau du Cébron dont le versant aux pentes douces est occupé par des parcelles pâturées et une parcelle boisée. Une ripisylve épaisse accompagne les rives. Un pont pittoresque traverse le Cébron. Ce site est remarquable du fait du caractère rural préservé des éléments caractéristiques de la gâtine et du bocage (haies basses taillées, barrières de bois, pâturage). Les écrans végétaux des haies et la topographie en creux impliquent des paysages fermés, et aucune visibilité lointaine en direction des ZIP.	Faible
Château de Tennesus (Amilloux)	Inscrit	8,3	Château médiéval entouré de douves, dont les jardins et communs sont également protégés. Cet édifice est implanté en rive nord du Cébron, topographiquement plutôt orienté vers le sud. Il est entouré d'une végétation arborée proche du château et situé dans un environnement bocager avec un réseau de haies très dense. Pas de vues possibles donc depuis le monument et aucune covisibilité potentielle identifiée.	Faible
Domaine de Roches Blanches (Le Pin)	Classé	18,3	Propriété aménagée au XIX ^{ème} siècle, implantée dans un vaste parc paysager de 60 ha. L'ensemble se situe dans un contexte rural plutôt arboré. Les divers masques visuels en place (végétal et topographique) ainsi que l'éloignement rendent peu probables des interactions visuelles entre le site et les ZIP.	Faible
Vieille ville de Parthenay et Rocher du Thouet (Parthenay)	Inscrit et classé	20,5	Sites inscrits : anciennes fortifications, abords de la rue du Vau Saint-Jacques et ville basse. Sites classés : rues de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent, rocher du Thouet. Implanté sur le coteau du Thouet, la vieille ville se place en situation de promontoire. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité des trames bâties et végétales ne permettent pas de vues lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord. Ces sites inscrits et classés se superposent avec le SPR de Parthenay (cf.V.6.2. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)).	Faible



Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlasdespatrimoines.culture.fr/> / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Localisation des sites classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 27 : Localisation des sites classés et inscrits à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

CHAOS GRANITIQUES DE LA GÂTINE POITEVINE – SITE DE LA VALLÉE DE LA SEVRE NANTAISE (CLASSE)

Classement par arrêté du 22 août 2013

Ces chaos granitiques sont classés en raison de leurs caractères pittoresque et scientifique et sont visibles au sein du Jardin des Chirons qui est ouvert toute l'année et accessible au public. Bordé par la Sèvre Nantaise au creux d'un petit vallon, le jardin abrite ces rochers dans un contexte bocager très arboré. Depuis la sortie du parking, des vues sont actuellement possibles sur le parc éolien existant du Grand Linault situé à 3 km à l'est.

La majorité des roches se positionnent dans les vallons des ruisseaux se jetant dans la Sèvre Nantaise, dans des environnements plutôt fermés. Toutefois, étant donné l'étendue du site classé (environ 400 ha), il est possible qu'il existe des ouvertures visuelles en direction de la zone de projet, lorsque la trame végétale se relâche, notamment depuis la périphérie nord du site.

Une sensibilité **modérée** est donc attribuée à ce site classé, du fait des potentielles vues possibles en direction de la zone de projet depuis la périphérie nord du périmètre de protection.

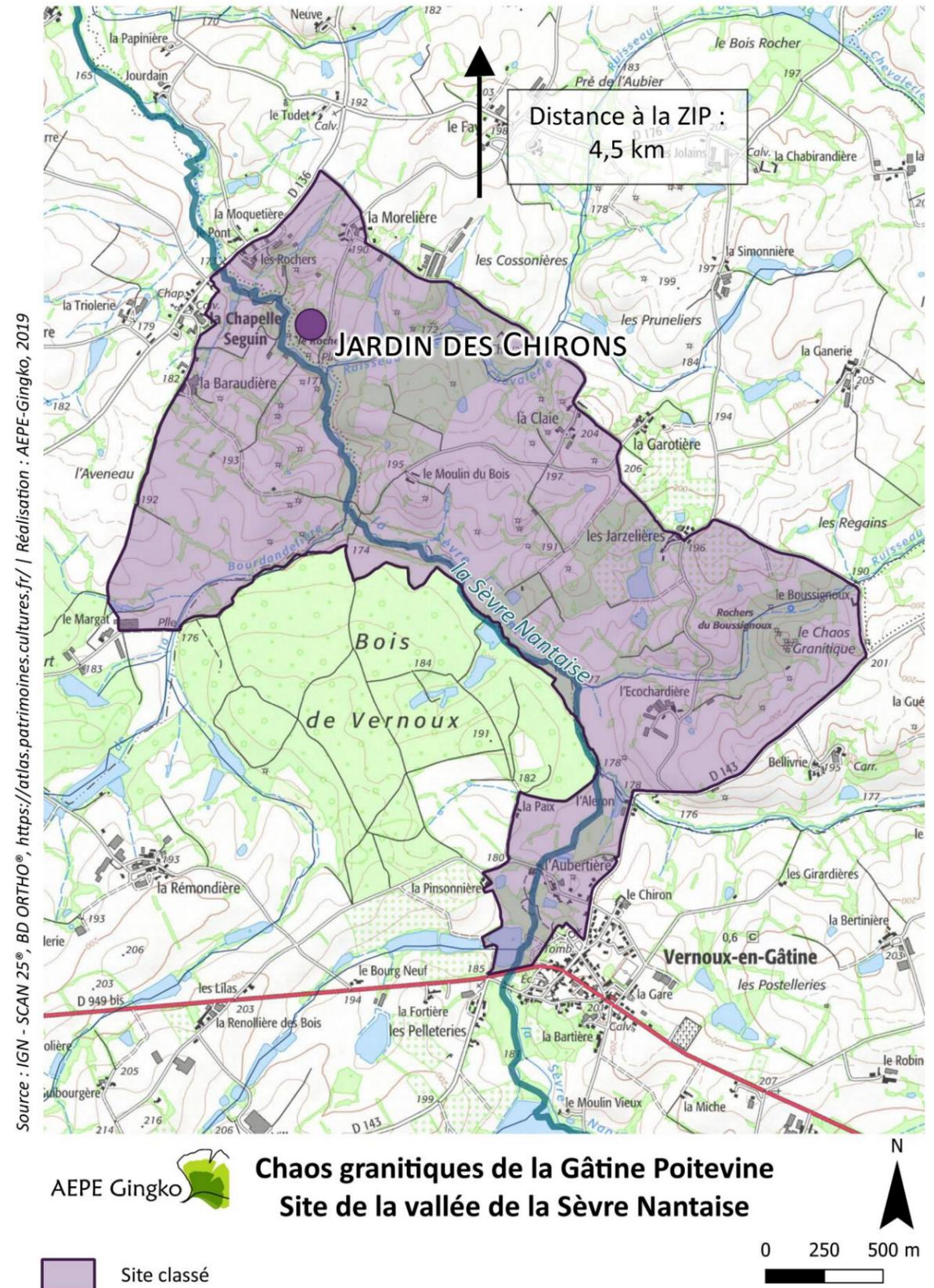


Photo 61 : Chaos granitiques que l'on découvre au sein du jardin des Chirons (Source : AEPE-Gingko, 20/05/2015)

Photo 62 : Vues filtrées sur les éoliennes du parc du Grand Linault à la sortie du parking du jardin des Chirons

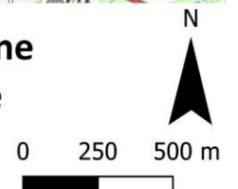


Photo 63 : Vue prise depuis le parking du Jardin des Chirons en direction de la zone de projet (Source : AEPE-Gingko, 14/03/2019)



Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine
Site de la vallée de la Sèvre Nantaise

Site classé



Carte 28 : Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine – Site de la vallée de la Sèvre Nantaise

CHAOS GRANITIQUES DE LA GÂTINE POITEVINE – SITE DE LA GARRELIÈRE (CLASSE)

Classement de la Roche Branlante par arrêté du 31 mai 1910. Extension du périmètre de protection par arrêté du 22 août 2013

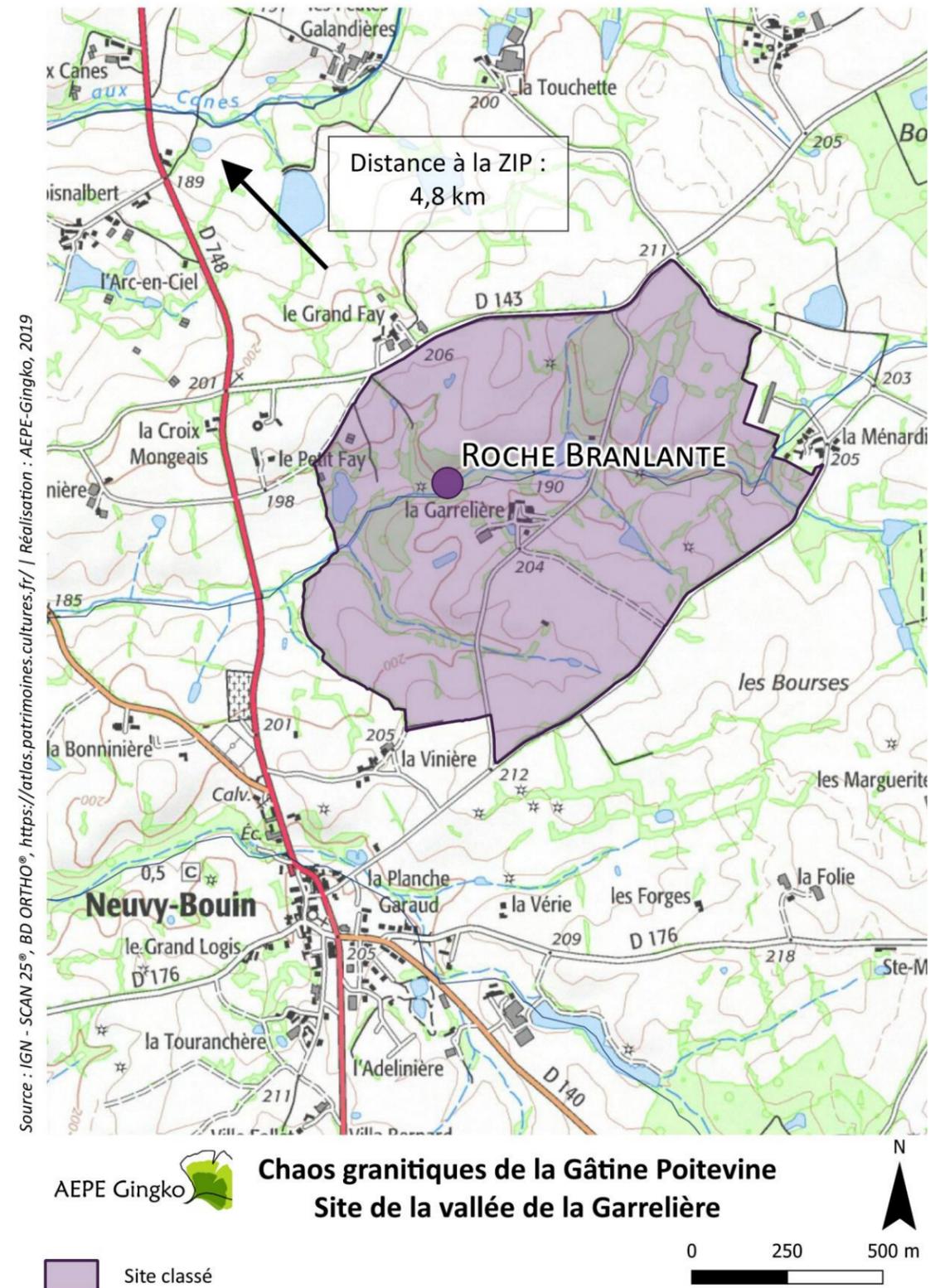
Ces chaos granitiques sont classés en raison de leurs caractères pittoresque et scientifique. La Roche Branlante de la Garrelière constitue la roche principale de ce chaos, celle-ci ayant bénéficié d'une protection dès 1910. Il s'agit d'un rocher en équilibre sur un amas de roches granitiques, situés dans le lit du ruisseau de la Garrelière. Ce cours d'eau s'inscrit dans une petite vallée peu encaissée mais densément boisée, occultant toutes perceptions vers l'extérieur et, de ce fait, vers la zone de projet.

Par la suite, le périmètre de protection fut agrandi autour de ce vallon, sur tout le bassin versant du ruisseau de la Garrelière (environ 110 ha). D'autres roches affleurent au sein de ce périmètre protégé, dans des environnements plus ouverts. Si des vues ne sont pas possibles depuis la Roche Branlante, elles le sont toutefois depuis le reste du site classé, notamment au niveau de la périphérie nord-ouest.

Une sensibilité **modérée** est donc attribuée à ce site classé, du fait des potentielles vues possibles en direction de la zone de projet depuis la périphérie nord-ouest du périmètre de protection.



Photo 64 : Le rocher classé et le sentier d'accès au site situé dans les bois (Source : Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, Atelier de Paysage, 2012)



Carte 29 : Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine – Site de la vallée de la Garrelière

V.6.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant à 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

V.6.4.1. LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) est mise en place dans le cadre de cette analyse, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés (cf. *tableau relatif à l'analyse multicritères des monuments historiques répertoriés*). Ces derniers correspondent à ceux qui présentent une sensibilité potentielle et nécessitent donc une attention particulière. Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritères. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible vis-à-vis du projet. Les critères sont détaillés ci-après :

- Distance (/6) : plus un monument historique est proche du projet, plus il est susceptible d'être impacté visuellement par celui-ci.
 - > 10 km : 0
 - 3 à 10 km : 3
 - 0 à 3 km : 6
- Situation topographique (/4) : si le monument est situé dans une vallée encaissée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en point haut.
 - Situation en point bas : 0
 - Situation intermédiaire : 2
 - Situation en point haut : 4
- Environnement immédiat (/4) : indique si le monument est isolé ou entouré d'obstacles visuels ; si le monument est entouré par des boisements, ou par une trame bâtie continue, les interactions visuelles avec les paysages environnants sont limitées, alors que s'il est situé dans un environnement dégagé des perceptions plus lointaines sont probables.
 - Végétation ou habitat dense : 0
 - Bocage : 2
 - Espace ouvert : 4

- Hauteur du monument (/2) : plus un monument est haut, plus il risque d'offrir des vues sur les paysages environnants, et plus on risque de le percevoir depuis les alentours.
 - < 2 m : 0
 - 2 – 6 m : 1
 - > 6 m : 2
- Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2) : la silhouette du monument historique constitue-t-elle un élément de repère dans le paysage, depuis une route, un site fréquenté, etc. ? Auquel cas, sa sensibilité paysagère potentielle est plus élevée.
 - NON : 0
 - OUI : 2
- Ouverture au public (/2) : le monument historique est-il ouvert au public au moins une partie de l'année ? Auquel cas sa plus grande fréquentation tend à augmenter sa sensibilité paysagère potentielle.
 - Non (uniquement usage privé) : 1
 - Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle.

V.6.4.2. LES RESULTATS DE L'ÉVALUATION MULTICRITÈRES

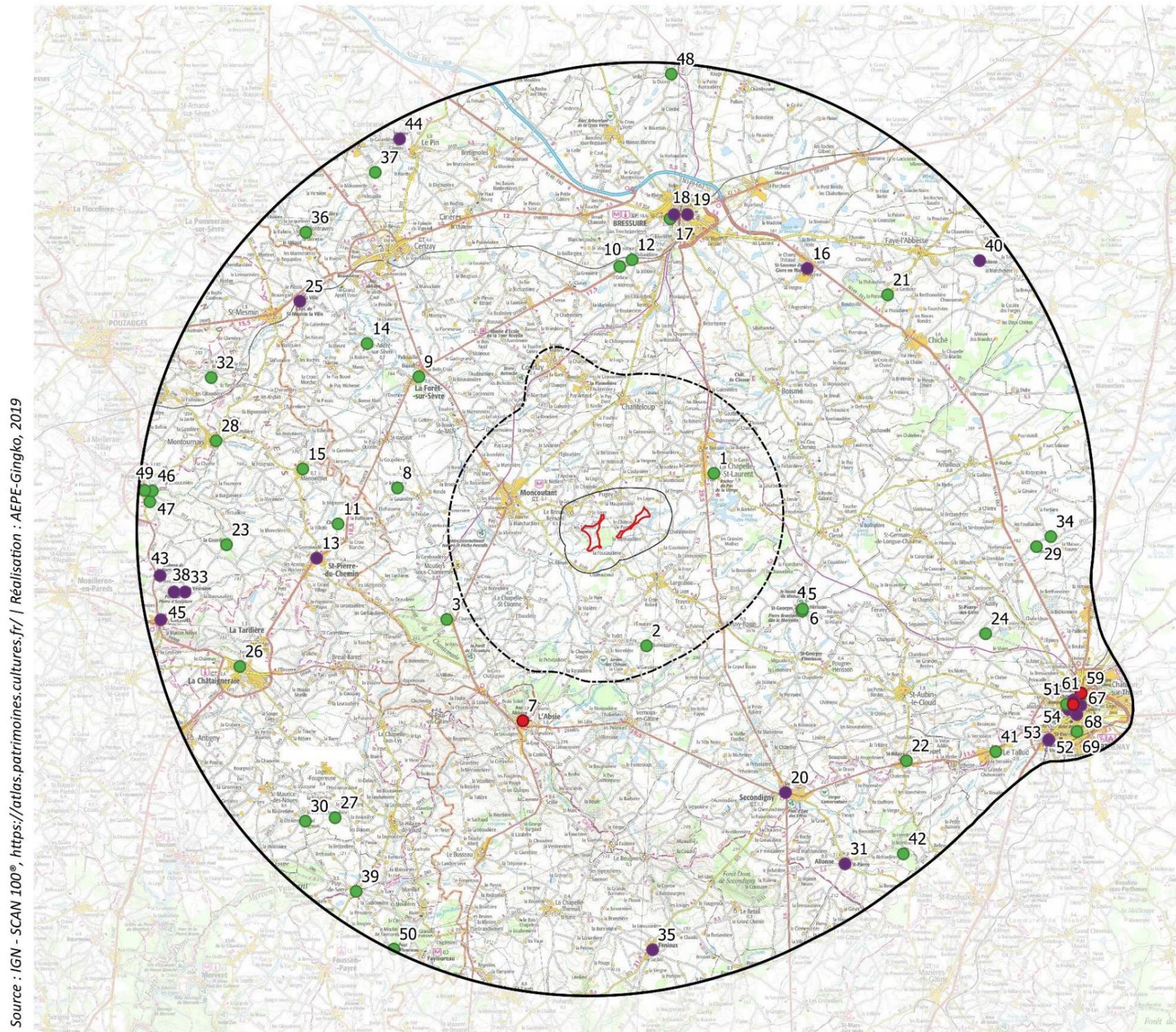
Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une hiérarchisation différenciant les monuments historiques présentant ou non une sensibilité théorique potentielle vis-à-vis du projet. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles, ou au contraire peu sensibles vis-à-vis du projet. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

La carte suivante présente l'ensemble des 69 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés (22 classés ou partiellement classés, 44 inscrits ou partiellement inscrits et 3 partiellement classé-inscrits). Seuls 2 monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les 67 autres étant localisés dans l'aire d'étude éloignée.

Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque monument historique est repéré par un nombre, qui permet d'identifier aisément de quel élément il s'agit grâce au tableau répertoriant ces derniers.

Une carte est ensuite présentée, avec uniquement les monuments historiques ressortant de cette analyse multicritères (note ≥ 10).

Les monuments historiques ressortant de cette analyse font ensuite l'objet d'une étude spécifique afin d'évaluer les zones présentant des risques de visibilité ou de covisibilité (abords des monuments, espaces depuis lesquels la silhouette du monument est perceptible...). Ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité potentielle vis-à-vis du projet (faible, moyenne ou forte).

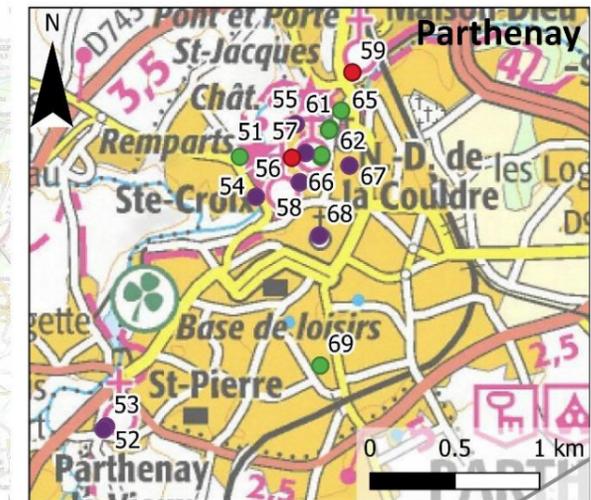


Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Localisation des monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 30 : Localisation des monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
- Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
- Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)

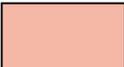
Monuments historiques

- Classés ou partiellement classés
- Inscrits ou partiellement inscrits
- Partiellement classés-inscrits



Tableau 9 : Résultat de l'évaluation multicritères des monuments historiques

Légende :

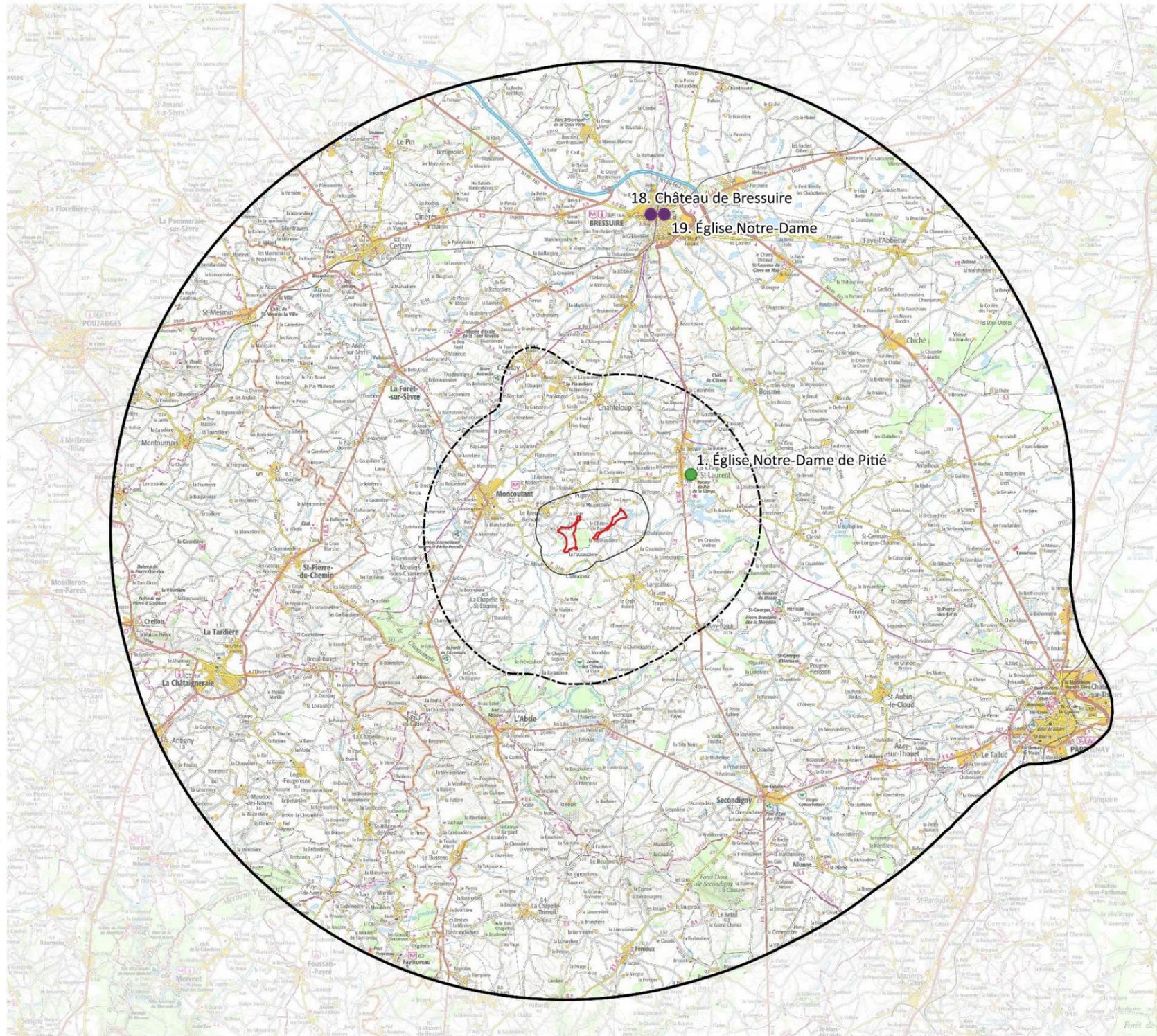
 Monument historique ressortant de l'analyse multicritères (note de sensibilité supérieure ou égale à 10)

Numéro	Éloignement vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité (/20 points)
1	3,4	Église Notre-Dame de Pitié	Chapelle-Saint-Laurent	Inscrit	3	4	0	2	0	2	11
2	4,9	Logis de la Chabirandière	Largeasse	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
3	7,1	Chapelle de Chantemerle	Moncoutant-sur-Sèvre	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
4	8,0	Église Saint-Georges de Hérisson	Pougne-Hérisson	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
5	8,0	Château de Hérisson	Pougne-Hérisson	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
6	8,1	Auberge Saint-Georges	Pougne-Hérisson	Inscrit	3	2	0	2	0	2	9
7	8,2	Ancienne abbaye	Absie	Partiellement classé-inscrit	3	2	0	2	0	2	9
8	8,5	Logis de la Jobtière	Forêt-sur-Sèvre	Inscrit	3	2	0	2	0	1	8
9	10,0	Château	Forêt-sur-Sèvre	Partiellement inscrit	3	0	0	2	0	2	7
10	10,9	Chapelle	Bressuire	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
11	11,0	Château de la Ménardièrre	Saint-Pierre-du-Chemin	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	2	8
12	11,1	Logis du Puy Blain	Bressuire	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
13	11,9	Église Saint-Pierre-du-Chemin	Saint-Pierre-du-Chemin	Partiellement classé	0	4	0	2	0	2	8
14	12,8	Église Saint-André	Saint-André-sur-Sèvre	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	2	6
15	12,8	Église Notre-Dame-de-Ménomblet	Ménomblet	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
16	13,0	Église de Saint-Sauveur de Givre en mai	Bressuire	Classé	0	0	2	2	0	2	6
17	13,0	Prieuré de Saint-Cyprien	Bressuire	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	1	5
18	13,3	Château de Bressuire	Bressuire	Classé	0	4	2	2	2	2	12
19	13,3	Église Notre-Dame	Bressuire	Classé	0	2	2	2	2	2	10
20	13,6	Église Sainte Eulalie	Secondigny	Partiellement Classé	0	2	2	2	0	2	8
21	14,5	Chapelle	Chiché	Inscrit	0	0	2	0	0	1	3
22	15,9	Église Saint-Hilaire	Azay-sur-Thouet	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
23	16,0	Ferme fortifiée de la Giradière	Cheffois	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
24	16,0	Logis du Theil	Saint-Aubin-le-Cloud	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
25	16,3	Château de Saint-Mesmin	Saint-André-sur-Sèvre	Partiellement Classé	0	2	0	2	0	2	6

Numéro	Éloignement vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité (/20 points)
26	16,5	Maison du peintre Félix Lionnet	La Châtaigneraie	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
27	16,5	Logis de la Chesnelière	Saint-Hilaire-de-Voust	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
28	16,9	Église	Montournais	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
29	17,4	Château de Tennessus	Amailloux	Inscrit	0	0	2	2	2	2	8
30	17,6	Logis du Fief Mignoux	Saint-Maurice-des-Noues	Partiellement inscrit	0	0	2	0	0	1	3
31	17,6	Église Saint-Pierre	Allonne	Partiellement Classé	0	2	2	2	0	2	8
32	18,0	Château de la Maison Neuve	Montournais	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
33	18,0	Polissoir ou pierre à sculpture	Cheffois	Classé	0	0	4	0	0	2	6
34	18,0	Église de la Boissière-Thouarsaise	Lageon	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
35	18,1	Église	Fenioux	Classé	0	0	2	2	0	2	6
36	18,2	Vieux château	Montravers	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
37	18,5	Château de la Pastellière	Combrand	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	1	7
38	18,5	Pierre à cupules	Cheffois	Classé	0	0	4	0	0	2	6
39	18,5	Église Saint-Loup et Sainte-Marthe	Puy-de-Serre	Inscrit	0	0	2	2	0	2	6
40	18,7	Dolmen	Faye-l'Abbesse	Classé	0	0	0	1	0	2	3
41	18,8	Église	Tallud	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	2	8
42	18,9	Prieuré du Bois d'Allonne	Allonne	Partiellement inscrit	0	2	4	2	0	1	9
43	19,0	Dolmen de la pierre qui fait vivre	Cheffois	Classé	0	0	4	0	0	2	6
44	19,2	Dolmen	Pin	Classé	0	0	2	1	0	2	5
45	19,3	Église	Cheffois	Classé	0	0	2	2	0	2	6
46	19,4	Ancien Prieuré (Réaumur)	Réaumur	Partiellement inscrit	0	0	2	2	0	2	6
47	19,4	Château du Lac (Réaumur)	Réaumur	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
48	19,5	Domaine de la Dubrie	Bressuire	Partiellement inscrit	0	2	2	2	0	1	7
49	19,7	Église (Réaumur)	Réaumur	Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
50	19,9	Pont de Fleuriau sur la Vendée	Puy-de-Serre	Inscrit	0	0	2	0	0	2	4
51	20,5	Chapelle du Rosaire	Parthenay	Inscrit	0	0	2	2	0	2	6
52	20,6	Église Saint-Pierre de Parthenay le Vieux	Parthenay	Classé	0	0	2	2	0	2	6
53	20,6	Prieuré de Parthenay le Vieux (restes du)	Parthenay	Classé	0	0	2	2	0	2	6
54	20,7	Église Saint-Paul	Parthenay	Partiellement Classé	0	0	2	2	0	2	6
55	20,8	Château (restes du)	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
56	20,8	Remparts	Parthenay	Partiellement Classé-Inscrit	0	0	0	2	0	2	4

Numéro	Éloignement vis-à-vis des Zones d'Implantation Potentielle (km)	Monument historique	Commune	Protection	Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus en direction des Zones d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Note de sensibilité (/20 points)
57	20,9	Église Notre-Dame de la Couldre	Parthenay	Partiellement Classé	0	0	0	2	0	1	3
58	20,9	Église Sainte-Croix	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
59	21,0	Maison Dieu	Châtillon-sur-Thouet	Partiellement Classé-Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
60	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
61	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
62	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
63	21,0	Maisons	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
64	21,0	Maison	Parthenay	Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
65	21,0	Église Saint-Jacques	Parthenay	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
66	21,0	Maison	Parthenay	Partiellement inscrit	0	0	0	2	0	1	3
67	21,2	Chapelle des Cordeliers	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
68	21,2	Église Saint-Laurent	Parthenay	Classé	0	0	0	2	0	2	4
69	21,5	Propriété et parc du Marchioux	Parthenay	Inscrit	0	0	0	2	0	1	3

Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



N

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
- Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km)
- Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km)

Monuments historiques

- Classés
- Inscrits



Localisation des monuments historiques ressortant de l'analyse multicritères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 31 : Localisation des monuments historiques ressortant de l'analyse multicritères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

V.6.4.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES RESSORTANT DE L'ANALYSE MULTICRITÈRES

ÉGLISE NOTRE-DAME DE PITIE (LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT)

Éléments protégés : église ainsi que sa place avec son calvaire et sa fontaine (inscription par arrêté du 11 décembre 2008)

Située à environ 3,4 km de la Zone d'Implantation Potentielle est, l'église Notre-Dame de Pitié s'implante sur une ligne de crête, au sud du bourg de la Chapelle-Saint-Laurent. Sa position topographique en point haut offre une profondeur de champ sur les paysages bocagers alentour, depuis son calvaire notamment. Le motif éolien y est d'ailleurs d'ores et déjà visible dans des horizons semi-lointains, avec les parcs éoliens du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine. Toutefois, la zone de projet se situant plus à l'ouest, aucune interaction visuelle n'est possible du fait de la verticalité du bâti au premier plan.

Bien que la position topographique de l'église permette des vues lointaines, la **sensibilité potentielle attribuée à l'église Notre-Dame de Pitié est faible.**



Photo 65 : L'église Notre-Dame-de-Pitié et son calvaire (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Photo 66 : La position topographique de l'édifice permet des vues lointaines (Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)



Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Église Notre-Dame de Pitié

● Monument historique inscrit



Carte 32 : Église Notre-Dame de Pitié

CHATEAU DE BRESSUIRE (BRESSUIRE)

Éléments protégés : Château et sols comprenant son emprise, fossés (classés par arrêté du 30 avril 1996)

Le château de Bressuire se dresse à environ 13,3 km au nord-est des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP). Il constituait, au Moyen-Âge, un site militaire défensif de choix du fait de sa localisation en surplomb de la vallée du Dolo à laquelle s'adosse le vieux centre-ville de Bressuire. Aujourd'hui, on peut voir depuis la terrasse s'élevant au-dessus des anciennes fortifications, un vaste panorama vers les paysages du sud. L'ouverture visuelle qu'offre ce point de vue peut potentiellement engager des perceptions lointaines en direction de la zone de projet. Une sensibilité paysagère existe donc, mais est à nuancer au vu de l'éloignement de l'édifice aux ZIP.

Le château de Bressuire permettant des vues panoramiques, la **sensibilité potentielle attribuée à ce monument est modérée**.



Photo 67 : Le château de Bressuire fut construit au XI^{ème} siècle, et modifié jusqu'au XIX^{ème} siècle
(Source : <http://monumentum.fr/>)



Photo 68 : Un panorama s'offre sur le sud de Bressuire et le bocage depuis la terrasse du château
(Source : AEPE-Gingko, 06/08/2019)

Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



AEPE Gingko

Château de Bressuire

● Monument historique classé

0 50 100 n

Carte 33 : Château de Bressuire

ÉGLISE NOTRE-DAME (BRESSUIRE)

Éléments protégés : Église (classée par arrêté du 10 février 1913)

Cette église édifée entre le 10ème et le 12ème est située à quelques centaines de mètres du château. En plein cœur du centre-ville de Bressuire, l'église surplombe la ville et la vallée du Dolo de ses 56 m. L'entrée principale de l'église est orientée vers l'ouest et son contexte urbanisé empêche toute vue lointaine. C'est depuis son clocher, dont l'ascension est ponctuellement possible lors d'évènements comme les journées du patrimoine, qu'une vue lointaine vers l'aire d'étude immédiate peut être possible. Une sensibilité paysagère existe donc, mais est à nuancer au vu de l'éloignement de l'édifice aux ZIP.

Des vues panoramiques pouvant être possibles depuis le sommet du clocher, **une sensibilité potentielle modérée est attribuée à l'église Notre-Dame.**



Photo 69 : L'église de Bressuire domine la ville (Source : <https://monumentum.fr/> et <https://www.ville-bressuire.fr/>)



Source : IGN - SCAN 100®, <https://atlas.patrimoines.cultures.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Église Notre-Dame

● Monument historique classé



Carte 34 : Église Notre-Dame

V.6.5. LES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES

La carte ci-contre localise les Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) aux abords des Zones d'Implantation Potentielle.

Les ZPPA les plus proches des ZIP se situent au sein des communes de Moncoutant et de Largeasse. **D'après l'atlas du patrimoine, aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique n'est présente sur les Zones d'Implantation Potentielle.**

V.6.6. CONCLUSION DE L'ANALYSE PATRIMONIALE

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

L'étude du patrimoine permet de hiérarchiser les différents éléments patrimoniaux en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP).

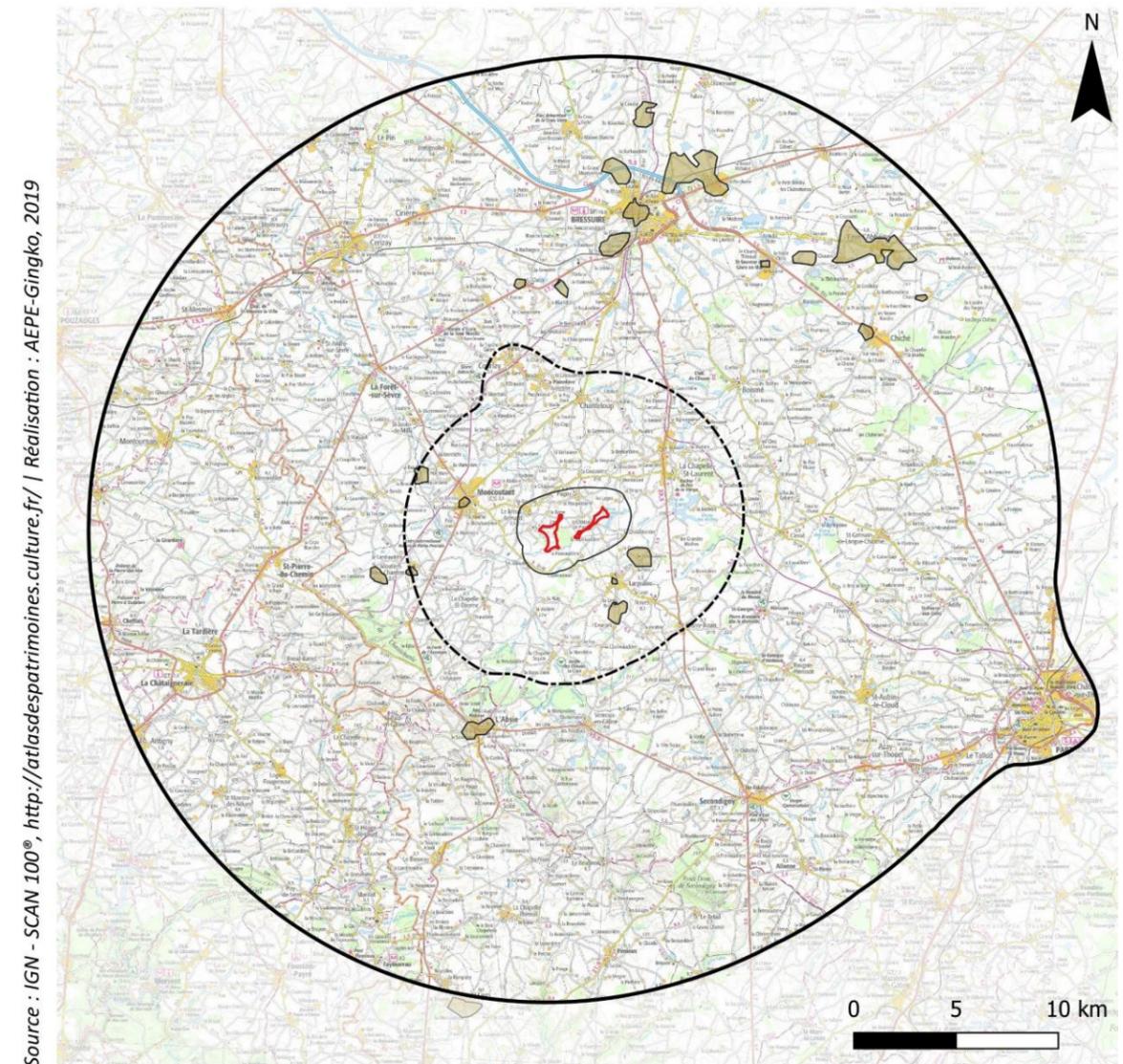
Aucun élément du patrimoine n'a été identifié comme potentiellement fortement ou très fortement sensible à l'implantation d'éoliennes au sein des ZIP.

Les éléments de patrimoine ressortant de cette analyse avec une **sensibilité potentielle modérée** sont :

- les sites classés des Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine (site de la vallée de la Sèvre Nantaise et site de la Garrelière) ;
- les monuments historiques du château de Bressuire et de l'église Notre-Dame de Bressuire.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier **l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet** depuis ces lieux patrimoniaux, en termes de **lisibilité**, de **rapports d'échelle** et de **modifications de l'ambiance paysagère initiale**.

Les autres éléments patrimoniaux se caractérisent par une sensibilité paysagère potentielle faible du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) ou de leur éloignement au projet.



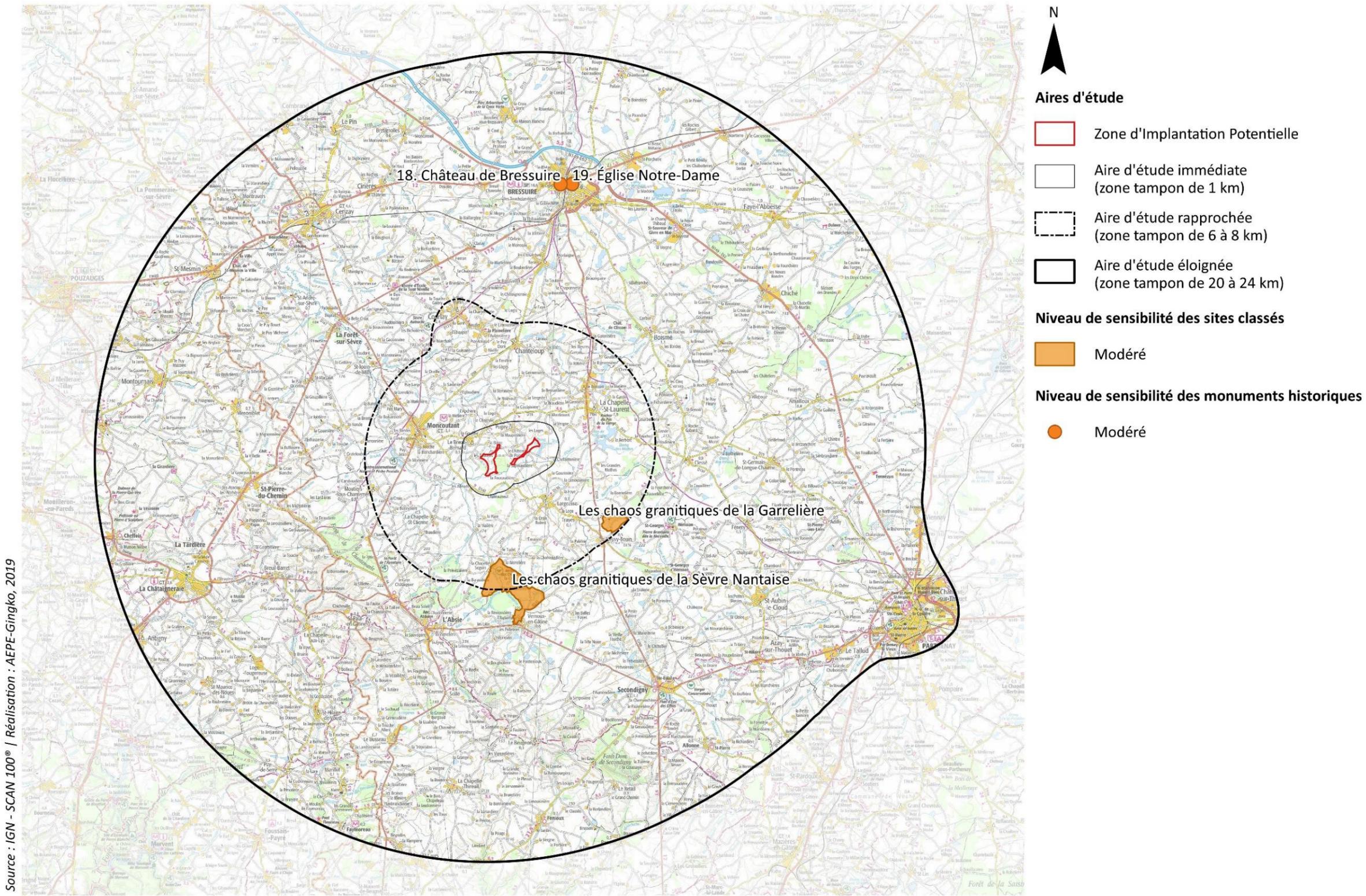
Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlasdespatrimoines.culture.fr/> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Localisation des Zones de Présomption de Prescription Archéologique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- | | | |
|--|---|--|
| Aires d'étude | | Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 à 8 km) |
| Zone d'Implantation Potentielle | Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 à 24 km) | Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) |
| Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km) | | |

Carte 35 : Localisation des Zones de Présomptions de Prescription Archéologique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Synthèse des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 36 : Synthèse des sensibilités patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

V.7. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le territoire d'étude, à dominante rurale, se compose de paysages bocagers aux ambiances parfois pittoresques dues à la présence des vallons, des chaos granitiques et des animaux d'élevage. Cela confère aux usagers des perceptions variées, parfois ouvertes à la faveur d'un pré ou d'un champ permettant une vue lointaine, parfois fermées par la multitude des motifs arborés (haie basse, haute, taillée, libre, arbustive ou arborée, ...) venant occulter le regard au premier plan. La topographie est extrêmement changeante au gré des lignes de crête qui constituent les principales lignes de force de ce territoire et induisant des perceptions variables selon la position de l'observateur.

L'habitat est typique des paysages de bocage puisque diffus (présence de nombreux hameaux et habitats isolés). Le maillage routier est dense et varié et relie toutes ces entités urbaines entre elles. Le motif éolien est déjà perceptible avec une orientation globale des parcs dans le sens nord-ouest / sud-est ou ouest-est selon la direction donnée par les principales lignes de crête du territoire.

Le patrimoine naturel est particulièrement mis en avant par les activités touristiques et les différentes protections qui leur sont attribuées. On retrouve également un patrimoine bâti riche, disséminé dans le bocage et ne se découvrant le plus souvent qu'au détour d'une haie.

La zone de projet est scindée en deux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) s'adossant à une ligne de crête structurante sur laquelle s'implantent les villages de Moncoutant, le Breuil-Bernard et Pigny. Elle se situe dans un contexte agricole bocager bien irrigué avec notamment le cours d'eau de l'Ouine, qui délimite sa frange sud, et la Sèvre Nantaise qui s'écoule au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate.

Dans l'ensemble, le caractère vallonné du terrain associé à une trame bocagère relativement bien conservée n'implique que peu de sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet. En effet, les ZIP ne se découvrent que ponctuellement, au gré des jeux d'ouvertures et de fermetures du paysage.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte sont les suivants :

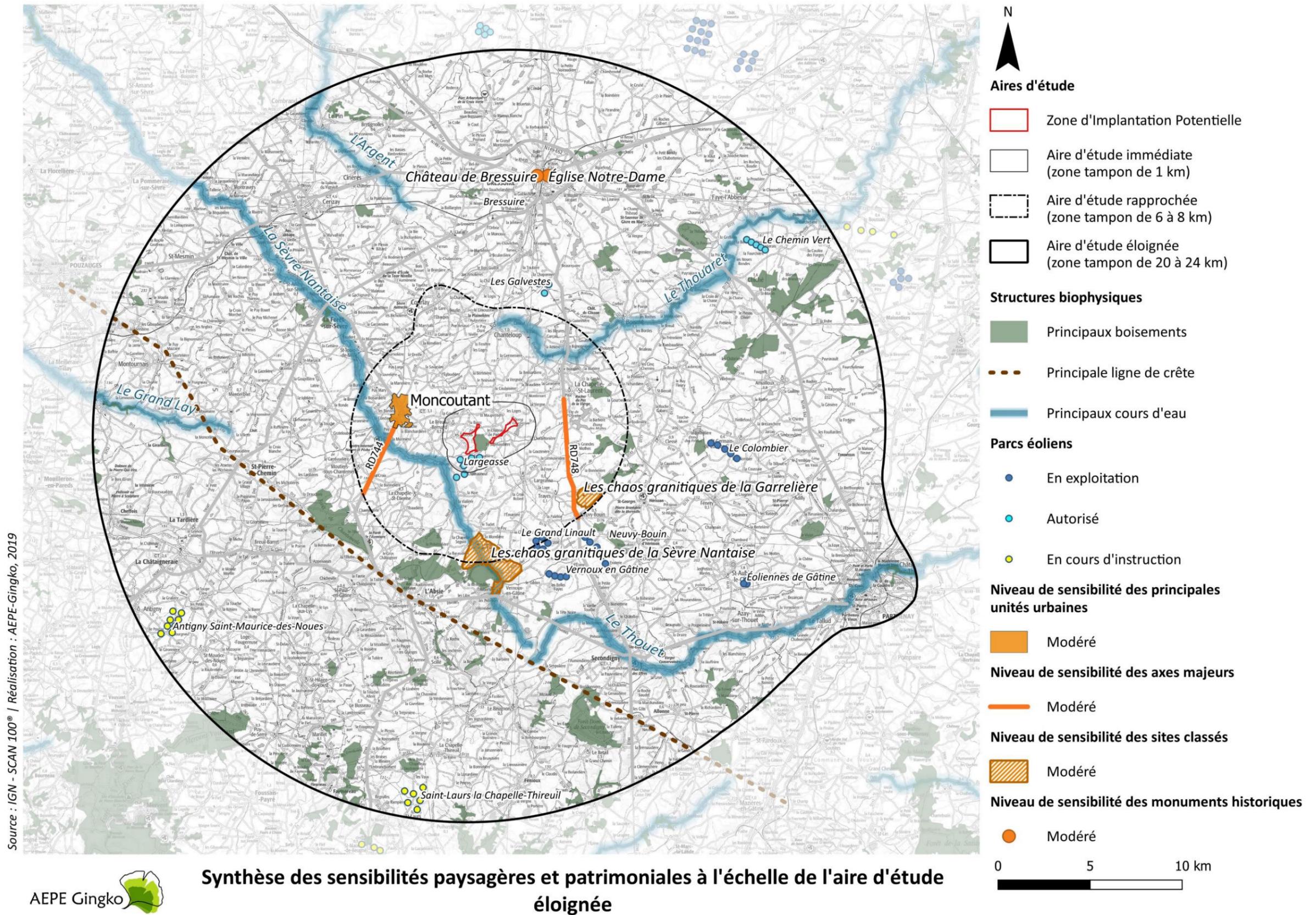
- Les bourgs du Breuil-Bernard et Pigny ainsi que les hameaux des Versennes, la Foucaudière, la Sapinaudière, Courberive, le Bois, la Poterie, le Château de Pigny (également lieu de tourisme local), la Penaudrie, la Rue, la Baraudière, la Forge, la Maupetitière, la Gouffrie, la Tremblaie et la Barre ;
- La RD 140 entre Moncoutant et Largeasse et la RD19 entre Moncoutant et la Chapelle-Saint-Laurent ;
- Circuit du Paradis (itinéraire de randonnée locale).

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée sont les suivants :

- Les bourgs de Largeasse, Moncoutant et Traves ainsi que les hameaux de la Championnière, la Chalantonière, les Basses Loges, les Hautes Loges, Bertineau, la Guibaudière, Le Gas, la Vergnaie, la Busotière, la Colinière et les Touches ;

- La RD748 entre la Chapelle-Saint-Laurent et Neuvy-Bouin, la RD140 entre Largeasse et la RD748, la RD744 entre Chantemerle et Moncoutant et la RD38 entre Moncoutant et Chanteloup ;
- Les sites classés des Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine (site de la vallée de la Sèvre Nantaise et site de la Garrelière) ;
- Les monuments historiques du château de Bressuire et de l'église Notre-Dame de Bressuire.

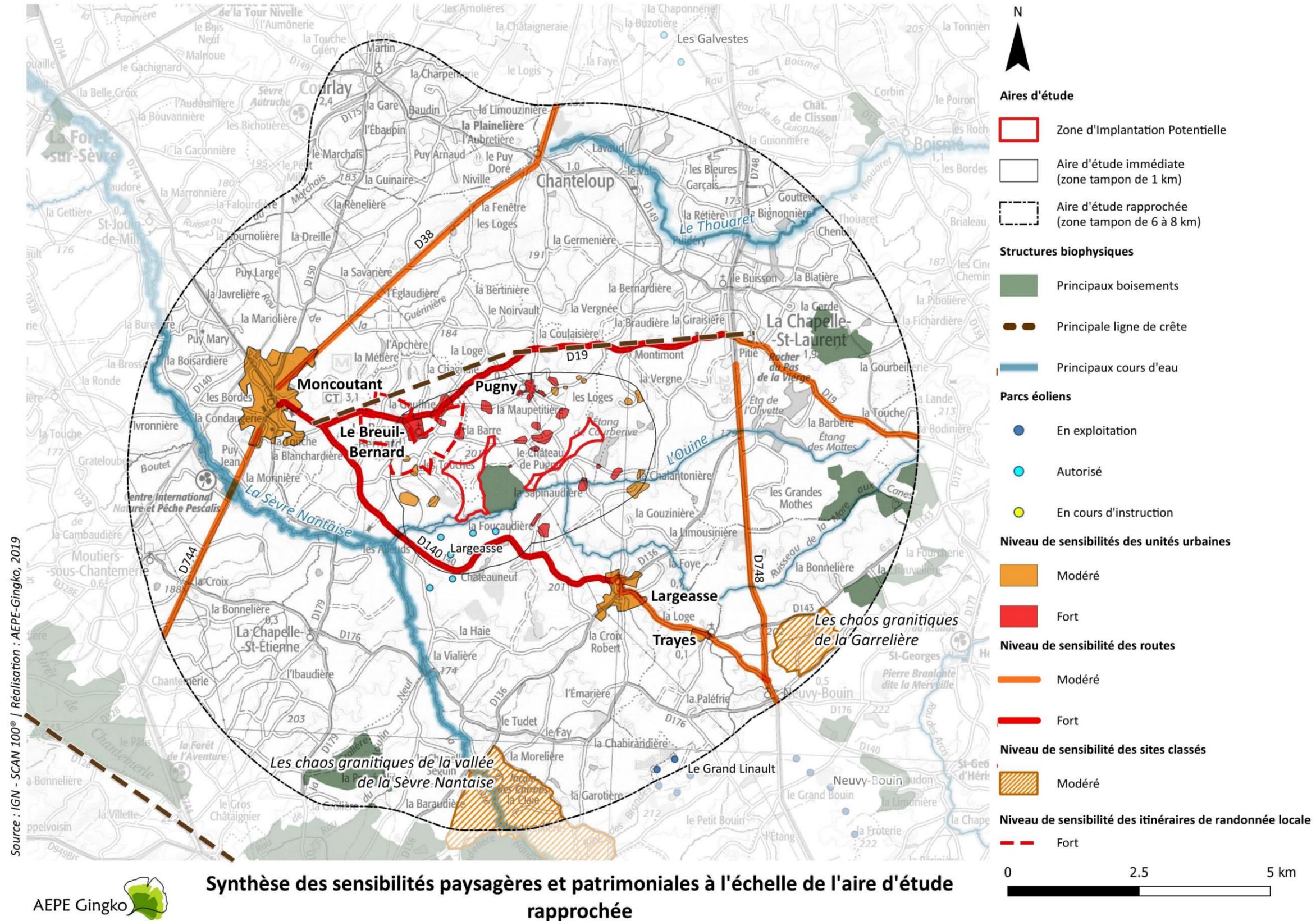
Les cartes suivantes permettent de localiser les sensibilités paysagères et patrimoniales, d'une part à l'échelle de l'aire d'étude éloignée où seuls les éléments de paysage structurants sont représentés, et d'autre part à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée avec plus de détails.



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 37 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine et du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

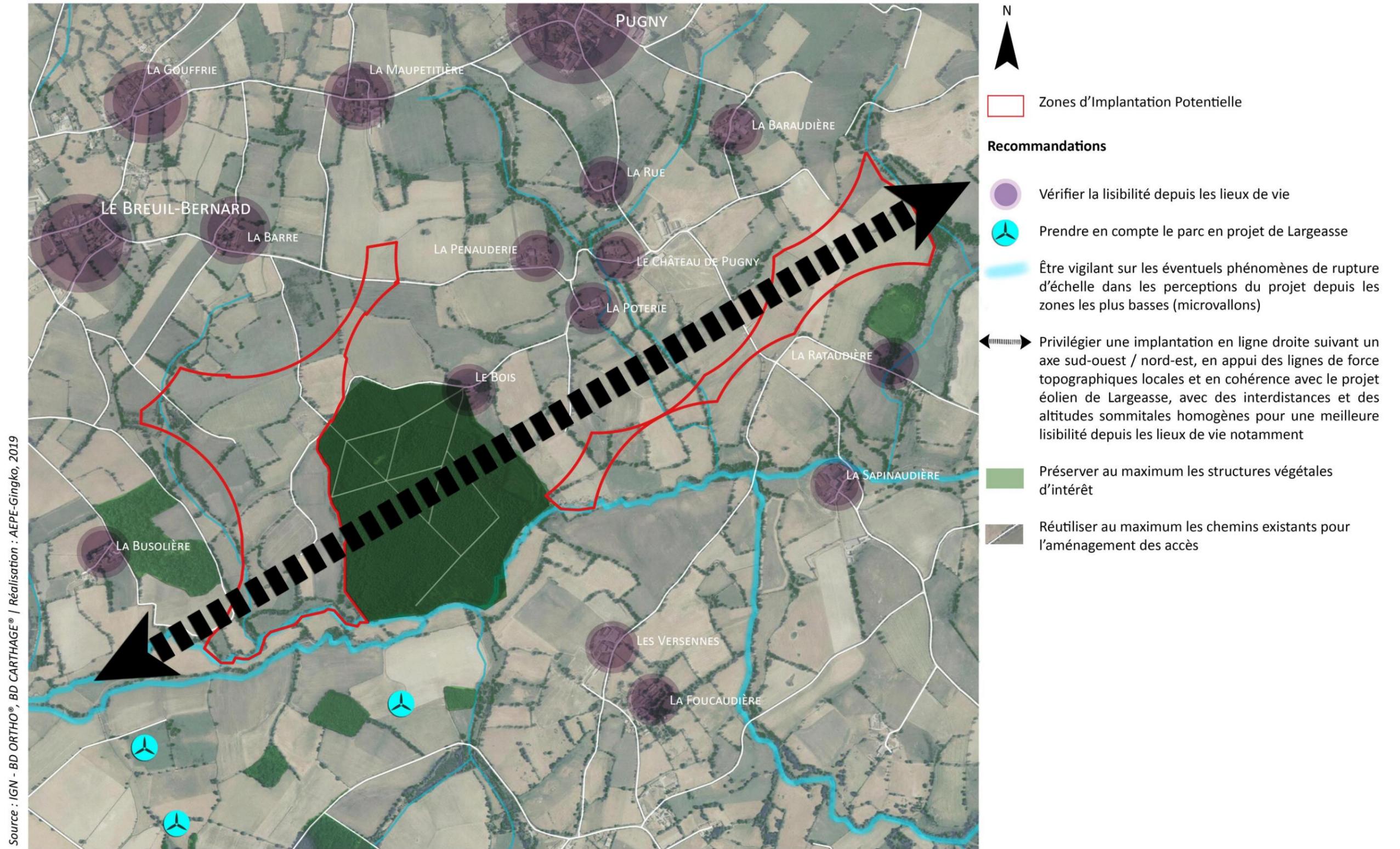
Carte 38 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

VI. LES RECOMMANDATIONS RESULTANT DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des recommandations résultant de l'état initial, concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, illustrées par la carte et le bloc diagramme ci-après.

Tableau 10 : Les recommandations résultant de l'état initial paysager et patrimonial

PAYSAGE ET PATRIMOINE	
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage	Favoriser une implantation suivant un axe sud-ouest / nord-est en privilégiant au maximum une organisation linéaire, en cohérence avec les lignes de force topographiques structurant l'aire d'étude rapprochée.
Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage	Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes et une certaine homogénéité des altitudes sommitales des éoliennes.
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage, notamment depuis la vallée de l'Ouine délimitant les extrémités sud des ZIP, afin d'éviter des éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet depuis cette vallée.
Préservation des structures végétales en place	Préserver au maximum les boisements, haies et arbres isolés . En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés.
Minimisation de l'impact sur les Zones d'Implantation Potentielle	Réutiliser au maximum les chemins et routes existants pour l'aménagement des accès. Implanter préférentiellement le poste de livraison à l'écart de la RD140 , en appui sur la topographie, la végétation ou un élément structurant. Préférer un bardage bois afin de maximiser son intégration paysagère.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les zones potentiellement sensibles identifiées dans l'état initial, et notamment depuis les bourgs, hameaux et tronçons routiers considérés comme fortement sensibles. Une implantation suivant un axe sud-ouest / nord-est permettrait une bonne lisibilité depuis la majorité des éléments du paysage potentiellement sensibles à l'implantation d'éoliennes au sein des ZIP.
Prise en compte des enjeux et des sensibilités patrimoniales	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les éléments patrimoniaux potentiellement sensibles identifiés dans l'état initial.
Prise en compte de la problématique des effets cumulés	Analyser les effets cumulés (notamment avec les parcs éoliens existants du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine et le parc autorisé de Largeasse) avec le parc éolien projeté.



Source : IGN - BD ORTHO®, BD CARTHAGE® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

N

□ Zones d'Implantation Potentielle

Recommandations

- Vérifier la lisibilité depuis les lieux de vie
- ⊙ Prendre en compte le parc en projet de Largeasse
- Être vigilant sur les éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet depuis les zones les plus basses (microvallons)
- ↔ Privilégier une implantation en ligne droite suivant un axe sud-ouest / nord-est, en appui des lignes de force topographiques locales et en cohérence avec le projet éolien de Largeasse, avec des interdistances et des altitudes sommitales homogènes pour une meilleure lisibilité depuis les lieux de vie notamment
- Préserver au maximum les structures végétales d'intérêt
- Réutiliser au maximum les chemins existants pour l'aménagement des accès

0 0.5 1 km



Recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle des Zones d'Implantations Potentielles (ZIP)

Carte 39 : Les recommandations paysagères et patrimoniales à l'échelle des Zones d'Implantation Potentielle (ZIP)

PARTIE 2 - LA COMPARAISON DE VARIANTES

VII. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Les éoliennes sont des infrastructures qui se caractérisent par une hauteur importante et qui ont donc tendance à ressortir dans les paysages, de façon plus ou moins prégnante en fonction de leur gabarit, du relief, du contexte paysager, etc. Le dossier d'étude d'impact a pour objectif de vérifier la capacité du territoire à accueillir un parc éolien.

L'état initial paysager et patrimonial présenté précédemment a permis d'identifier les zones à enjeux, depuis lesquelles l'impact du projet devra être évalué précisément et d'établir un certain nombre de recommandations, en fonction des éléments d'analyse relatifs au paysage et au patrimoine. Ces résultats serviront de critères d'analyse pour la comparaison des variantes et l'évaluation précise de l'impact du scénario d'implantation retenu.

La finalité de la comparaison des variantes est de privilégier le scénario de moindre impact paysager et patrimonial, en suivant le principe « éviter, réduire, compenser ». Ce dernier a pour objectif de minimiser les impacts environnementaux des projets, en évitant au maximum les zones à enjeux, en réduisant au maximum les impacts, et en dernier lieu, si besoin, en compensant les impacts résiduels. Ce principe s'applique de manière proportionnée aux enjeux.

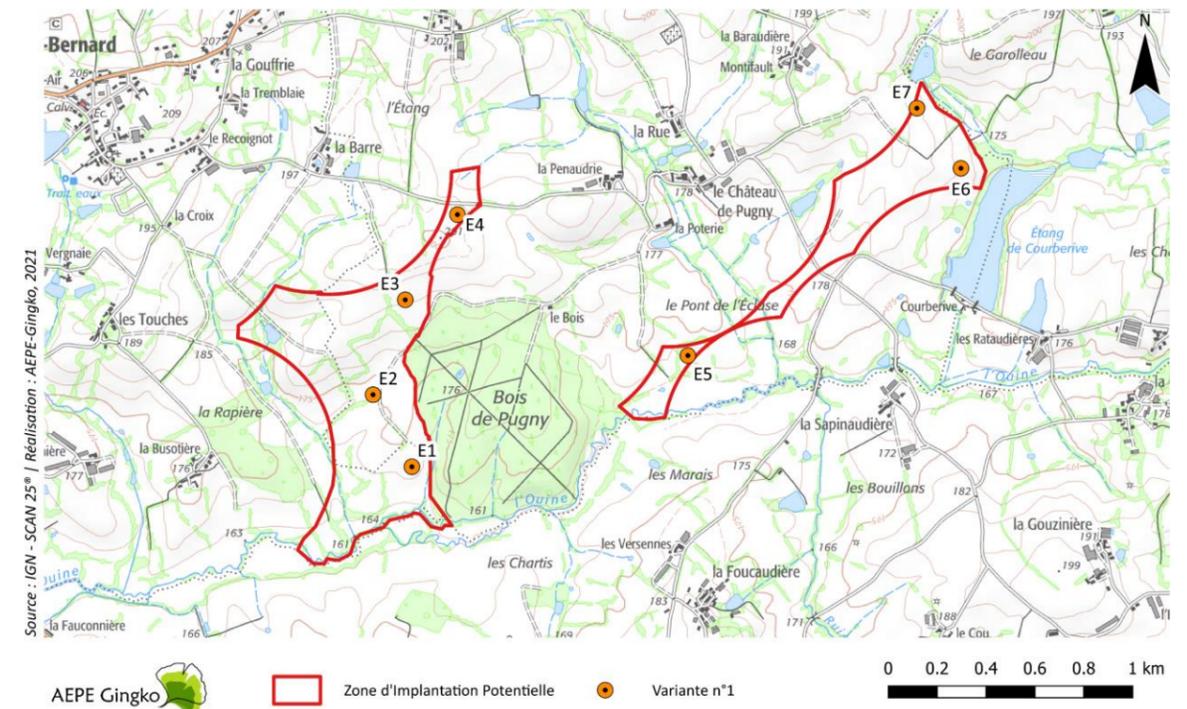
Source : Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels, Commissariat général au développement durable – Direction de l'eau et de la biodiversité, octobre 2013

VII.1. LES VARIANTES COMPAREES

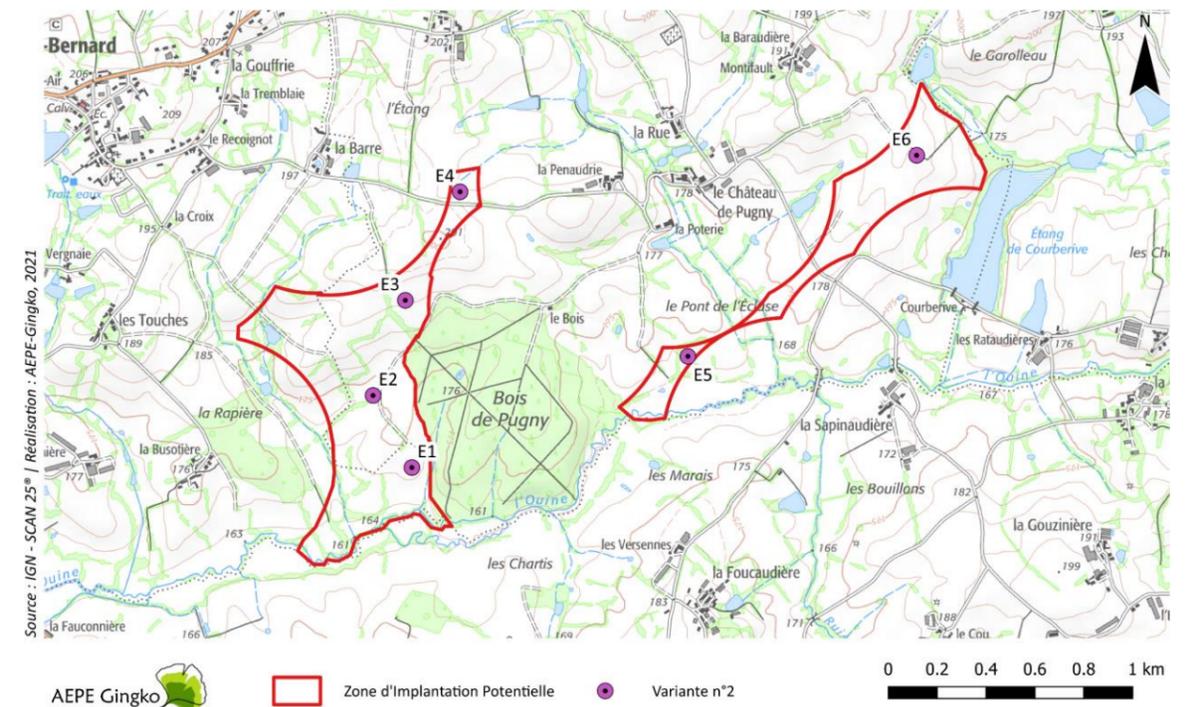
Les cartes ci-contre présentent les différentes variantes comparées :

- La **variante n°1** propose 7 machines. Quatre éoliennes se situent dans la ZIP ouest et forment une ligne courbe suivant un axe nord/sud. Trois éoliennes se positionnent dans la ZIP est.
- La **variante n°2** est composée de 6 éoliennes. Une ligne courbe de 4 aérogénérateurs occupe la ZIP ouest comme pour la variante n°1 (seule l'éolienne la plus au nord se décale légèrement). Deux éoliennes prennent place dans la ZIP est et suivent un axe sud-ouest/nord-est.
- La **variante n°3** est constituée de 5 machines. L'ensemble est formé de deux lignes : l'une constituée de 3 éoliennes occupe la ZIP ouest et suit un axe nord/sud, l'autre formée par 2 éoliennes prend place dans la ZIP est et s'oriente du sud-ouest au nord-est.
- La **variante n°4** est formée de trois éoliennes qui forment une seule ligne d'orientation sud-ouest/nord-est, répartie sur les deux ZIP. Il s'agit de la variante retenue.

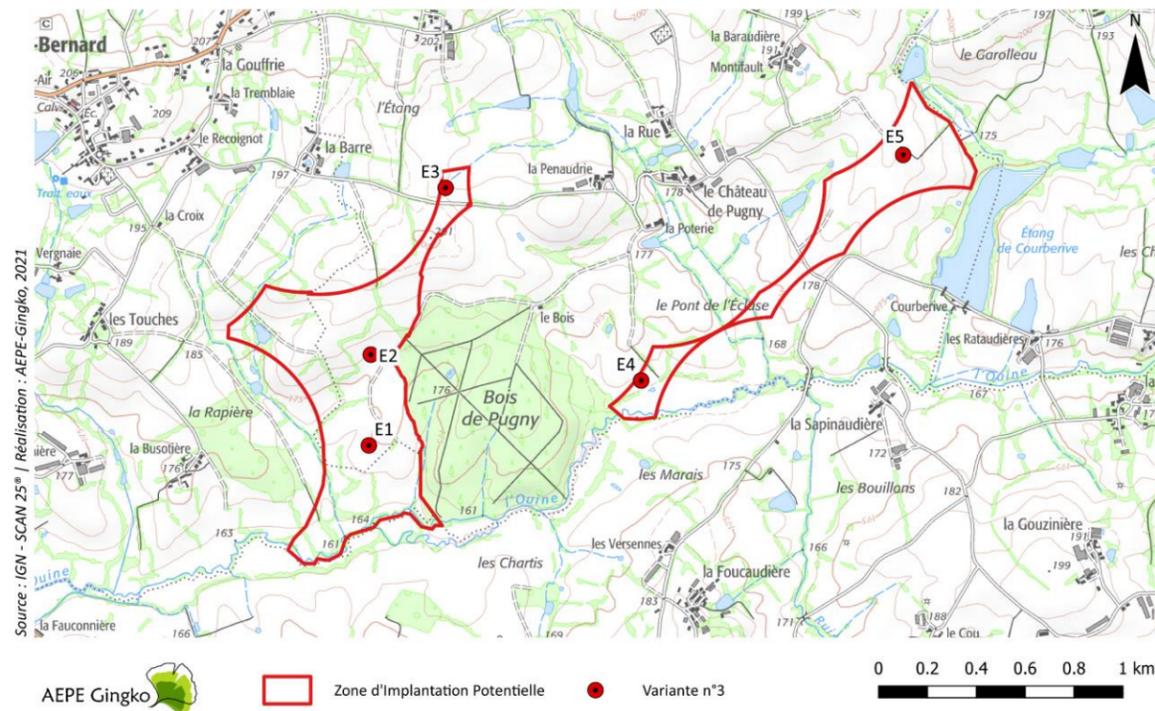
Les éoliennes seront d'une hauteur maximale en bout de pale de 176,5 m, avec un mât de 110 m et un rotor de 133 m de diamètre maximum.



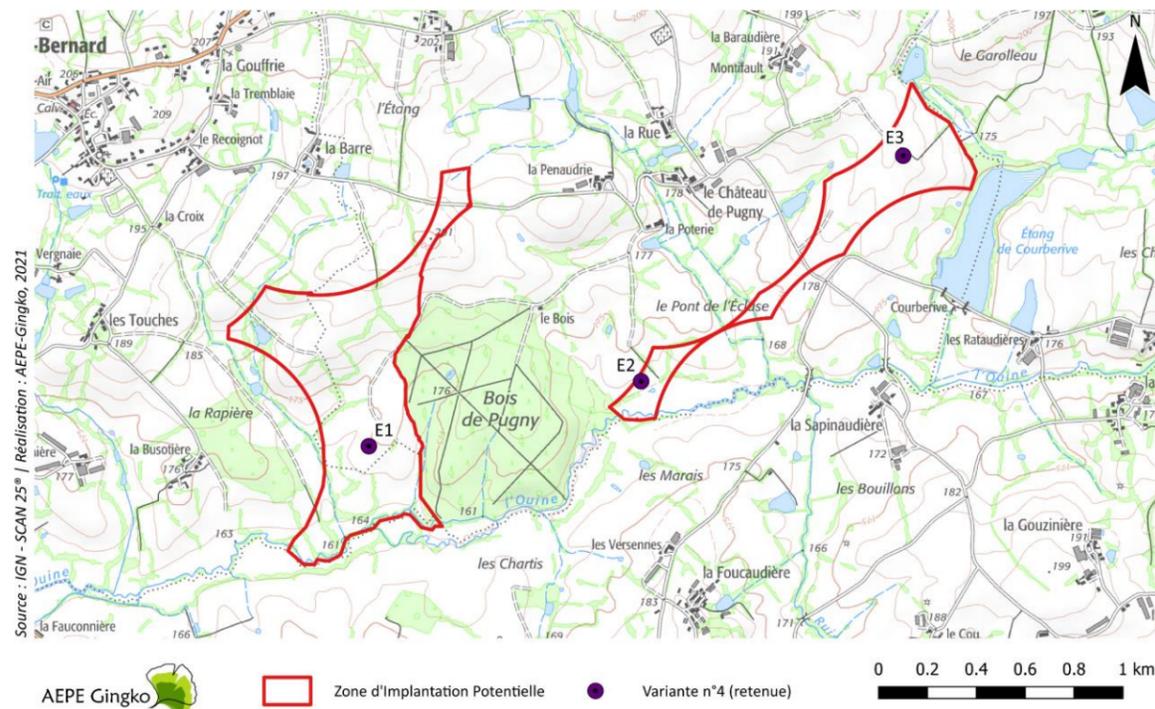
Carte 40 : La variante 1



Carte 41 : La variante 2



Carte 42 : La variante 3



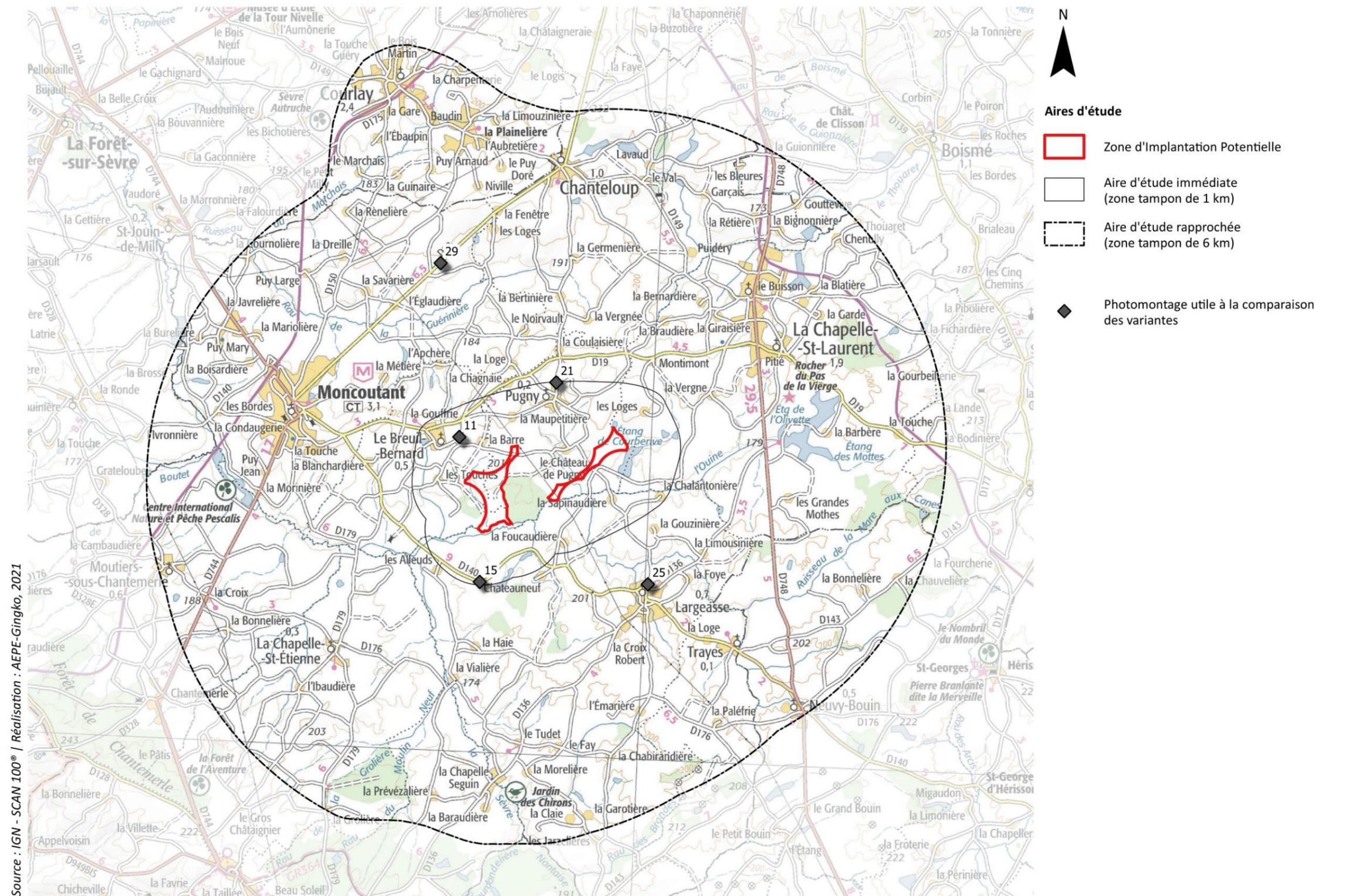
Carte 43 : La variante 4 (retenue)

VII.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON PAYSAGÈRE DES VARIANTES

Cinq photomontages sont utilisés pour la comparaison de variantes et sont localisés sur la carte suivante. Ils sont placés de manière à pouvoir appréhender les différentes variantes depuis les quatre points cardinaux en vue proche. Les prises de vue sont placées au niveau d'éléments du paysage (bourgs, hameaux, routes, monuments historiques) identifiés comme sensibles au projet dans l'état initial.

Les prises de vues retenues sont les suivantes et sont présentés sur la carte ci-après :

- PM 11 : Frange urbaine sud de Breuil-Bernard (bourg identifié comme fortement sensible dans l'état initial paysager) ;
- PM 15 : RD140 entre Largeasse et Moncutant (tronçon routier identifié comme fortement sensible) ;
- PM 21 : Entrée nord de Pugnny (bourg considéré comme fortement sensible) ;
- PM 25 : Sortie nord de Largeasse (bourg ressortant comme modérément sensible) ;
- PM 29 : RD38 entre Moncutant et Chanteloup.



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



Localisation des points de photomontage utiles à la comparaison des variantes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 44 : Localisation des points de photomontages servant à la comparaison des variantes

VII.3. LES PHOTOMONTAGES UTILISÉS POUR LA COMPARAISON DES VARIANTES

Les photomontages utilisés pour la comparaison des variantes sont présentés ci-après. Ils figurent également dans le Cahier de photomontages, annexé au présent dossier.

LE PHOTOMONTAGE N°11 : FRANGE URBAINE SUD DU BREUIL-BERNARD

Depuis la frange sud du village du Breuil-Bernard, les quatre variantes sont perçues à l'arrière d'une trame bocagère filtrant les vues. Certaines éoliennes sont en partie masquées par la végétation depuis ce point de vue, notamment celles situées le plus à gauche des panoramas.

Dans les cas des variantes 1, 2 et 3, les éoliennes perçues apparaissent sur des plans successifs et ne forment pas d'ensemble régulier. Les hauteurs sommitales et les distances entre les machines sont hétérogènes ce qui rend la lecture de l'implantation peu aisée.

Cette irrégularité du motif se ressent tout particulièrement pour les variantes 1 et 2 du fait que les éoliennes E1 et E2 se superposent. S'ajoute à cela des effets cumulés avec le projet de Largeasse, celui-ci se superposant avec ces mêmes éoliennes.

La variante 4 apparaît plus lisible. En effet, elle est constituée de seulement trois machines qui s'alignent de manière régulière. Depuis ce point-ci, c'est donc cette variante qui est la plus satisfaisante en termes de lisibilité.

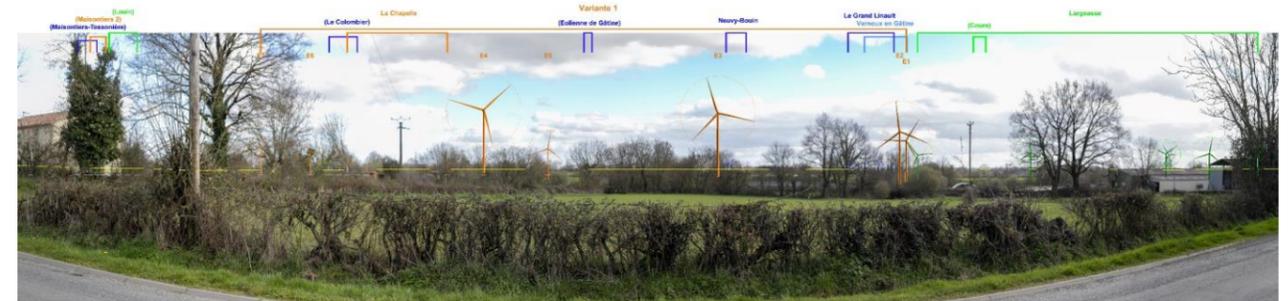


Figure 13 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée)

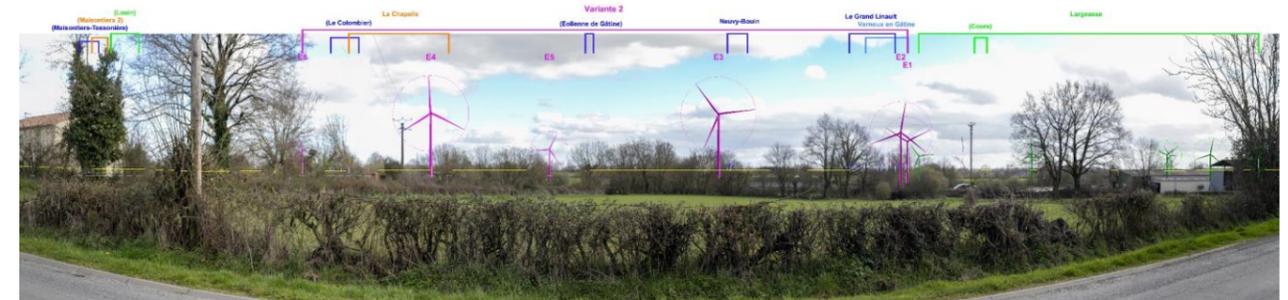


Figure 14 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée)

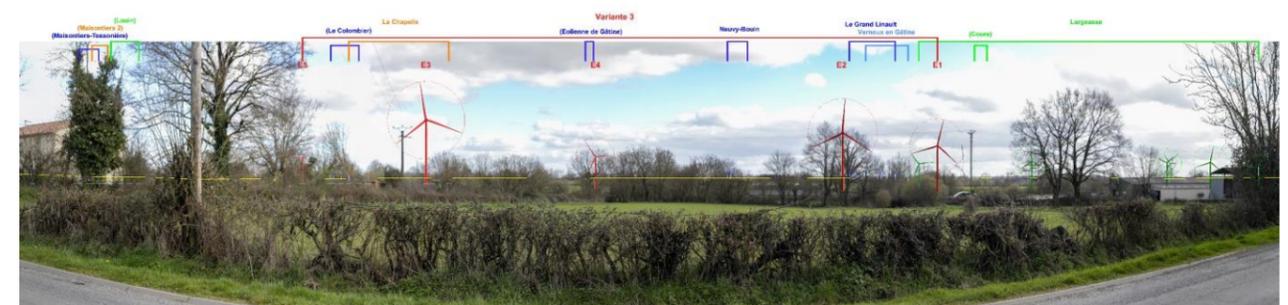


Figure 15 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée)

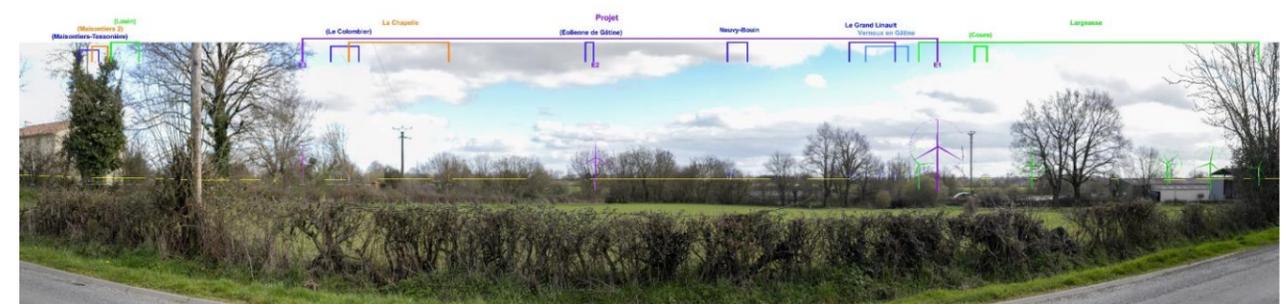


Figure 16 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°11 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°15 : RD140 ENTRE LARGEASSE ET MONCOUTANT

Les quatre variantes forment deux groupes d'éoliennes distincts, facilement appréhendables depuis ce point de vue dégagé de la RD12.

La variante 1 est la plus impactante, ces sept éoliennes étant parfaitement visibles (variante avec le plus de machines). Au contraire, la variante 4 est composée de seulement trois machines et a donc un impact visuel moindre.

Pour l'ensemble des variantes considérées, des effets cumulés significatifs sont à noter. En effet, l'emprise visuelle du motif éolien est élargie par le parc autorisé de Largeasse. Depuis ce point d'observation, les deux projets semblent former un seul et même parc.

La quatrième variante est celle qui propose l'implantation la plus lisible. Puisqu'elle présente moins de machines que les autres, les effets de brouillage sont moins nombreux. L'ensemble formé par le parc de Largeasse et les éoliennes projetées est plus aéré et lisible. Il s'agit donc de la variante la plus adaptée d'un point de vue paysager.



Figure 17 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée)

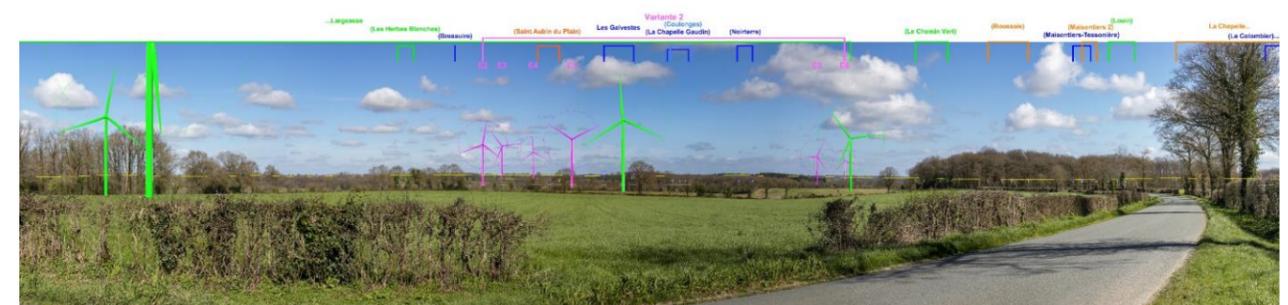


Figure 18 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée)

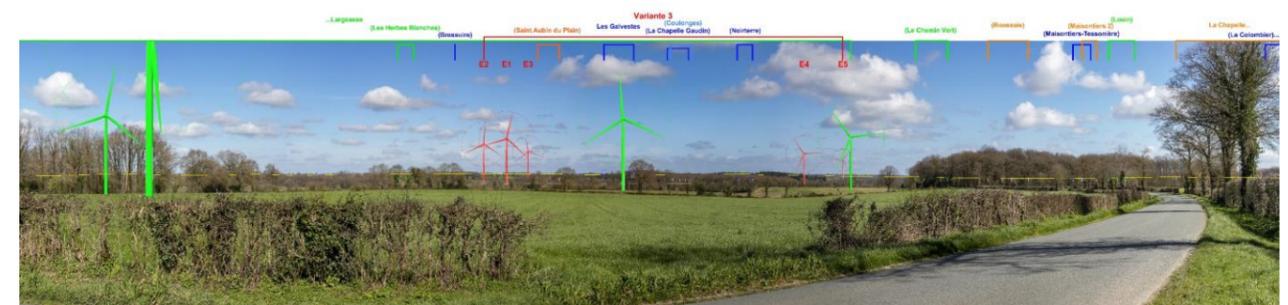


Figure 19 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 20 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°15 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°21 : ENTREE NORD DE PUGNY

Dans les quatre variantes proposées, le parc projeté est en grande partie masqué par les trames bâtie et végétale. Les éoliennes les plus à droite des panoramas sont totalement occultées par les habitations du premier plan.

Les éoliennes visibles se placent sur le coteau opposé de la vallée de la Guérinière, en position de surplomb par rapport au village de Pugny. La variante 1 laisse percevoir trois machines, alors que la variante 2 n'en laisse voir que deux et les variantes 3 et 4 seulement une. Les variantes 1 et 2 présentent toutes les deux une éolienne (E5) dans l'axe direct de la rue. Celle-ci surplombe les habitations.

Les variantes 3 et 4 s'imposent moins dans la mesure où cette même éolienne est légèrement décalée de l'axe routier. Ces deux propositions d'implantation semblent donc plus adaptées. Néanmoins, si l'on prend en compte les éoliennes masquées depuis ce point précis par les habitations pour faire une analyse à l'échelle du village et non d'un seul point d'observation fixe, la variante 4 est plus adaptée car elle présente moins de machines et qu'elle a une logique d'implantation linéaire et aisément lisible.



Figure 21 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée)

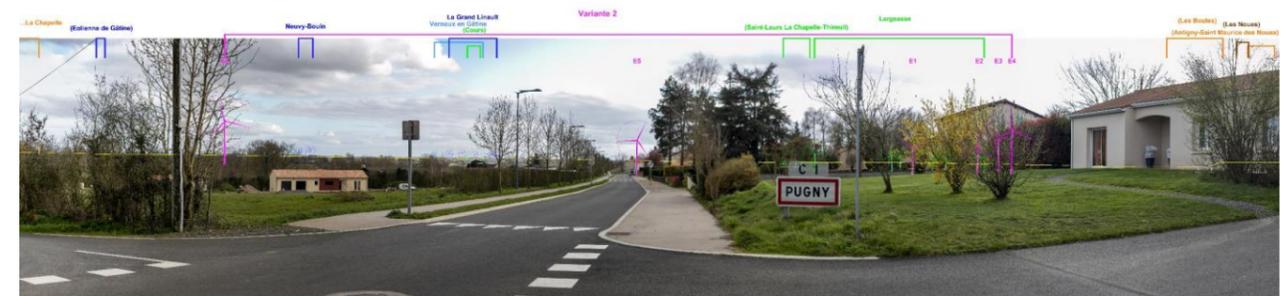


Figure 22 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 23 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 24 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°21 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°25 : SORTIE NORD DE LARGEASSE

Pour l'ensemble des variantes proposées, le projet se dessine à l'arrière de boisement et est en partie masquée par la trame arborée et arbustive.

Dans les cas des variantes 1, 2 et 3, le parc proposé apparaît sous forme de deux groupes différents. Le groupe situé le plus à droite des simulations visuelles n'est pas complètement visible car filtré par une haie basse au premier plan.

Les variantes 1 et 2 sont quasiment identiques et les éoliennes visibles forment une ligne de cinq éoliennes aux interdistances relativement homogènes.

La troisième variante est composée de seulement cinq machines dont quatre sont visibles. Toutefois, deux d'entre elles se superposent brouillant le motif.

La dernière variante ne laisse clairement percevoir que deux éoliennes. En prenant en compte la troisième qui se place derrière la haie bordant la route, elle forme une ligne régulière. Son impact est moindre comparé aux autres propositions d'implantation car la logique d'implantation est aisément appréhendable et ne génère pas d'effets de brouillage. La variante 4 constitue donc la meilleure proposition d'implantation d'un point de vue paysager.



Figure 25 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 26 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 27 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 28 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°25 (vue schématique couleur non-gommée)

LE PHOTOMONTAGE N°29 : RD38 ENTRE MONCOUTANT ET CHANTELOUP

Depuis ce tronçon de vue dégagé de la RD38, il est aisé de comparer les quatre variantes d'implantation. Toutes les éoliennes sont clairement identifiables. Seule leur base est masquée par la topographie et la végétation.

Aucune logique d'implantation ne ressort clairement pour les variantes 1, 2 et 3. Les éoliennes se succèdent sur des plans différents et de manière irrégulière. Certains aérogénérateurs s'isolent visuellement alors que d'autres se superposent.

La variante 4 propose, quant à elle, une implantation simple et lisible. La régularité de la ligne qu'elle forme permet une excellente lisibilité et une meilleure intégration paysagère. De ce fait, il est préférable de privilégier cette variante.



Figure 29 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)

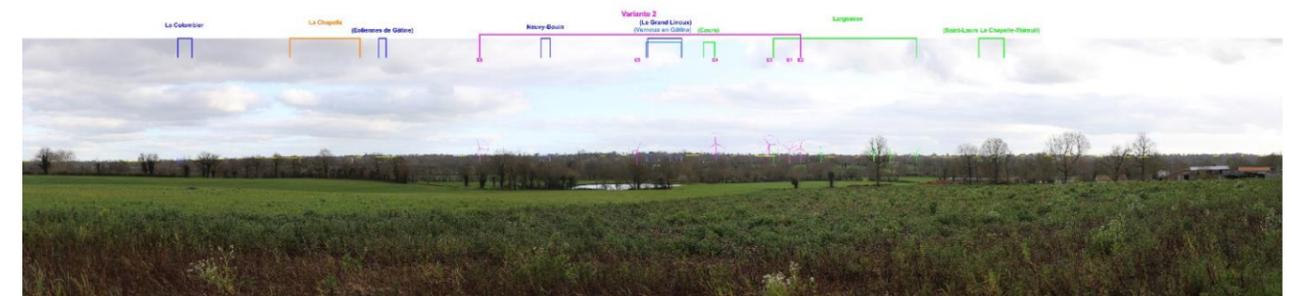


Figure 30 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 31 : La variante 3 vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)



Figure 32 : La variante 4 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°29 (vue schématique couleur non-gommée)

VII.4. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Tableau 11 : Recommandations et comparaison des variantes

PAYSAGE ET PATRIMOINE		
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison des variantes
Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage et prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères	Favoriser une implantation suivant un axe sud-ouest / nord-est en privilégiant au maximum une organisation linéaire , en cohérence avec les lignes de force topographiques structurant l'aire d'étude rapprochée afin de permettre une bonne lisibilité depuis la majorité des éléments du paysage identifiés dans l'état initial comme potentiellement sensibles à l'implantation d'éoliennes au sein des zones de projet.	<p>Les variantes 1, 2 et 3 suivent des orientations similaires : les éoliennes prenant place dans la ZIP ouest suivent un axe nord / sud et les éoliennes implantées dans la ZIP est suivent un axe sud-ouest / nord-est. Ce choix d'implantation en deux lignes d'orientation différente n'est pas toujours bien lisible et ne permet pas une adaptation parfaite du parc avec les grandes lignes du paysage.</p> <p>La variante 4 est orienté sud-ouest / nord-est ce qui est en accord avec les lignes de force du paysage et permet une bonne lisibilité du parc.</p> <p>Cette recommandation est respectée uniquement pour la variante 4 qui est donc à privilégier.</p>
Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage	Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes et une certaine homogénéité des altitudes sommitales des éoliennes.	<p>Les photomontages produits dans le cadre de la comparaison de variantes permettent de démontrer que, d'une façon générale, les variantes 1, 2 et 3 présentent des caractéristiques très similaires au niveau de la lisibilité de l'implantation qui n'est globalement pas optimale. Les interdistances apparentes sont hétérogènes : alors que certaines éoliennes se chevauchent visuellement et brouillent le motif, d'autres se placent à l'écart et étirent l'emprise du projet.</p> <p>La variante n°4 propose une implantation linéaire et régulière. Sa lisibilité est donc aisée. Il s'agit donc de la meilleure variante au regard de cette recommandation.</p>
Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté	Vérifier la cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées par rapport aux éléments structurants du paysage, notamment depuis la vallée de l'Ouine délimitant les extrémités sud des ZIP, afin d'éviter des éventuels phénomènes de rupture d'échelle dans les perceptions du projet depuis cette vallée.	<p>Les 4 variantes proposées se placent en surplomb de la vallée de l'Ouine. Cet effet est visible sur le photomontage n°21 utilisé pour la comparaison des variantes. La variante 4 à toutefois l'avantage d'être plus en cohérence avec les lignes de force topographiques ce qui permet une meilleure intégration paysagère.</p> <p>La variante 4 est la plus adaptée en ce qui concerne cette recommandation.</p>

PAYSAGE ET PATRIMOINE		
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison des variantes
Préservation des structures végétales en place	Préserver au maximum les boisements, haies et arbres isolés . En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés.	Les 4 variantes ont été définies de façon à minimiser l'impact sur les structures végétales, en évitant l'arrachage des haies pour l'installation des éoliennes et l'aménagement des accès. Toutefois, la variante 1 propose le plus grand nombre de machines et implique donc potentiellement un plus grand impact. La variante 4 propose moins de machines que les autres variantes, elle implique donc un impact potentiellement moins conséquent sur les structures végétales avec moins d'aménagements à prévoir. De plus, il s'agit de la variante qui propose le moins d'éoliennes proches du Bois de Pugny.
Minimisation de l'impact sur les Zones d'Implantation Potentielle	Réutiliser au maximum les chemins et routes existants pour l'aménagement des accès.	
Prise en compte de la problématique des effets cumulés	Analyser les effets cumulés (notamment avec les parcs éoliens existants du Grand Linault, Neuvy-Bouin et Vernoux en Gâtine et le parc autorisé de Largeasse) avec le parc éolien projeté.	Le parc éolien autorisé de Largeasse se place dans la continuité du parc projeté dans tous les cas de figure, celui-ci se situant à moins de 300 mètres de la zone de projet. L'intégration du projet à ce parc est donc primordiale. Les photomontages utilisés pour la comparaison de variantes montrent que les deux parcs semblent souvent n'en former qu'un seul. Le projet de Largeasse se superpose ou se place dans la continuité du projet ici étudié. Deux effets sont alors observés : l'emprise horizontale du motif éolien est augmentée et/ou la superposition des machines des deux parcs provoque des effets de brouillage et rend la lecture de l'implantation plus difficile. Un nombre d'aérogénérateurs plus réduit et un parti-pris d'implantation fort et simple contribue donc à une meilleure insertion avec le parc projeté de Largeasse et provoque moins d'effets de brouillage. La variante n°4 (ligne de 3 éoliennes) est donc plus adaptée que les autres variantes.
CONCLUSION	La lecture des variantes 1, 2 et 3 est peu aisée depuis de nombreux points du territoire. La variante 4, du fait de sa simplicité et du faible nombre de machines qu'elle propose, semble la plus adaptée.	

PARTIE 3 - LES EFFETS DU PROJET

VIII. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.1. L'ANALYSE GLOBALE DE LA VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN

VIII.1.1. QUELQUES PRINCIPES POUR MIEUX COMPRENDRE LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES

La perception visuelle que l'on peut avoir d'une éolienne varie tout d'abord en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci.

Plus on s'éloigne du parc éolien, plus la probabilité de voir l'ensemble du parc est importante. Plus on se rapproche, plus l'impact visuel est important mais il est souvent limité, par le relief ou la végétation, à la vue d'une ou deux éoliennes.

Ainsi, le projet doit définir le meilleur parti d'aménagement en fonction des caractéristiques du lieu étudié pour **contribuer à son acceptabilité et à son acceptation.**

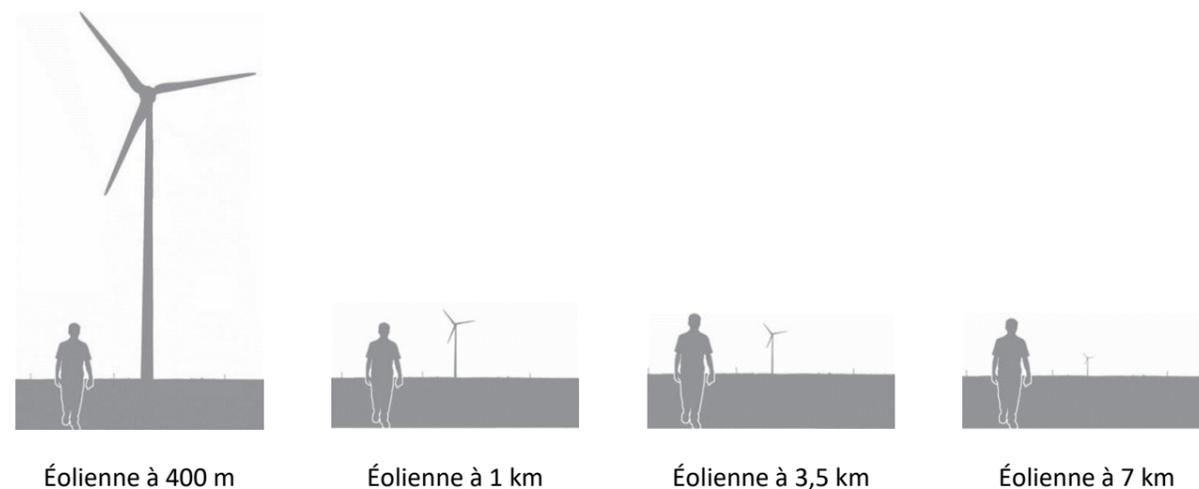


Figure 33 : Illustration de l'évolution de la perception visuelle d'une éolienne en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci (Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008)

Afin d'évaluer l'impact visuel du projet, la notion de « taille apparente » peut s'avérer utile. Celle-ci correspond à la proportion « occupée » par le parc éolien dans la scène perçue par l'observateur et est illustrée par la figure ci-dessous.

La taille apparente

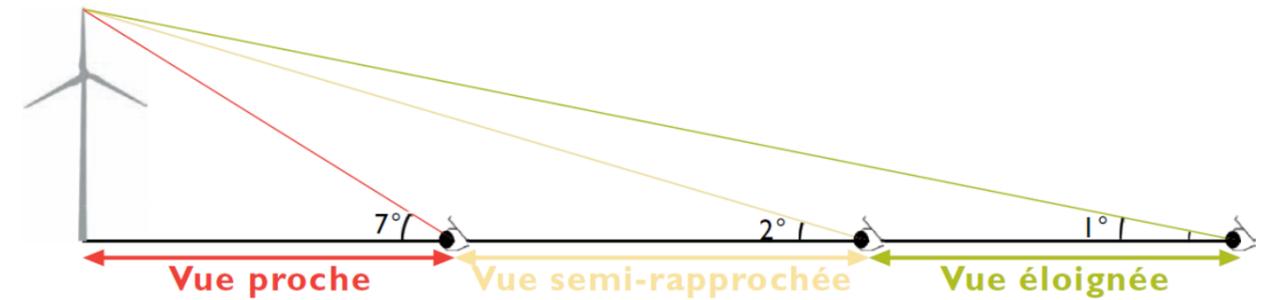


Figure 34 : La notion de « taille apparente » pour évaluer l'impact visuel du parc éolien (Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008)

On distingue généralement trois classes de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle ;
- Vue semi-rapprochée ou semi-éloignée : l'objet prend une place notable dans le paysage ;
- Vue éloignée : l'objet n'est pas significatif dans le paysage.

VIII.1.2. LA REALISATION DE CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Une des principales problématiques paysagères concernant un projet de parc éolien correspond à déterminer d'où celui-ci sera visible, comment il sera perçu, etc. Plusieurs outils existent à cet effet, dont notamment les cartes présentant les zones de visibilité théorique.

La zone de visibilité théorique est la portion de l'aire d'étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. L'analyse préalable des zones de visibilité théorique permet de faire un premier tri parmi les points de vue possibles en excluant certains points de vue (éoliennes invisibles) ou au contraire en alertant sur des visibilitées très lointaines qui ne sont pas soupçonnées au premier abord (Source : *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*, édité par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010).

VIII.1.2.1. LA METHODOLOGIE DE REALISATION DES CARTES DE VISIBILITE

La visibilité du parc éolien est calculée avec le logiciel Wind PRO 3.3, à partir d'une analyse spatiale qui tient compte de la topographie, des masques visuels constitués par les grands espaces boisés et des principales structures du maillage bocager, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur.

Le calcul est fait à partir d'un modèle numérique de terrain (MNT), représentation de la topographie d'une zone terrestre créée à partir des données d'altitude de terrain. Ces données d'altitude sont spatialisées sur une grille de maillage régulier carré, d'une résolution de 25 m de côté. Cette donnée est disponible dans la bibliothèque du logiciel Wind PRO (données SRTM Shuttle DTM 1Arc-second).

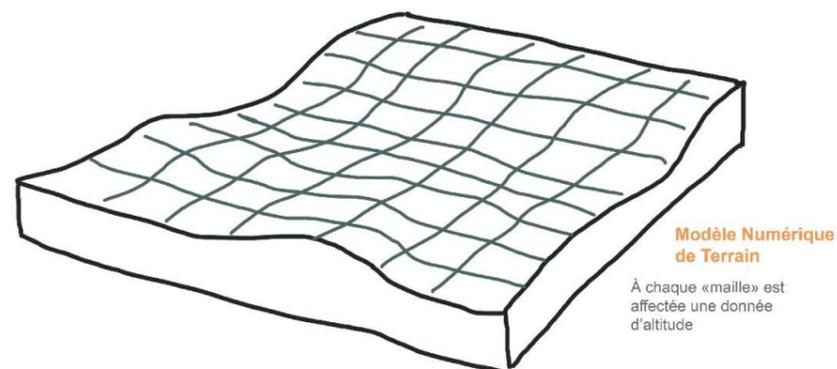


Figure 35 : Schéma d'un modèle numérique de travail (Source : AEPE, Gingko, 2019)

Les obstacles visuels principaux et les surfaces auxquelles on peut attribuer une hauteur (par exemple : les forêts, les haies, les villages...) peuvent également être incluses dans ce modèle numérique de terrain. Ces données sont préférentiellement issues de la BD TOPO ou extraites du SCAN 25 métropolitain BRGM. On obtient alors un MNE (modèle numérique d'élévation) (cf. schéma ci-après). La hauteur attribuée aux structures végétales est de 10 m, hauteur considérée comme moyenne basse pour des boisements.



Figure 36 : Différence entre MNT et MNE (Source : AEPE-Gingko, 2019)

Chaque point (ou « carré » de la grille MNT) envoie un « faisceau » vers chaque éolienne. Le calcul se fait idéalement sur 3 hauteurs : la hauteur en bout de pale, la hauteur du moyeu et la hauteur en base de mât. Le module ZVI vérifie si le rayon rencontre un relief, une surface surélevée ou un obstacle, et compte combien de rayons ont atteint leur destination (cf. schéma ci-dessous). Le modèle de calcul peut également tenir compte de l'incurvation de la surface de la terre.

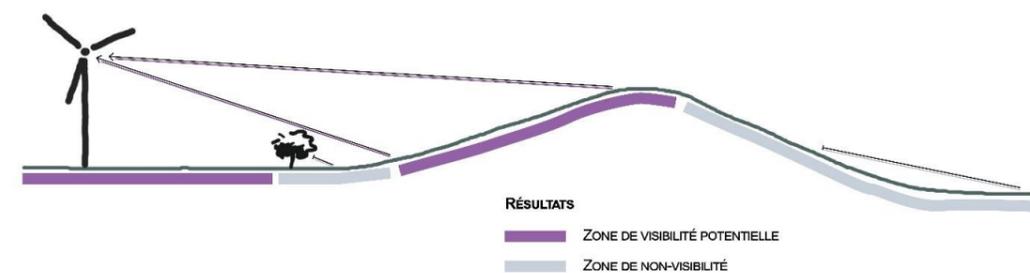


Figure 37 : Exemple de résultat de zones de visibilité et de non-visibilité (Source AEPE-Gingko, 2019)

Ici, le calcul est effectué avec des éoliennes de gabarit suivant :

- Diamètre du rotor : 133 m ;
- Hauteur du mât : 110 m ;
- Hauteur en bout de pale : 176,5 m.

Il s'agit, au regard du gabarit défini par le porteur du projet, du modèle d'éolienne qui présente les caractéristiques maximalistes dans le cadre du projet (éoliennes les plus grandes avec le rotor le plus important).

Ce calcul aboutit à un raster ou une couche vecteur géoréférencée montrant tous les points (ou mailles du MNT) du territoire depuis lesquels une ou plusieurs éoliennes sont potentiellement visibles, considérant la structure du relief et les différents masques pris en compte. Les résultats de ce calcul sont cartographiés ci-après.

VIII.1.2.2. LES LIMITES DE L'OUTIL « CARTE DE VISIBILITE »

La première limite des cartes de visibilité réside dans la précision des données d'entrée utilisées et de la modélisation elle-même :

- La totalité des masques visuels n'est pas prise en compte : le bâti et les haies de taille réduite ne sont par exemple pas intégrés au calcul ;
- La résolution de la modélisation correspond à des carrés de 25 m de côté, ce qui ne permet donc pas de porter de conclusion à un niveau extrêmement détaillé.

Il convient de garder en tête ces limites tout au long de l'analyse. Les cartes de visibilité doivent être appréhendées davantage comme un outil permettant de déterminer les principaux bassins d'intervisibilité, d'orienter le positionnement des photomontages, etc. ; et non comme un résultat exact, ferme et définitif. Ce sont les photomontages qui fournissent des éléments d'analyse détaillés permettant de déterminer précisément les effets du projet sur les composantes paysagères du territoire.

VIII.1.3. L'ANALYSE DES CARTES DE VISIBILITE THEORIQUE

Les cartes ci-après présentent les résultats obtenus en différenciant les portions d'éoliennes potentiellement visibles (cf. figure ci-après).



Figure 38 : Les différentes classes de visibilité en fonction de la portion d'éolienne visible

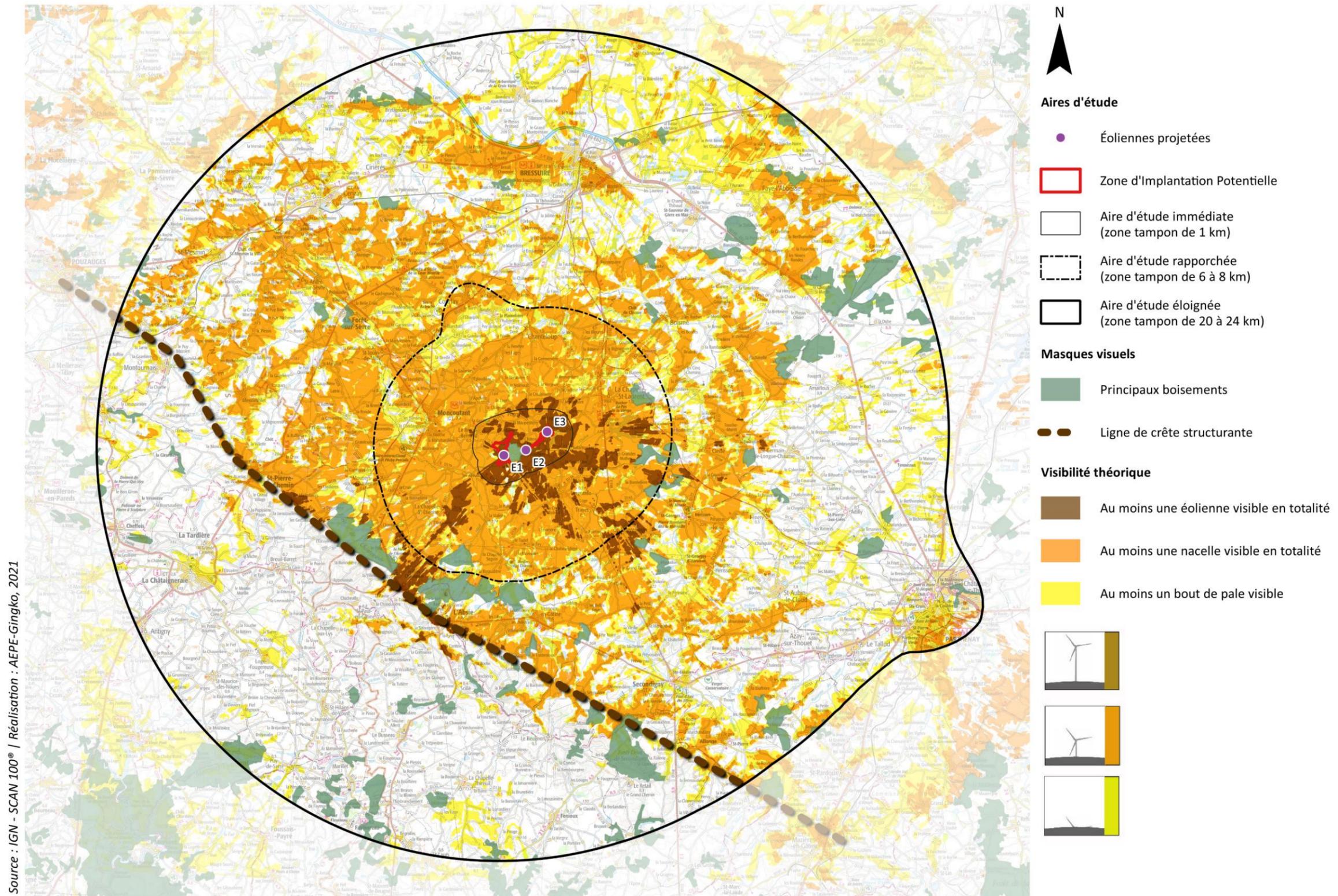
Ces cartes mettent en évidence le fait que les aérogénérateurs du projet de Pugny seront avant tout perceptibles depuis les unités paysagères du bocage Bressuirais, de la Gâtine de Parthenay et du haut bocage Vendéen qui se situent sur la partie la plus élevée du territoire d'étude. Le projet est perceptible de façon plus anecdotique au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. En effet, la ligne de crête séparant les paysages du haut et du bas bocage constitue un masque visuel d'une grande efficacité ne permettant théoriquement que très peu de vue depuis le secteur sud-ouest du territoire d'étude vers le projet. Vers le Bressuirais (nord-est du territoire d'étude), de plus vastes zones de perception se dégagent.

Ces cartes démontrent également que les éoliennes projetées sont rarement perceptibles dans leur totalité. Les zones où au moins une éolienne est visible entièrement (en marron sur les cartes) se cantonnent à la périphérie immédiate du projet. Ceci s'explique par la multitude de masques visuels présents sur le territoire : boisements denses, haies bocagères et relief.

Le parc projeté sera donc assez souvent perceptible de manière partielle (zones orange et jaunes). Les portions de territoire où au moins un bout de pale est visible (zone jaune, correspondant au cas 3 défini sur la figure ci-avant) se limitent à la périphérie des zones orange ; autrement dit, lorsque l'on perçoit uniquement un bout de pale, on

perçoit rapidement en se déplaçant au moins une nacelle. Graphiquement, cela se traduit sur la carte par un liseré jaune autour des zones orange.

Une étude détaillée des visibilité depuis les zones à enjeux, identifiées dans l'état initial, est présentée dans la suite du dossier. Des photomontages permettent de fournir des éléments d'analyse objectifs concernant la perception des aérogénérateurs depuis les points présentant le plus d'enjeux et nuancent l'impact visuel réel du projet de Pugny.

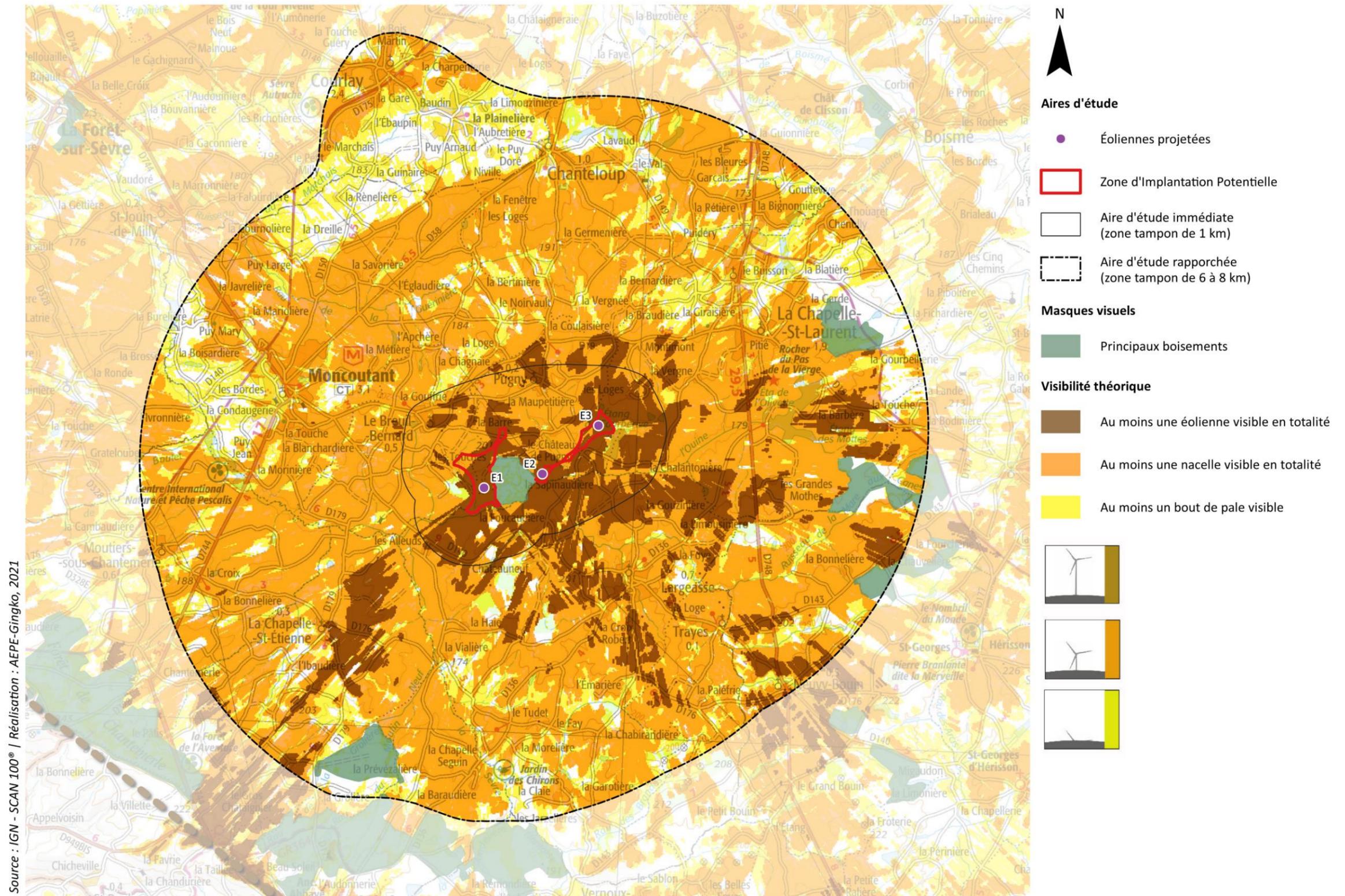


Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 45 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

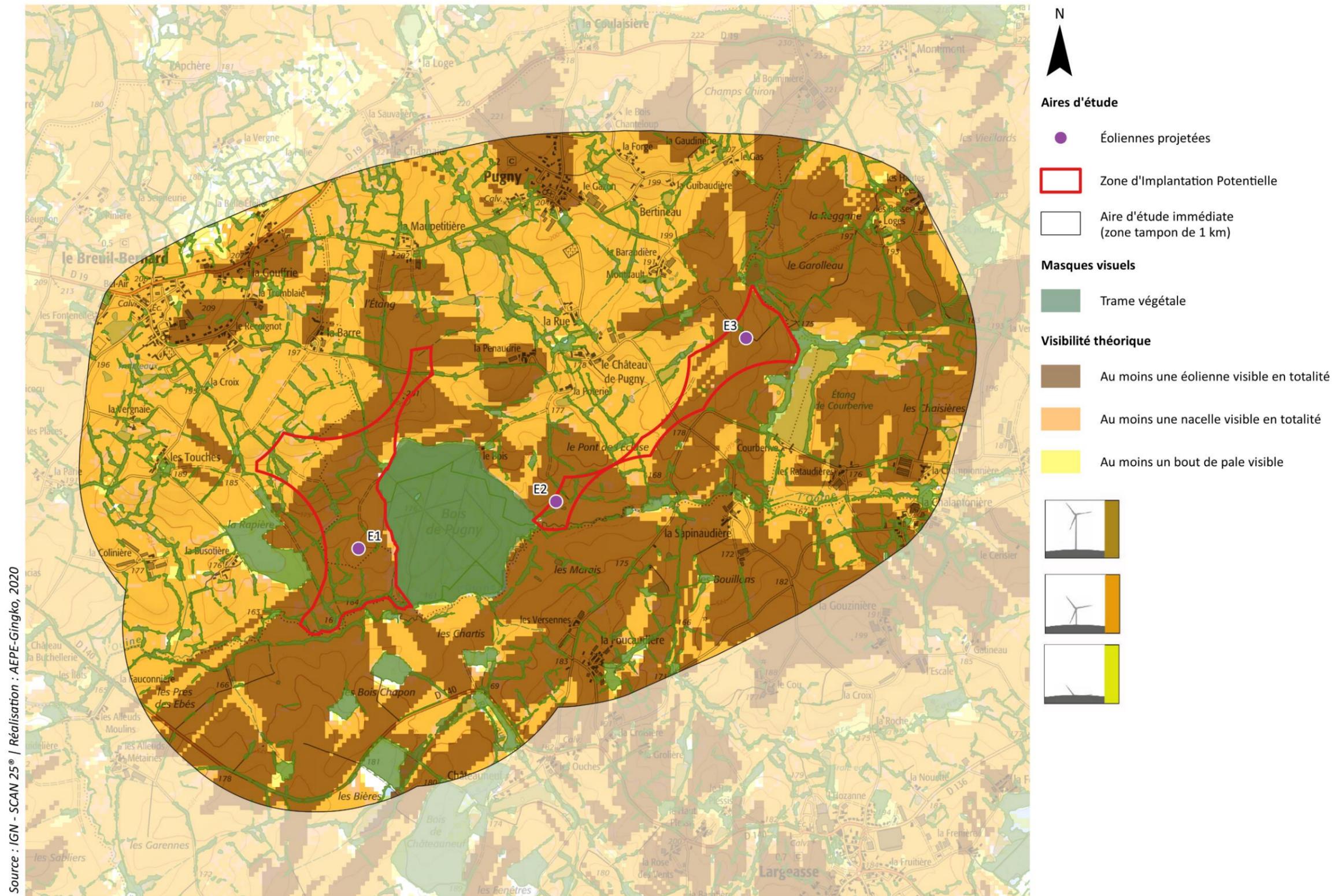


Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 46 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Source : IGN - SCAN 25® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Carte 47 : La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

VIII.2. LA RÉALISATION DE PHOTOMONTAGES

VIII.2.1. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Sur le terrain, les prises de vue sont réalisées de façon à traiter l'enjeu considéré. S'il s'agit par exemple d'évaluer la perception du parc éolien projeté depuis telle route, alors il conviendra de se positionner sur les abords immédiats de cet axe ; autrement en se décalant outre mesure, le point de vue n'est plus représentatif. Le positionnement exact de la photographie peut faire l'objet d'une adaptation le cas échéant pour garantir une pertinence optimale (éviter la présence de masques temporaires au premier plan : maïs...)

Les photographies sont réalisées à l'aide d'un trépied, de façon à garantir l'horizontalité de la prise de vue et la qualité de l'assemblage panoramique, et d'un appareil photographique réflex numérique CANON 6D, équipé d'un objectif CANON EF 50 mm f/1.4 USM, soit une focale équivalente de 50 mm (capteur plein format), c'est-à-dire ce qui se rapproche le plus de la perception de l'œil humain et répond donc aux prescriptions des documents de cadrage. L'appareil photographique est positionné à hauteur d'homme pour garantir la représentativité du point de vue.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les panoramas sont produits à partir de 5 photos minimum afin d'obtenir un angle horizontal minimum de 120°. Le logiciel Wind PRO est utilisé pour la réalisation des photomontages. Ce dernier, en croisant cartographie et photographie, permet de faire le lien entre les données topographiques, les éléments de repère apparaissant sur les prises de vue, leur positionnement exact, ainsi que celui du point d'observation, des éoliennes, et du renseignement du modèle d'aérogénérateur utilisé. Les autres parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont également représentés afin de traiter la problématique des effets cumulés.

LA MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Le cahier de photomontages présente pour chaque point de vue :

- Une carte de localisation ;
- Un commentaire paysager décrivant la visibilité et la lisibilité du parc éolien projeté pour le point d'observation en question ;
- Le photomontage schématique couleur, avec un angle horizontal de 120°, représentant de façon non-gommée (comme si on pouvait voir au travers du relief, de la végétation, du bâti, etc.) l'ensemble des parcs éoliens recensés, qui sont identifiés avec un code couleur et dont le nom figure dans le bandeau supérieur de l'image (le parc éolien projeté, mais également ceux exploités, autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, à condition bien entendu qu'ils entrent dans le cadre des 120°) et permettant donc d'étudier finement les effets cumulés / cumulatifs ;

- Le photomontage réaliste (éoliennes gommées) en vue équi-angulaire, avec un angle horizontal de 60°, correspondant à une simulation visuelle permettant de se rendre compte efficacement des rapports d'échelle (en plaçant le *Cahier de photomontages* à une distance d'observation d'environ 35 cm, on obtient des proportions réalistes, limitant l'effet d'écrasement induit par les assemblages panoramiques).

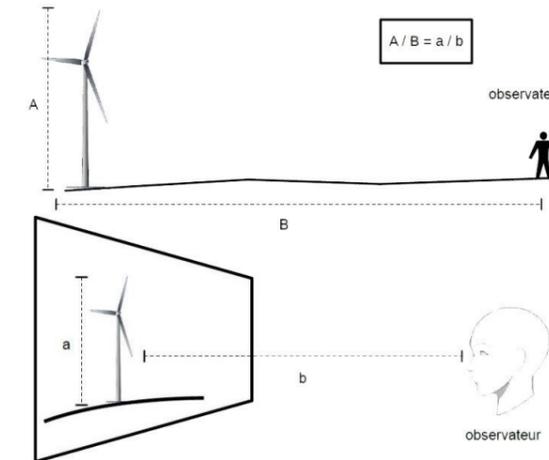


Figure 39 : Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation équi-angulaire

Sur la base de ce schéma la hauteur a de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : $\frac{a}{b} = \frac{A}{B}$ soit $a = (A \times b) / B$

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages constituent un outil indispensable pour anticiper les évolutions du paysage, appréhender et illustrer les effets, l'insertion du parc éolien projeté. Ils présentent l'avantage indéniable de représenter les aérogénérateurs dans des conditions réelles, puisque ces derniers sont ajoutés à l'aide d'un logiciel spécialisé sur une photographie prise sur le terrain, *in situ*.

Toutefois, il convient de rappeler qu'ils s'accompagnent de plusieurs limites :

- Même si la démarche est aussi rigoureuse que possible concernant la réalisation des prises de vue et des photomontages, le résultat obtenu ne restitue pas exactement ce que percevrait l'œil humain puisque ce dernier permet de voir avec davantage de netteté et de profondeur les entités présentes sur l'horizon (limite liée à la prise de vue photographique elle-même, et à l'impression sur papier) ;
- Absence de mouvement des éoliennes (la représentation sur un format papier ne permettant pas de traduire le caractère cinétique de ces infrastructures) ;
- Déformations liées aux assemblages panoramiques (même si l'utilisation d'un trépied limite cet effet) ;

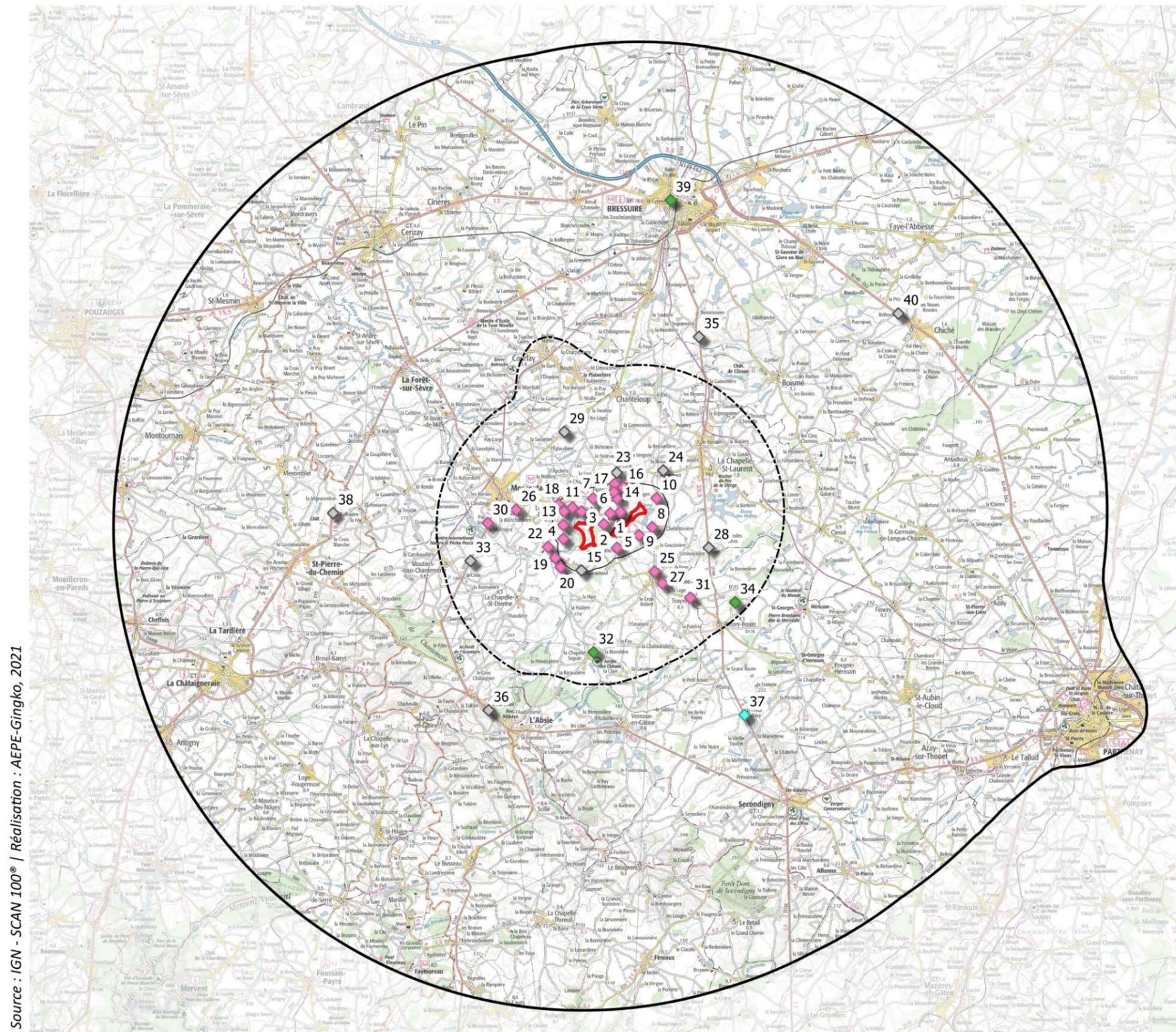
Ces limites sont prises en compte lors de la rédaction des commentaires paysagers et de l'analyse des effets du projet. Elles n'affectent donc pas les conclusions de l'étude.

VIII.2.2. LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

L'analyse paysagère et patrimoniale a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet. En se basant sur ces éléments, ainsi que sur les cartes des zones de visibilité théorique (cf. partie sur la réalisation des cartes de visibilité pour plus de détails), le positionnement des photomontages est défini. Ces derniers auront pour objectif de mesurer l'impact du projet. Leur localisation peut être justifiée par des enjeux liés aux axes de communication, aux lieux de vie, au patrimoine et /ou aux effets cumulés (vis-à-vis des autres parcs éoliens existants ou projetés), etc.

Les cartes ci-après permettent de localiser les emplacements retenus pour la réalisation de photomontages.

Ces photomontages figurent en annexe dans le document intitulé « Cahier de photomontages ». Ce choix a été retenu pour utiliser un format (A3) susceptible de mieux rendre compte, avec réalisme, de l'impact du projet. Le lecteur est donc invité à s'y reporter lorsque le texte fait référence au photomontage n°X (X étant le numéro du photomontage considéré).

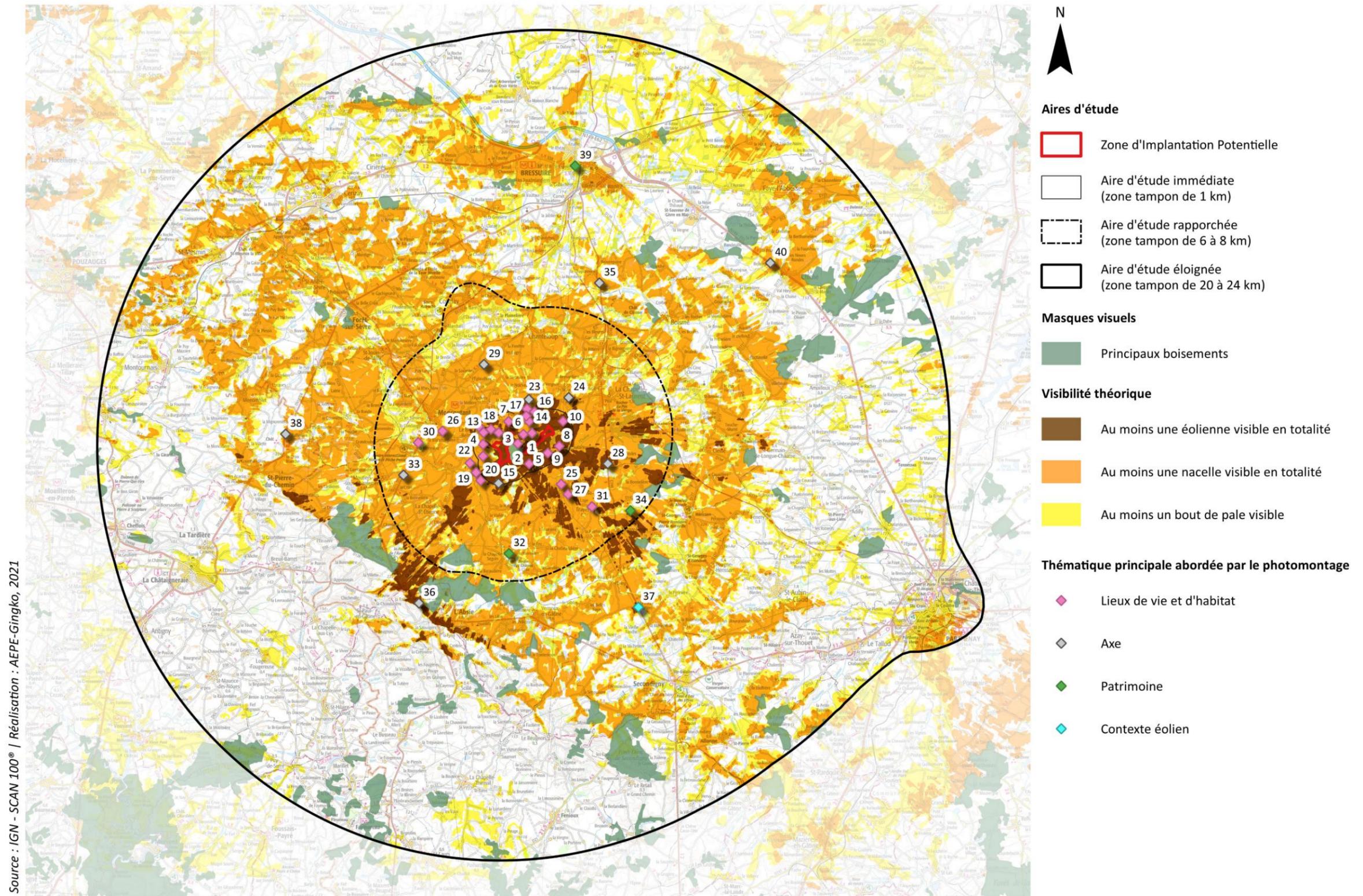


Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 48 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



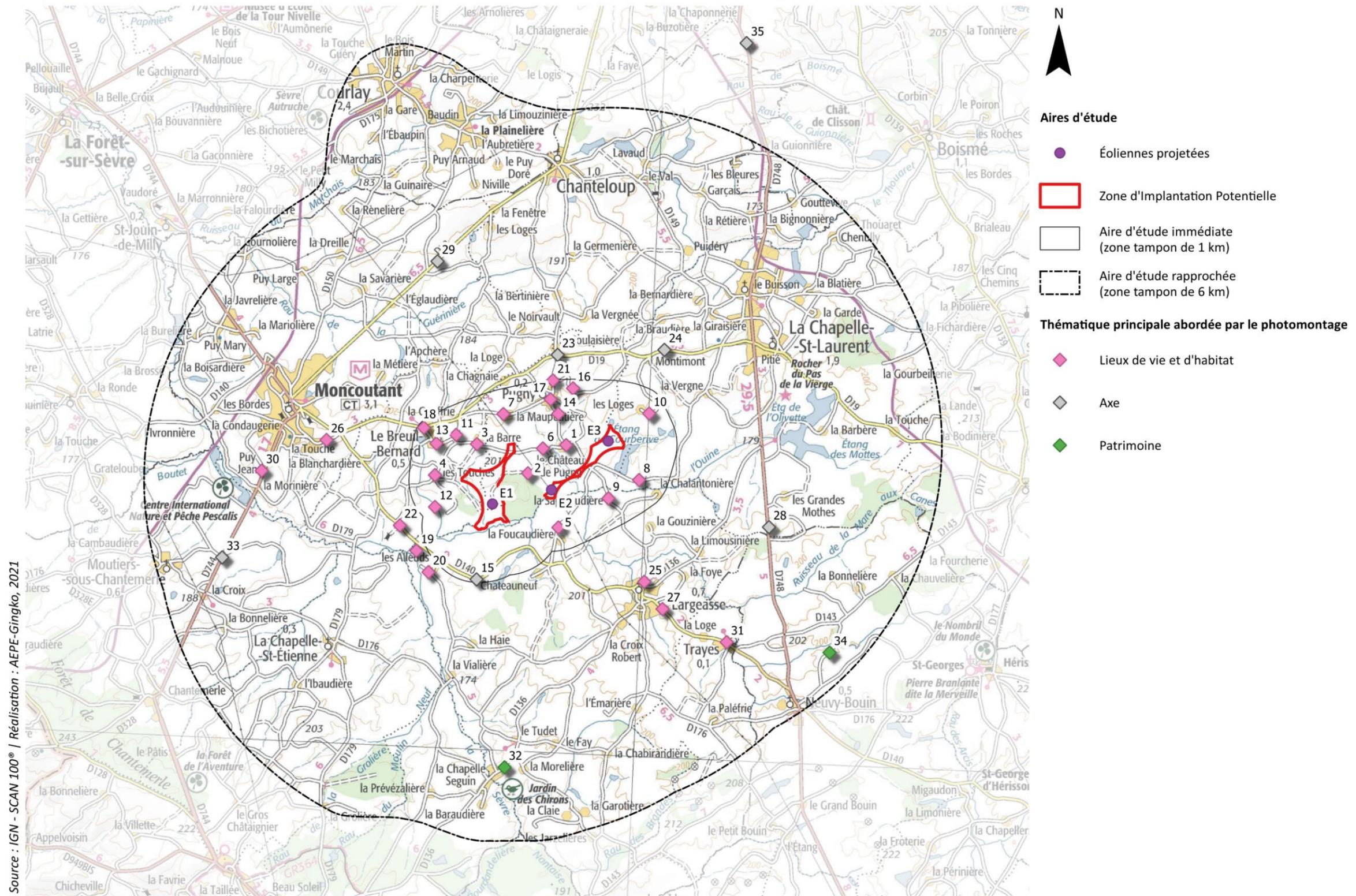
Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



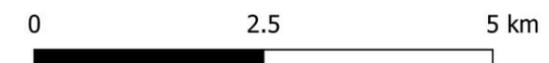
Carte 49 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



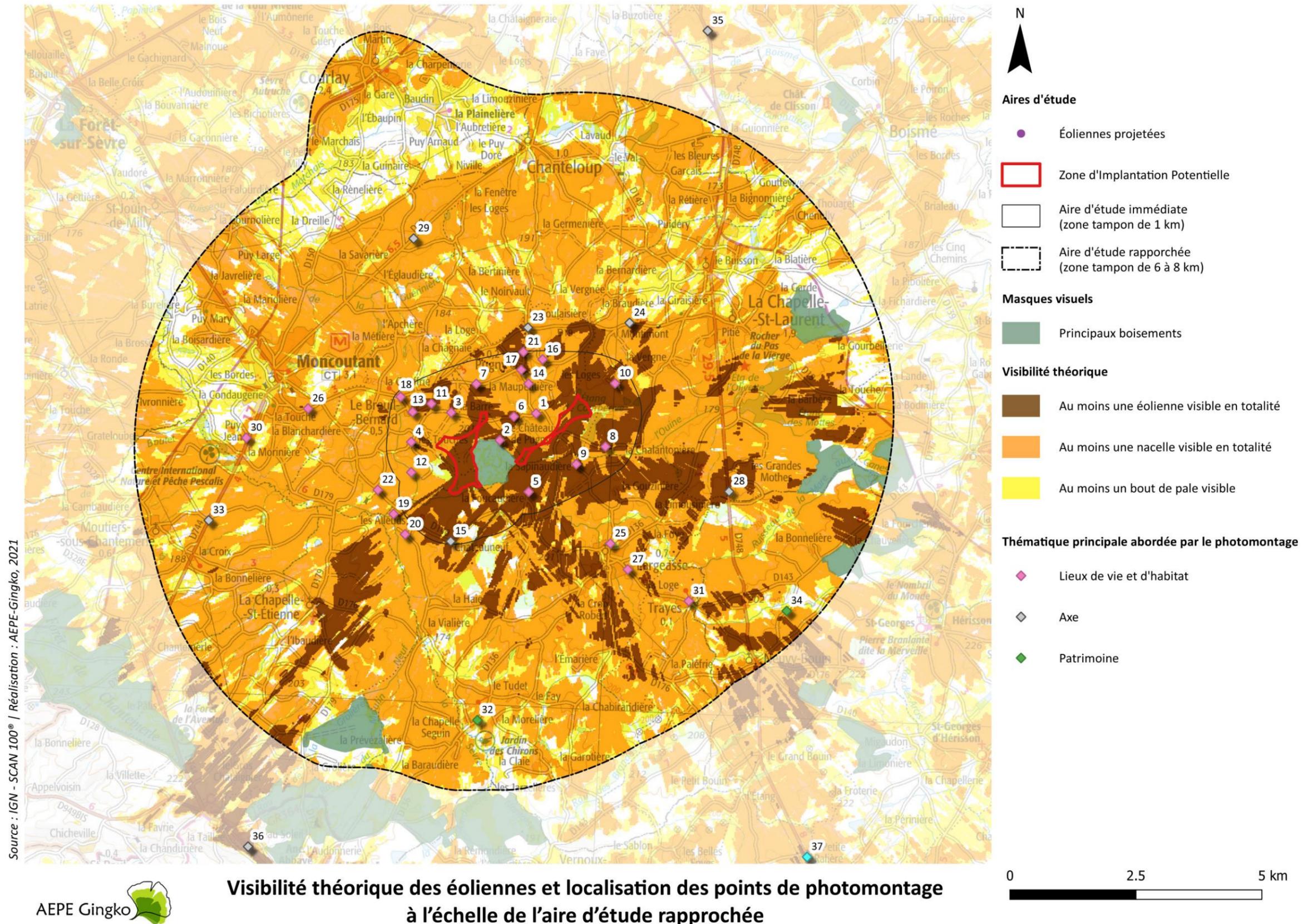
Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



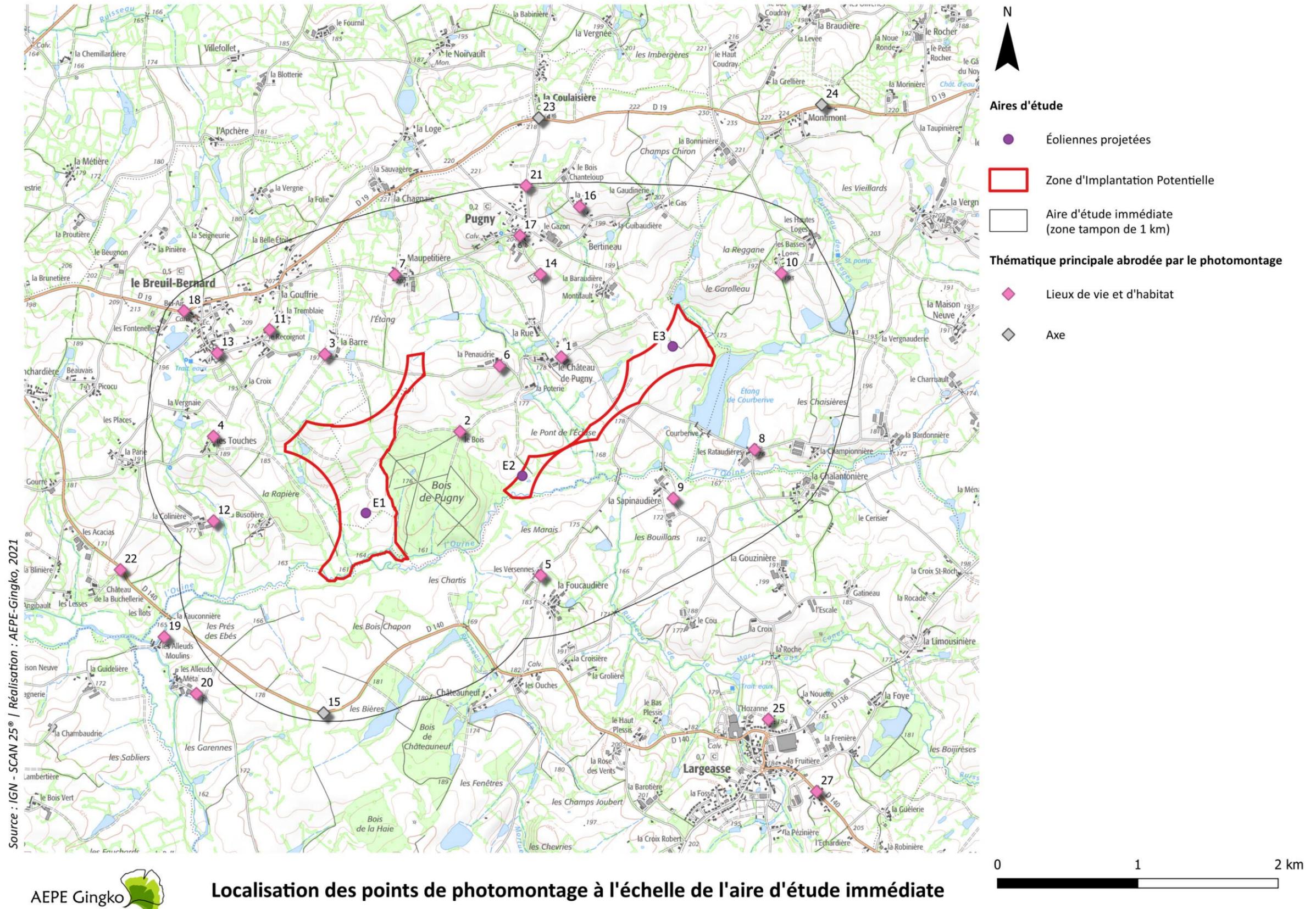
Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



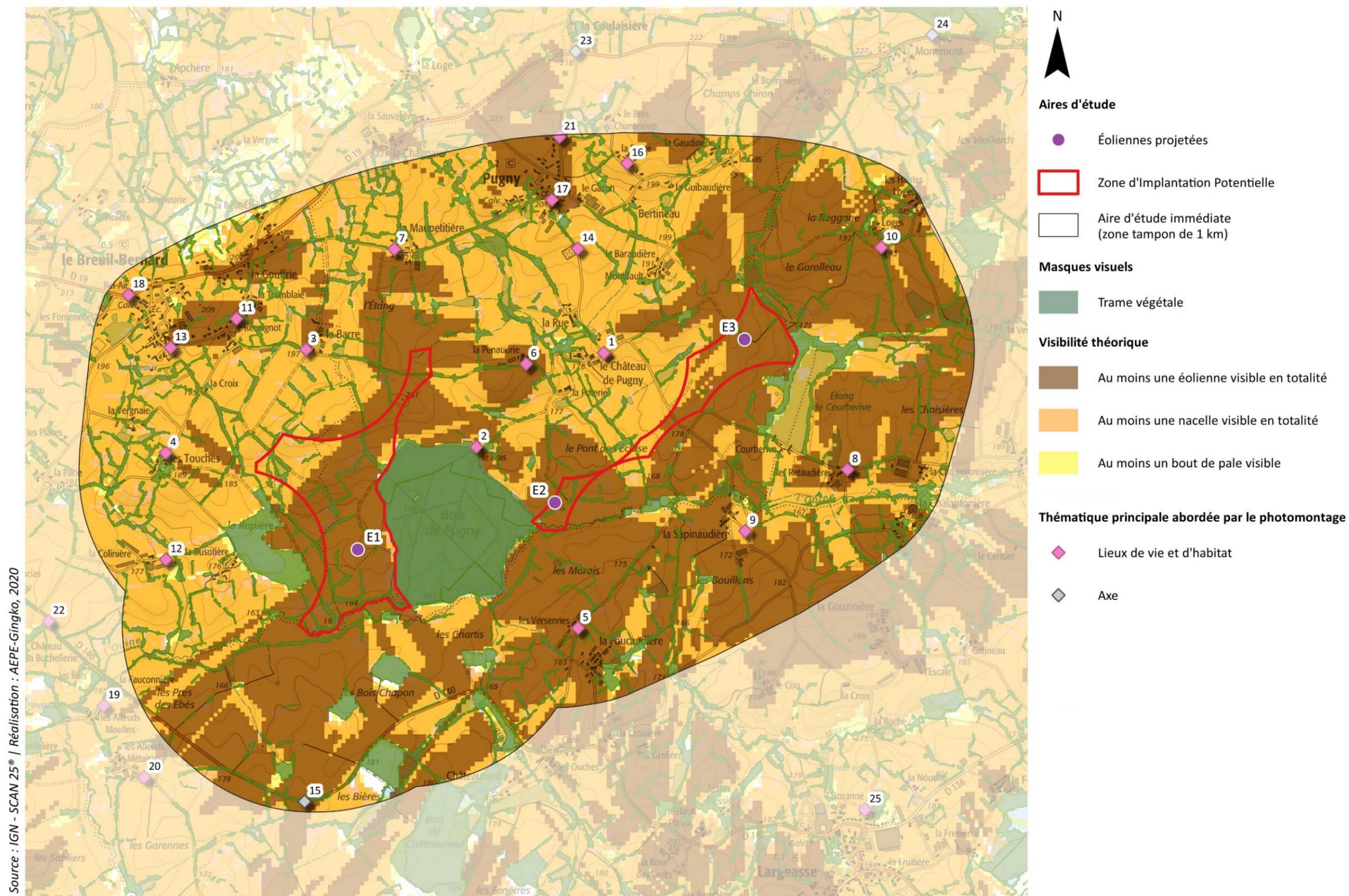
Carte 50 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 51 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 52 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



Source : IGN - SCAN 25® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Carte 53 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Tableau 12 : La localisation des photomontages

Numéro de photomontage	Distance à les Zones d'implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
1	0,4	0,8	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau du château de Pugny	Lieu de vie et d'habitat	431 219	6 630 319	46.7190545	-0.5200803
2	0,5	0,5	E2	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau du Bois	Lieu de vie et d'habitat	430 499	6 629 789	46,7139866	-0,5291933
3	0,5	1,2	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau de la Barre	Lieu de vie et d'habitat	429 536	6 630 339	46.7185544	-0.5421066
4	0,5	1,2	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau des Touches	Lieu de vie et d'habitat	428 743	6 629 754	46.7129737	-0.5521347
5	0,5	0,7	E2	Largeasse	Hameau des Versennes	Lieu de vie et d'habitat	431 073	6 628 764	46.7050087	-0.5210865
6	0,5	0,8	E2	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau de la Penaudrie	Lieu de vie et d'habitat	430 780	6 630 257	46.7183161	-0.5257899
7	0,6	1,7	E2	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau de la Maupetitière	Lieu de vie et d'habitat	430 035	6 630 906	46.7238576	-0.5359147
8	0,7	0,9	E3	La Chapelle-Saint-Laurent	Hameau des Rataudières	Lieu de vie et d'habitat	432 596	6 629 661	46.7136802	-0.5016921
9	0,7	1,1	E3	Largeasse	Hameau de la Sapinaudière	Lieu de vie et d'habitat	432 018	6 629 314	46,7103233	-0,5090566
10	0,7	0,9	E3	La Chapelle-Saint-Laurent	Hameau des Basses Loges	Lieu de vie et d'habitat	432 786	6 630 916	46.7250463	-0.4999283
11	0,7	1,5	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Frangue urbaine sud du Breuil-Bernard	Lieu de vie et d'habitat	429 143	6 630 513	46.7199625	-0.5473515
12	0,7	1,1	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau de la Colinière	Lieu de vie et d'habitat	428 744	6 629 152	46,7075549	-0,5517683
13	0,8	1,6	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Centre-bourg du Breuil-Bernard - cimetière	Lieu de vie et d'habitat	428 770	6 630 349	46.7183372	-0.5521271
14	0,9	1,1	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	Sortie sud de Pugny - cimetière	Lieu de vie et d'habitat	431 071	6 630 909	46.7242978	-0.5223643
15	0,9	1,5	E1	Largeasse	RD140 entre Largeasse et Moncoutant	Axe de communication	429 527	6 627 784	46.6955716	-0.5407196
16	1,0	1,2	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau de la Forge	Lieu de vie et d'habitat	431 350	6 631 391	46.7287455	-0.5189935
17	1,1	1,3	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	Centre-bourg de Pugny	Lieu de vie et d'habitat	430 924	6 631 184	46.7267129	-0.5244380

Numéro de photomontage	Distance à les Zones d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
18	1,2	1,9	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Entrée ouest de Breuil-Bernard via la RD19	Lieu de vie et d'habitat	428 532	6 630 648	46.7209272	-0.5554133
19	12,0	1,7	E1	Largeasse	Hameau des Alleuds Moulins	Lieu de vie et d'habitat	428 392	6 628 327	46,6999866	-0,5558799
20	12,2	1,8	E1	Largeasse	Hameau des Alleuds la Métairies	Lieu de vie et d'habitat	428 622	6 627 923	46,6964449	-0,5526449
21	1,4	1,6	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	Entrée nord de Pugny	Lieu de vie et d'habitat	430 968	6 631 540	46.7299320	-0.5240706
22	14,2	1,8	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Hameau du Château de la Buchellerie	Lieu de vie et d'habitat	428 081	6 628 805	46,7041583	-0,5602383
23	1,6	1,9	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	RD19 entre le Breuil-Bernard et la Chapelle-Saint-Laurent	Axe de communication	431 059	6 632 022	46.7343105	-0.5231680
24	1,8	2,0	E3	La Chapelle-Saint-Laurent	RD19 entre le Breuil-Bernard et la Chapelle-Saint-Laurent (2)	Axe de communication	433 074	6 632 116	46.7359603	-0.4968596
25	2,3	2,5	E2	Largeasse	Sortie nord de Largeasse	Lieu de vie et d'habitat	432 694	6 627 739	46.6964355	-0.4992922
26	2,7	3,4	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Frange urbaine sud de Moncoutant	Lieu de vie et d'habitat	426 697	6 630 417	46.7181020	-0.5792855
27	3,0	3,1	E2	Largeasse	Entrée sud de Largeasse via la RD140	Lieu de vie et d'habitat	433 038	6 627 225	46.6919518	-0.4944955
28	3,1	3,4	E3	La Chapelle-Saint-Laurent	RD748 entre Neuvy-Bouin et la Chapelle-Saint-Laurent	Axe de communication	435 048	6 628 771	46.7066530	-0.4691122
29	3,8	4,7	E3	Moncoutant-sur-Sèvre	RD38 entre Moncoutant et Chanteloup	Axe de communication	428 791	6 633 788	46.7492764	-0.5538832
30	3,8	4,4	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	Sortie sud de Moncoutant via la RD744	Lieux de vie et d'habitat	425 471	6 629 837	46.7123820	-0.5949661
31	4,2	4,4	E2	Trayes	Sortie sud-est de Trayes via la RD140	Lieux de vie et d'habitat	434 248	6 626 599	46.6868004	-0.4783200
32	4,5	5,0	E1	Largeasse	Site classé de la vallée de la Sèvre Nantaise	Patrimoine	430 055	6 624 237	46.6638760	-0.5317419
33	4,7	5,2	E1	Moncoutant-sur-Sèvre	RD744 entre Moncoutant et Chantemerle	Axe de communication	424 726	6 628 200	46.6973559	-0.6037351
34	5,5	5,8	E3	Neuvy-Bouin	Site classé de la Garrelière - Rocher Branlant	Patrimoine	436 191	6 626 403	46.6858005	-0.4528050
35	7,7	8,0	E3	Boismé	RD748 entre Bressuire et la Chapelle-Saint-Laurent	Axe de communication	434 625	6 637 907	46.7886663	-0.4799075

Numéro de photomontage	Distance à les Zones d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
36	8,1	8,6	E1	L'Absie	RD949 - l'Absie	Axe de communication	425 507	6 621 729	46.6394697	-0.5896761
37	9,6	9,8	E2	Secondigny	RD748 entre Neuvy-Bouin et Secondigny	Contexte éolien	436 595	6 621 523	46.6420664	-0.4447379
38	10,5	11,1	E1	Saint-Pierre-du-Chemin	RD938ter entre la Forêt-sur-Sèvre et Saint-Pierre-du-Chemin	Axe de communication	418 769	6 630 268	46.7134818	-0.6828684
39	13,2	13,5	E3	Bressuire	Château de Bressuire	Patrimoine	433 396	6 643 822	46.8413872	-0.4994368
40	13,8	14,1	E3	Chiché	RN149 entre Bressuire et Chiché	Axe de communication	443 261	6 638 916	46.8011101	-0.3673639

VIII.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

VIII.3.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITES PAYSAGERES

En préambule, il convient de rappeler que la visibilité des aérogénérateurs ne constitue pas nécessairement une nuisance au niveau paysager, et que l'objectif n'est pas de chercher à camoufler leur présence, ce qui se révélerait de toute façon impossible. En effet, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016) établit clairement que :

(...) la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage.

L'étude des effets sur les composantes paysagères et patrimoniales ressortant de l'état initial comme présentant une sensibilité potentielle modérée, forte ou très forte, consiste notamment à déterminer :

- S'il y a ou non visibilité depuis tel ou tel point du territoire ;
- Le cas échéant, s'il s'agit de vues proches (prégnantes), semi-éloignées ou éloignées ;
- Le cas échéant, si l'implantation est clairement lisible (c'est-à-dire si on comprend facilement la logique organisationnelle du parc éolien projeté) ;
- S'il y a des phénomènes de rupture ou contraste d'échelle, de surplomb, de saturation... ;
- S'il y a des covisibilités ;
- Si l'ambiance paysagère initiale est modifiée, et si oui dans quelle mesure ;
- Si l'insertion paysagère du parc éolien projeté est acceptable au niveau des zones à enjeux du territoire.

Plusieurs mesures paysagères sont mises en œuvre de façon à réduire l'impact des aérogénérateurs projetés (cf. partie « PARTIE 4 - Les mesures » pour davantage de détails). Celles-ci sont prises en compte pour la caractérisation des effets.

VIII.3.1.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LE BOCAGE BRESSUIRAIS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée à forte**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 01, 02, 03, 04, 06, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 33, 35 et 40

Pour rappel, il s'agit de l'unité paysagère dans laquelle sont situées les zones de projet du parc éolien. L'état initial paysager a permis d'estimer le niveau de sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein des zones de projet comme étant fort pour cette unité paysagère à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et modéré avec l'éloignement. Il s'agit en effet de paysages semi-ouverts à fermés par un réseau dense de haies associées à des arbres de haut jet offrant ponctuellement des perspectives visuelles sur les territoires environnants, qui, par leur proximité par rapport au projet, nécessitent une attention particulière.

Les photomontages réalisés depuis les paysages du bocage Bressuirais montrent que le parc projeté apparaît depuis de nombreux points d'observation proches de l'aire d'étude immédiate, sur des vues partiellement filtrées par le bocage (cf. photomontages n°01, 02, 03, 04, 06, 11, 12, 13 ou 14 par exemple). Il devient moins prégnant dans le champ visuel au-delà de quelques kilomètres (cf. photomontages n°16, 23, 26, 29 ou 33 par exemple), voire n'est pas ou pratiquement pas perceptible depuis de nombreux paysages fermés et/ou plus éloignés (cf. photomontages n°17, 22, 30, 35 ou 40 par exemple).

Dans la plupart des cas, lorsque les aérogénérateurs projetés sont visibles, leur lisibilité est optimale du fait d'une implantation linéaire très régulière suivant une ligne de force topographique secondaire (cf. photomontages n°01, 03, 04, 06, 11, 16, 18, 23, 26 et 29). La lisibilité décroît lorsque l'observateur se trouve dans l'axe de cet alignement, mais elle reste correcte d'autant plus qu'il n'y a que trois éoliennes (cf. photomontages n°10 et 33). Dans la plupart des cas, le parc est partiellement visible en raison des multiples filtres fournis par la trame bocagère. Ponctuellement, des phénomènes de contraste d'échelle sont repérés (cf. photomontages n°06, 21 et 24 par exemple).

D'une façon générale, le projet de parc éolien sera ponctuellement visible de façon marquante sur les secteurs proches des zones de projet, avec des perceptions intermittentes de ce dernier (au gré des fenêtres laissées ouvertes par le relief et le maillage bocager). Il restera perceptible mais de façon plus anecdotique au-delà du périmètre d'étude rapproché. Ces éléments amènent à conclure que le parc éolien projeté génère un impact ponctuellement fort, sur ses abords immédiats, mais globalement modéré voire faible à l'échelle de cette unité paysagère.

Impact du projet sur cette unité paysagère :
Ponctuellement fort à l'échelle de l'aire d'étude immédiate
Ponctuellement modéré à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
Globalement faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VIII.3.1.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LA GATINE DE PARTHENAY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée à forte**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 05, 09, 15, 19, 20, 25, 27, 28, 31, 32, 34 et 37

Pour rappel, cette unité paysagère longe le sud-est de la zone de projet. L'état initial paysager et patrimonial a permis d'estimer le niveau de sensibilité comme étant fort à modéré suivant l'éloignement aux zones de projet pour cette unité. Il s'agit en effet de paysages bocagers semi-ouverts offrant ponctuellement des perspectives visuelles sur les territoires environnants, qui, par leur proximité par rapport au projet, nécessite une attention particulière.

Comme le met en évidence le *Cahier de photomontages* en annexe, le projet de parc éolien de Pugny apparaît sur des vues prégnantes mais néanmoins filtrées par le bâti ou la végétation (principalement au niveau de la base des mâts) aux abords immédiats du parc éolien projeté (cf. photomontage n°05 par exemple). Les éoliennes apparaissent en quasi-totalité sur certaines vues proches, avec une grande taille apparente (cf. photomontages n°09 et 15).

La lisibilité du parc éolien projeté est généralement très bonne ; en effet, l'implantation est aisément appréhendable avec des interdistances apparentes homogènes impliquant peu d'effets de brouillage (cf. photomontages n°05, 25 et 27), hormis lorsque l'observateur se trouve dans l'axe de la ligne formée par le projet (cf. photomontages n°15, 19 et 20). Sa lisibilité reste tout de même acceptable dans ces cas-là.

Localement, les aérogénérateurs projetés induisent un contraste en termes d'ambiance paysagère, à la fois au niveau du vocabulaire (leur caractère industriel tranche ponctuellement avec le bocage car même si le motif éolien est d'ores-et-déjà perceptible par endroits, celui-ci est localement renforcé) et du rapport d'échelle réinterrogé par leurs grandes dimensions (cf. photomontage n°09, par exemple).

Au-delà de quelques kilomètres, la réduction progressive de la taille apparente des éoliennes, du fait de la distance et de l'effet de perspective, tend à fondre davantage le parc éolien projeté dans le paysage existant, voire à le masquer totalement derrière des obstacles visuels (cf. photomontages n°25, 28, 31, 32, 34 et 37). Les vues en direction du parc projeté se font plus rares à mesure que l'on s'éloigne de l'aire d'étude immédiate.

Ces éléments amènent à conclure que le parc éolien projeté génère un impact ponctuellement fort, sur ses abords immédiats, mais globalement modéré voire faible à l'échelle de cette unité paysagère.

Impact du projet sur cette unité paysagère :

Ponctuellement **fort** à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Ponctuellement **modéré** à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Globalement **faible** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

VIII.3.1.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LE HAUT BOCAGE VENDEEN

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée**

Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 38

Cette unité paysagère se trouve dans la continuité du Bocage Bressuirais et s'étend à l'ouest du territoire d'étude. Une sensibilité modérée lui est attribuée dans l'état initial paysager et patrimonial du fait des panoramas parfois offerts depuis ce secteur. Plus généralement, les vues sont raccourcies par une trame bocagère dense.

Avec un éloignement aux zones de projet supérieur à 9 km, les vues en direction du parc projeté se font rares. Les caractéristiques paysagères de cette unité, et notamment la présence d'une trame bocagère dense s'implantant sur un socle granitique chahuté, viennent occulter les éoliennes du projet depuis de nombreux secteurs. Ainsi, le projet est principalement visible depuis des points hauts, lorsque la trame végétale le permet. Le photomontage n°38 donne un exemple de ces vues dégagées : le projet y apparaît dans le lointain, à l'arrière d'un cordon boisé masquant la base des éoliennes. La lecture de l'implantation est correcte puisque le parc forme une ligne régulière et aisément appréhendable.

Le caractère anecdotique de ces perceptions permet de conclure à une sensibilité globalement faible pour cette unité paysagère.

Impact du projet sur cette unité paysagère : **faible**

VIII.3.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

VIII.3.2.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LE BREUIL-BERNARD

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : Forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°11, 13 et 18

Pour rappel, l'état initial paysager et patrimonial a identifié le bourg du Breuil-Bernard comme un lieu de vie et d'habitat présentant une sensibilité forte vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein des zones de projet. Cette sensibilité dépend principalement de la possibilité de nombreuses ouvertures visuelles en direction du projet depuis la quasi-totalité du village et du risque d'intervisibilité de la silhouette du bourg et du parc éolien depuis la RD19.

Le photomontage n°11 se situe en périphérie sud du bourg de Breuil-Bernard, frange urbaine directement orientée vers le projet. Depuis ce point, le projet se place à l'arrière de la trame bocagère qui le filtre grandement. Il reste tout de même bien perceptible du fait de sa proximité.

Le photomontage n°13 situé au cœur du bourg permet d'observer que les aérogénérateurs ne sont pas visibles dans leur totalité et sont tronqués par le bâti et la végétation. Elle s'impose toutefois visuellement à l'observateur et font partie intégrante du paysage urbain. Celui-ci est donc transformé et les rapports d'échelle questionnés.

Le photomontage n°18, situé au niveau de l'entrée ouest du Breuil-Bernard sur la RD19, illustre l'intervisibilité du parc projeté et de la silhouette de bourg. Les aérogénérateurs sont perceptibles même si leurs parties inférieures étant masquées par les trames bocagère et bâtie. La taille apparente des machines est équivalente à celle des éléments du premier plan et à celle du clocher ce qui induit une concurrence visuelle avec ce dernier.

Globalement, les éoliennes sont visibles dans des vues proches et prégnantes mais ne sont pas perceptibles dans leur totalité du fait des masques visuels en place (bâti et végétation principalement). Les éoliennes marquent tout de même le paysage depuis ce lieu de vie et d'habitat.

La lisibilité du parc est plutôt bonne depuis le Breuil-Bernard. Il forme une ligne régulière aux interdistances et hauteurs apparentes homogènes.

Des secteurs de non-visibilité existent depuis les abords de l'église car la trame bâtie très resserrée du centre-bourg ferme les vues. Il s'agit toutefois d'un secteur de taille plutôt réduite.

Ces éléments d'analyse amènent à conclure que le projet aura un impact paysager fort sur le bourg du Breuil-Bernard car les vues sur le projet sont récurrentes et prégnantes malgré les nombreux masques visuels filtrant les perceptions.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : fort

VIII.3.2.2. LES EFFETS DU PROJET SUR PUGNY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : Forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : n°14, 17, 21 et 23

Pour rappel, l'état initial paysager et patrimonial a identifié le bourg de Pugny comme un lieu de vie et d'habitat présentant une sensibilité forte vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein des zones de projet, notamment par rapport au risque d'intervisibilité de la silhouette du bourg et du parc éolien depuis l'entrée nord via la RD19, et des nombreuses ouvertures visuelles en direction des zones de projet depuis le village.

Depuis la sortie sud du bourg de Pugny, des vues larges s'ouvrent en direction des zones de projet. Toutefois, le photomontage n°14 qui se situe au niveau de cette sortie montre qu'aucune éolienne ne se place dans l'axe de la route. Les machines sont visibles latéralement à l'arrière de haies arborées ou du cimetière. On observe un phénomène semblable depuis l'entrée nord du village qui surplombe la vallée (cf. photomontage n°21) où les éoliennes se placent de part et d'autre de l'axe. Elles ne sont pas toutes visibles en simultané selon l'emplacement de l'observateur sur la voie, mais elles marquent fortement le paysage du fait de leur caractère dominant.

Depuis le centre bourg de Pugny, bien que la route principale se place dans l'axe du projet, aucune éolienne n'est visible. L'ensemble du parc est en effet occulté par les bâtiments et la végétation du premier plan (cf. photomontage n°17).

Une intervisibilité entre la silhouette de bourg et les éoliennes projetées est relevée depuis le nord de Pugny, au niveau de la RD19. Le photomontage n°23 montre en effet que le bourg se place entre E1 et E2, créant une concurrence visuelle entre ces deux motifs.

La linéarité de l'implantation permet une bonne lecture du parc et permet une meilleure intégration paysagère. Comme le montre les photomontages précédemment cités, de nombreux masques visuels filtrent fortement les perceptions et le parc n'est jamais visible dans sa totalité (éoliennes entièrement ou partiellement masquées).

L'impact est donc considéré comme fort car ces photomontages témoignent que le projet sera visible dans un plan proche depuis plusieurs points du village. Même si le projet est souvent filtré par la végétation et le bâti, il prend un caractère prégnant depuis certains secteurs comme en témoigne le photomontage n°21 où l'éolienne E3 domine le panorama.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : fort

VIII.3.2.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LARGEASSE

*Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée***

*Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : **n°25 et 27***

Pour rappel, l'unité urbaine de Largeasse fait l'objet d'une sensibilité paysagère modérée d'après l'état initial. Les principaux points de sensibilité se situent en périphérie nord du village, celle-ci étant orientée en direction des zones de projet, et au niveau des arrivées sud du fait d'un positionnement topographique en surplomb.

Le photomontage n°25 illustre l'insertion paysagère du projet depuis la sortie nord du bourg. Le parc est partiellement visible à la faveur d'une trouée dans la haie et l'on devine donc que cette perception est ponctuelle. Les machines se placent à l'arrière d'un écran boisé et ne sont pas visibles dans leur intégralité.

Le photomontage n°27, situé au niveau de l'entrée sud de Largeasse, montre que le projet se place frontalement à l'observateur, dans l'axe de la rue. L'éolienne E3 est ici invisible, masquée par la végétation de premier plan. La base des deux autres éoliennes se positionne sous la ligne d'horizon.

La lecture de l'implantation des éoliennes depuis ce lieu de vie est rendue aisée par son homogénéité. L'échelle du paysage est globalement respectée avec des machines à la taille apparente inférieure à celle des éléments composant le premier plan. On note tout de même un effet d'écrasement sur le clocher de Largeasse (cf. photomontage n°27).

Des zones de non-visibilité existent au centre du bourg où la trame bâtie est trop dense pour laisser percevoir le parc projeté.

La perception du parc depuis les secteurs nord et sud du village induit un impact modéré sur Largeasse.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : modéré

VIII.3.2.4. LES EFFETS DU PROJET SUR MONCOUTANT

*Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée***

*Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : **n°26 et 30***

Pour rappel, l'état initial paysager et patrimonial a identifié le bourg de Moncoutant comme un lieu de vie et d'habitat présentant une sensibilité modérée vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein des zones de projet, notamment par rapport aux perspectives visuelles vers ces dernières depuis les zones résidentielles périphériques au sud au niveau de la Touche, la Maison Neuve et le Puy Jean.

Le photomontage n°26, situé au sud du bourg de Moncoutant au niveau du lieu-dit la « Maison Neuve », permet de constater que le projet est visible à l'arrière de la trame bocagère de manière filtrée. La présence du parc autorisé de Largeasse complexifie la lecture du motif éolien, bien que l'implantation du projet soit linéaire et régulière.

Depuis le sud de Moncoutant via la RD744 au niveau du Puy Jean, le projet est très peu perceptible, les pales n'apparaissant que très ponctuellement à l'arrière des haies (cf. photomontage n°30).

Ces éléments d'analyse, amènent à conclure que le parc projeté sera très ponctuellement visible depuis Moncoutant, mais aura un impact paysager faible sur la ville.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : faible

VIII.3.2.5. LES EFFETS DU PROJET SUR TRAYES

*Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée***

*Photomontage utile pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : **n°31***

L'état initial a identifié le bourg de Trayes comme modérément sensible du fait d'ouvertures visuelles en direction des zones de projet depuis la sortie nord du bourg.

Le photomontage n°31 montre que le projet est en fait très peu visible depuis la frange nord de Trayes, les éoliennes étant masquées par la trame bocagère. Ainsi, seules les pales des éoliennes peuvent très brièvement apparaître à un observateur en sortie de bourg.

Cette quasi-absence d'interactions visuelles depuis ce lieu de vie induit un impact faible.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : faible

VIII.3.2.6. LES EFFETS DU PROJET SUR LES HAMEAUX PROCHES

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Modérée à forte**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur ce lieu de vie et d'habitat : **n°01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 12 et 16**

Pour rappel, l'état initial paysager et patrimonial a caractérisé les hameaux proches comme des entités présentant une sensibilité forte ou modérée. À l'aide des simulations visuelles et de leur analyse suivant plusieurs critères (proximité, topographie, environnement...), les impacts du projet vis-à-vis de ces lieux d'habitation sont évalués.

Les éoliennes sont visibles depuis tous les hameaux comme en témoigne la Carte 47 : *La visibilité théorique des éoliennes à l'échelle de l'aire d'étude* immédiate (page 111). Les différentes simulations visuelles effectuées pour l'analyse des visibilitées depuis les hameaux montrent que le parc projeté n'apparaît généralement pas dans sa totalité car la végétation et / ou le bâti occultent bien souvent une partie d'une ou plusieurs éoliennes (voir par exemple les photomontages n°08 où les éoliennes sont toutes masquées, le photomontage n°04 où les éoliennes sont filtrées par le bocage et le photomontage n°02 où E2 est entièrement visible et E1 et E3 sont occultées par la végétation). Malgré la présence de ces masques visuels, le parc éolien projeté reste prégnant ; les éoliennes constituent un motif nouveau dans le champ visuel, apportant un certain contraste dans le paysage, à la fois par leur échelle et leurs grandes dimensions (cf. les photomontages n°01, 02, 06 et 09), ainsi que par leur vocabulaire industriel et technologique.

Dans l'ensemble, la lisibilité de l'implantation est facilitée par sa régularité : le parc s'organise en une ligne qui suit un événement topographique, et les interdistances entre les éoliennes sont homogènes. Elle diminue pour les hameaux se positionnant dans l'axe de cette ligne (cf. photomontages n°10 et 12).

Du fait de la configuration du parc projeté, l'emprise visuelle horizontale occupée par les éoliennes dépend beaucoup de l'axe de perception. Depuis les hameaux se plaçant entre les deux zones de projet, à savoir la Penaudrie, la Rue, le château de Pugny, la Poterie et le Bois, le projet occupe plus de 120° de l'horizon lorsque toutes les machines sont visibles (cf. photomontages n°01 et 06). Pour les hameaux localisés au nord et au sud du projet, l'angle occupé par le parc diminue mais reste relativement important (aux alentours de 80°). En revanche pour les hameaux situés à l'est et à l'ouest, l'emprise visuelle est faible (entre 5 et 30°).

L'emprise visuelle du projet (angle horizontal occupé par le projet) joue un rôle prépondérant dans l'attribution d'un niveau d'impact aux différents hameaux. S'ajoutent à cela les effets de contraste d'échelle, la proximité du projet (cf. tableau ci-contre) ou encore la qualité du masque visuel constitué par la trame bocagère. Ainsi, le projet de Pugny a un impact :

- Fort sur les hameaux de la Rue, le château de Pugny, la Penaudrie, la Poterie, le Bois, la Barre, la Gouffrie, la Tremblaie, les Versennes, la Sapinaudière et la Forge ;
- Modéré sur les hameaux de la Maupetitière, la Baraudière, Bertineau, la Guibaudière, le Gas, la Gaudinerie, les Basses Loges, les Hautes Loges, Courberive, les Rataudières, la Championnière, la Chalantonière, la Foucaudière, la Busotière, la Colinière, les Touches et la Vergnaie.

Impact du projet sur ce lieu de vie et d'habitat : **modéré à fort**

Tableau 13 : Distance des hameaux aux éoliennes du projet

Hameaux	Distance à l'éolienne la plus proche en mètres
Le Bois	510 (E2)
Courberive	640 (E3)
La Poterie	650 (E2)
La Baraudière	650 (E3)
Les Versennes	690 (E2)
La Busotière	690 (E1)
La Penaudrie	810 (E2)
La Rue	820 (E3)
Le Château de Pugny	830 (E3)
La Foucaudière	860 (E2)
La Sapinaudière	880 (E3)
Les Rataudières	890 (E3)
Bertineau	940 (E3)
La Guibaudière	940 (E3)
Les Basses Loges	950 (E3)
Le Gas	1000 (E3)
La Forge	1100 (E3)
La Colinière	1160 (E1)
Les Touches	1165 (E1)
La Barre	1120 (E1)
Les Hautes Loges	1200 (E3)
La Championnière	1200 (E3)
La Chalantonière	1300 (E3)
La Vergnaie	1400 (E1)
La Tremblaie	1480 (E1)
La Maupetitière	1590 (E2)
La Gouffrie	1660 (E1)

VIII.3.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LES AXES DE COMMUNICATION

VIII.3.3.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD140 (AXE SECONDAIRE)

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **modérée à forte**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : **n°15, 22, 27 et 31**

La RD140 est identifiée comme fortement sensible à l'implantation d'aérogénérateurs au sein des zones de projet sur le tronçon situé entre Moncoutant et Largeasse, et comme modérément sensible entre Largeasse et la RD748. Ces sensibilités sont principalement liées à la proximité de cette route aux zones de projet (500 mètres au plus proche).

À l'intérieur de l'aire d'étude immédiate, le parc projeté se découvre très nettement au gré de certaines percées dans le maillage bocager. Ces vues franches induisent un contraste d'échelle du fait des dimensions imposantes des machines, mais demeurent extrêmement localisées dans la mesure où, sur une majeure partie du linéaire de la RD140, celle-ci est bordée par une végétation arborée très dense (cf. photomontage n°22). Le photomontage n°15 illustre une de ces vues proches et prégnantes. Depuis ce tronçon, le projet se positionne dans la continuité du parc autorisé de Largeasse et ils semblent n'en former qu'un seul.

Sur des tronçons plus éloignés, les éoliennes du projet de Pugny seront localement visibles avec cependant une taille apparente plus faible et sur des perceptions partiellement filtrées par le relief et la végétation bocagère. Au niveau de l'arrivée nord de Largeasse par exemple, les éoliennes paraissent plus petites et le parc n'est pas visible entièrement (cf. photomontage n°27). On note tout de même une certaine prégnance du parc qui se dessine clairement sur l'horizon. Depuis la sortie sud de Traves (cf. photomontage n°25), le parc n'est presque plus visible car occulté par la trame bocagère.

Dans la mesure où les interactions visuelles avec le parc projeté sont très intermittentes au gré des déplacements le long de la RD140, et que le caractère prégnant des éoliennes est surtout présent à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate, l'impact sur cet axe de communication est considéré comme étant globalement modéré, et ponctuellement fort sur les parties les plus proches du projet.

Impact du projet sur cet axe de communication secondaire :

Globalement **modéré**

Ponctuellement **fort**

VIII.3.3.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD19 (AXE SECONDAIRE)

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **modérée à forte**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : **n°18, 23 et 24**

La sensibilité potentielle de cet axe est évaluée à forte entre Moncoutant et la Chapelle-Saint-Laurent et modérée pour le reste de l'axe du fait de l'éloignement. Ces sensibilités s'expliquent par la position topographique de la route qui se place en belvédère. De ce fait, quand la trame bocagère se relâche, les vues s'approfondissent laissant potentiellement percevoir le projet.

Sur les tronçons les plus proches de l'aire d'étude immédiate, le parc projeté est nettement visible (cf. photomontages n°23 et 24). La route se place sur une ligne de crête favorisant les vues profondes comme le montre clairement la simulation visuelle n°24. De ce fait, une bonne lisibilité depuis cet axe est importante car le parc est bien visible. Globalement, la lecture est aisée puisque les éoliennes s'alignent de manière régulière. Le parti-pris d'implantation est fort et clair ce qui permet une meilleure intégration paysagère.

La trame bocagère et parfois la trame bâtie lors de la traversée de village génèrent quelques masques visuels occultant en partie les perceptions en direction de la zone de projet depuis cette route. Au fur et à mesure de l'éloignement du projet, la perception des éoliennes s'atténue (leur taille apparente diminuant avec la distance d'observation), et les masques visuels gagnent en efficacité.

D'une façon générale, l'impact sur cet axe de communication est modéré ; les aérogénérateurs sont longuement perceptibles entre Moncoutant et la Chapelle-Saint-Laurent du fait de la position topographique de la route mais avec l'éloignement, les interactions visuelles deviennent plus rares et limitées. Lorsque le parc projeté est visible, son implantation est parfaitement lisible.

Impact du projet sur cet axe de communication secondaire : **modéré**

VIII.3.3.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD748 (AXE MAJEUR)

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **modérée**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : **n°28, 35 et 37**

Cette route est identifiée comme modérément sensible dans l'état initial paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Les perceptions depuis cet axe sont en effet contraintes par la végétation, mais de potentielle ouvertures visuelles ont été repérées, notamment à l'approche du projet.

Sur les tronçons les plus proches de l'aire d'étude immédiate, le parc éolien de Pugny n'est pas visible (cf. photomontage n°28). En effet, celui-ci est masqué par les haies longeant la route. En s'appuyant sur la vue filaire, on peut tout de même deviner que le parc projeté sera visible depuis des tronçons plus dégagés de la route, bien que filtré par la végétation du second plan. L'implantation se perçoit alors comme un ensemble linéaire.

Au fur et à mesure de l'éloignement du projet, la perception des éoliennes se raréfie ; le relief et la trame bocagère occulte bien souvent les perceptions comme sur le photomontage n°35 situé entre Bressuire et la Chapelle-Saint-Laurent. Le projet peut ponctuellement apparaître plus distinctement à la faveur d'un point haut, comme c'est le cas pour le photomontage n°37 positionné au sud de l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, les parcs existants du Grand Linault, de Vernoux-en-Gâtine et de Neuvy-Bouin tous trois plus proches imprègnent plus nettement le paysage que le parc projeté qui est visible dans le lointain, et ont déjà introduit le motif éolien auprès de l'automobiliste.

L'impact sur cet axe de communication est donc considéré comme faible puisque les aérogénérateurs ne sont principalement visibles que sur les tronçons les plus proches du projet et de façon très ponctuelle. Les vues plus éloignées sont rares et limitées car filtrées par la trame bocagère et la topographie.

Impact du projet sur cet axe de communication majeur : **faible**

VIII.3.3.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD38 (AXE SECONDAIRE)

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **modérée**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : **n°29**

Pour rappel, la sensibilité potentielle de cet axe est évaluée à modérée dans l'état initial paysager notamment du fait de la position topographique de cette route en point haut et de ses abords relativement dégagés permettant des vues profondes.

Depuis la RD38, sur le tronçon entre Moncutant et Chanteloup, le parc apparaît à l'observateur latéralement en vue semi-éloignées, à l'arrière d'un cordon boisé. Comme l'illustre le photomontage n°29, situé au niveau d'un point haut dégagé au sud-ouest de Chanteloup, les aérogénérateurs projetés sont en partie masqués par le relief et la végétation. Sont visibles les parties supérieures des mâts, les nacelles, et les bouts de pales au-dessus de l'horizon boisé. La lecture du parc est optimale depuis cet axe.

L'ouverture des abords de la RD38 induisent des vues lointaines et prolongées sur le parc projeté. Toutefois, le projet est visible dans le semi-lointain et en vue latérale, atténuant son impact. Ainsi, un impact modéré est attribué à la RD38 entre Moncutant et Chanteloup.

Impact du projet sur cet axe de communication secondaire : **modéré**

VIII.3.3.5. LES EFFETS DU PROJET SUR LA RD744 (AXE MAJEUR)

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **modérée**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet axe de communication : **n°30 et 33**

Pour rappel, cet axe ressort comme étant modérément sensible au projet. Les perceptions depuis cet axe sont contrastées du fait du léger vallonnement du territoire et de l'irrégularité de la densité de la trame bocagère.

Les photomontages n°30 et 33 montrent que le projet est largement filtré par la trame bocagère depuis cet axe routier, et ce malgré la proximité de la zone de projet (3,4 km au minimum). Sur le photomontage n°30 le projet est même totalement occulté par la végétation. Si le projet est visible, ce n'est donc que très ponctuellement à la faveur d'une trouée dans le bocage, et latéralement à l'automobiliste.

Pour ces raisons, un impact faible est attribué à cet axe de communication.

Impact du projet sur cet axe de communication majeur : **faible**

VIII.3.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LES ELEMENTS TOURISTIQUES

VIII.3.4.1. LES EFFETS DU PROJET SUR BRESSUIRE ET SON CHATEAU

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : **Faible à modérée**

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cet élément touristique : **n°39**

Bressuire est identifié dans l'état initial comme potentiellement sensible au projet. Si les vues sont globalement fermées en direction des zones de projet depuis l'ensemble de la ville, des perceptions plus lointaines se dégagent depuis la terrasse du château de Bressuire, principale attraction touristique de la ville.

Le photomontage n°39, réalisé depuis la terrasse du château de Bressuire démontre que le projet n'est pas du tout visible depuis le château, pourtant en position de surplomb.

L'impact sur cet élément touristique est donc faible.

Impact du projet sur cet élément touristique : **faible**